



HAL
open science

Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels Île-de-France. Phase 3 – Structuration

Isabelle Mayaud, Emeline Jaret

► **To cite this version:**

Isabelle Mayaud, Emeline Jaret. Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels Île-de-France. Phase 3 – Structuration. [Rapport de recherche] Université Rennes 2; Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris. 2021, 190 p. hal-03382902

HAL Id: hal-03382902

<https://hal.science/hal-03382902v1>

Submitted on 18 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels Île-de-France

Phase 3 – Structuration Un plan d'action pour les arts visuels

Rapport – 25 juin 2021

Émeline Jaret et Isabelle Mayaud / Recherche commanditée par la
DRAC Île-de-France – ministère de la Culture

SOMMAIRE

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE	5
INTRODUCTION	17
Méthodologie	19
Plan du rapport	21
AXES	23
1. CRÉER UN CENTRE-RESSOURCES RÉGIONAL FRANCILIEN	24
État des lieux et diagnostic	24
Modélisation d'un centre-ressources régional	26
2. ENCOURAGER UNE NOUVELLE CULTURE EN FAVEUR DE L'ART DANS L'ESPACE PUBLIC	40
État des lieux et diagnostic	40
Modélisation d'une action collective de soutien de l'art dans l'espace public	43
Modélisation d'un dispositif pilote d'art dans l'espace public	45
3. INITIER UNE RÉFLEXION SUR L'ATELIER D'ARTISTE CONTEMPORAIN	49
État des lieux	49
Modélisation d'un répertoire des espaces de production franciliens	50
4. FAVORISER L'ACCÈS À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ARTISTES ET DES AUTRES PROFESSIONNELS DES ARTS VISUELS FRANCILIENS ET FRANCILIENNES	55
État des lieux et diagnostic de l'existant	55
Modélisation d'une campagne pilote pour favoriser l'accès à la mobilité internationale des artistes et des autres professionnels des arts visuels d'Île-de-France	56
PERSPECTIVES	63
VERSIONS INTÉGRALES DES TEXTES ISSUS DES AXES 2 ET 3	65
Charte francilienne en faveur d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public	66
Arts visuels. Le répertoire des espaces de production franciliens	69
QUESTIONNAIRES	159
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	179
GÉNÉRIQUE	181

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE

Structurer l'espace des arts visuels en Île-de-France

— Connaître, co-construire et coopérer

La promotion d'une approche globale et structurante du secteur des arts visuels est à l'origine des SODAVI – Schémas d'Orientation et de Développement des Arts visuels, une démarche initiée par la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture, en 2015, déclinée sous des formes et des formats multiples à l'échelle des différents territoires. Si les initiatives et les résultats fluctuent d'un territoire à l'autre, au moins deux dénominateurs sont communs aux SODAVI régionaux : **le développement d'une connaissance partagée** de la situation des artistes et des autres professionnels du secteur, d'une part, et **la volonté de fédérer** les différents acteurs et actrices à une échelle régionale, d'autre part.

En Île-de-France, les phases 1 (diagnostic) et 2 (concertation) du SODAVI ont été impulsées en 2017 à l'initiative de la DRAC Île-de-France et orchestrées par TRAM Réseau art contemporain Paris / Île-de-France, avec l'appui de l'agence amac. La réalisation de la phase 3 (structuration) a été confiée à Emeline Jaret, historienne et théoricienne de l'art, et Isabelle Mayaud, sociologue, qui ont co-dirigé cette mission de recherche, entre octobre 2020 et juin 2021. Cette troisième phase s'inscrit dans le prolongement des deux précédentes : les quatre axes investigués ont été définis comme prioritaires à l'issue du SODAVI IDF – phase 2.

La méthodologie d'enquête adoptée mobilise les outils des sciences humaines et sociales. De nombreux professionnels ont été sollicités durant cette mission, laquelle conjugue recherche documentaire (en ligne et papier), entretiens individuels approfondis semi-directifs, réunions collectives et administration de deux questionnaires en ligne. Les membres du comité de pilotage associés à ce SODAVI IDF – phase 3 ont par ailleurs été impliqués à des degrés divers tout au long de cette recherche, la production de connaissance étant également envisagée ici comme un levier de développement d'une coopération territoriale et sectorielle.

Le plan d'action qui résulte de cette recherche s'articule à différentes **modélisations d'actions et de dispositifs, concrets et applicables à court terme** :

1. La création de « L'archipel, centre-ressources francilien des professionnels des arts visuels », dispositif de coopération territoriale, physique et plurisitué, en ligne et en accès libre ;
2. La promotion d'une charte en faveur d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public, rédigée en lien avec une proposition de déploiement d'un dispositif pilote, qui s'appuie sur des résidences « artiste en territoire » dédiées à la co-création d'art dans l'espace public ;
3. L'impulsion d'une réflexion pluripartite sur l'atelier d'artiste contemporain, articulé à un répertoire collaboratif en ligne, outil de repérage d'une offre plurielle et instrument de réflexion sur le renouvellement des conditions matérielles du travail artistique ;
4. L'encouragement de l'accès à la mobilité internationale des artistes et des autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes, avec le développement d'une connaissance partagée et la création d'un double programme d'information et d'accueil, favorisant les échanges internationaux.

L'esprit qui préside à ce plan d'action peut être ainsi résumé : connaissance, co-construction et coopération.

En Île-de-France, fédérer est une gageure, eu égard au nombre de professionnels travaillant dans le secteur des arts visuels à cette échelle et aussi à l'importance des disparités à la fois spatiales, sociales et économiques. L'un des enjeux de ce plan d'action est précisément de concourir à un renforcement du secteur *via* une limitation des écarts, de revenus notamment, et une stabilisation des carrières, des artistes en particulier. La période apparaît en ce sens propice à la promotion d'actions coordonnées et solidaires au sein de ce secteur et à l'échelle de l'ensemble de la région.

Dans un contexte de crise sanitaire et économique qui intervient comme un révélateur, parfois un amplificateur, de faiblesses structurelles, la mise en œuvre d'un plan d'action tel que détaillé dans le rapport connexe à cette synthèse apparaît d'autant plus urgente et nécessaire. Si l'ensemble de cette synthèse est à lire au conditionnel, dans la mesure où la concrétisation des modélisations présentées suppose l'adhésion au projet des différentes institutions impliquées et consultées tout au long de la mission SODAVI IDF – phase 3, les défis auxquels ce plan d'action entend répondre sont, quant à eux, avérés. Dans cette perspective, les **modélisations** proposées ont le double mérite d'être **applicables dans un délai très court – avec une mise en œuvre dès septembre 2021 – et pour un coût relativement limité – 362 701 €** – si on le rapporte au poids du secteur des arts visuels dans l'économie de la région.

D'autres propositions d'actions pourraient encore être imaginées et investies, à l'instar de la formation aux enjeux de la présence des artistes dans la société ou de la mise en place d'un formulaire unique pour toute demande d'atelier-logement, proposé par des pourvoyeurs et réservataires publics en Île-de-France. La démarche du SODAVI IDF impulsée en 2017 appelle ainsi des prolongements. En ce sens les ambitions de renouvellement, qui infusent aujourd'hui les politiques publiques dans le secteur des arts visuels, sont à la hauteur de l'ampleur du travail qui reste à accomplir. La richesse des initiatives en cours ou en germe permet aujourd'hui d'envisager collectivement des possibles réalisables.

Créer un centre-ressources régional

* Nous présentons ici un résumé synthétique de la proposition détaillée dans le rapport, pages 24 à 39.

Ce projet de centre-ressources régional Île-de-France a été pensé en articulation et de façon concomitante en termes de calendrier, avec le déploiement d'un Centre de ressources national et d'une plateforme en ligne connexe. Sa modélisation est ainsi aussi le produit d'échanges avec la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture et le Centre national des arts plastiques qui porterait ce Centre de ressources national.

— Définition

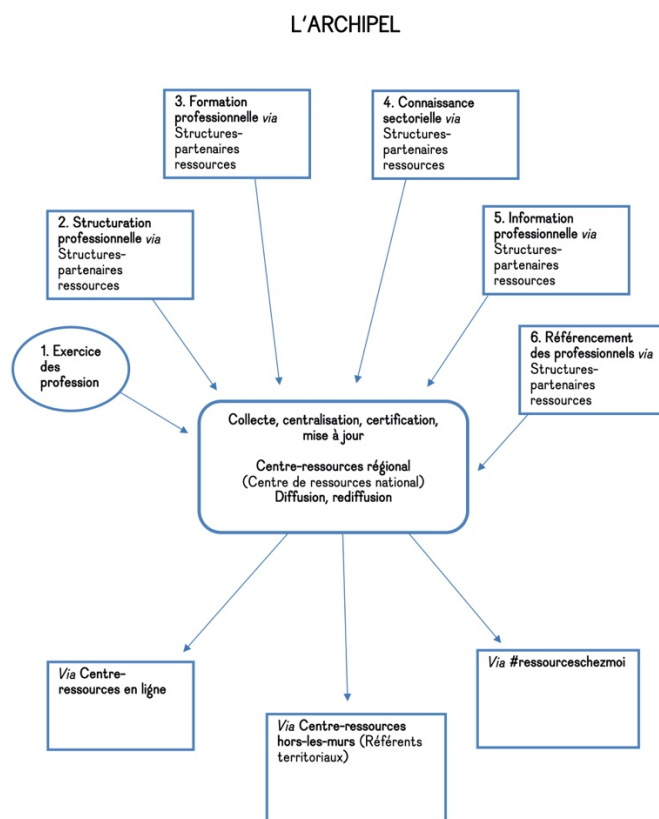
L'archipel, centre-ressources francilien des professionnels des arts visuels est une création, dont le **déploiement est délégué à une association existante** du secteur des arts visuels, déjà productrice de ressource professionnelle. Sa mission principale, d'intérêt général, est de rendre gratuitement accessible, à l'ensemble des artistes et des autres professionnels du secteur des arts visuels de la région Île-de-France, les informations et les ressources en lien avec leur activité. Il propose à ses bénéficiaires un service à la fois physique et en ligne.

Les différentes actions mises en œuvre par le centre-ressources sont organisées depuis une structure physique permanente située dans la région francilienne. Elles supposent la coopération, à l'échelle du territoire de l'Île-de-France et du territoire national, d'une pluralité d'acteurs et d'actrices. Son action est orientée suivant deux axes : **la collecte, la centralisation, la certification et la mise à jour** des ressources ; **la diffusion et la rediffusion à l'échelle régionale** des ressources d'ordre régional et national, et secondairement international. Il porte pour intitulé : L'archipel, centre-ressources francilien des professionnels des arts visuels.

— Mise en œuvre

Portage	Délégation par la DRAC IDF à une association existante
Gouvernance	Association déléguée, en lien avec un Comité de suivi mixte (DRAC Île-de-France, CNAP, autres institutions partenaires)
Cadre juridique	Signature d'une convention entre l'association déléguée, la DRAC IDF et les institutions partenaires
Financement	Subventions publiques, dont DRAC Île-de-France et autres institutions partenaires ; recettes propres (cotisations liées aux missions de formation)
Budget	Phase 2 : 175 152 € Phase 3 et suivantes : 181 201 €
Calendrier/phasage	Juillet 2021 : Confirmation de la modélisation d'action Phase 1 – sept.-déc. 2021 : Structuration juridique Phase 2 – 2022 : Préfiguration du projet et création d'une page temporaire de « centre-ressources en ligne » Phase 3 – 2023 : Lancement et mise en œuvre Phase 4 – 2023/2024 : Lancement de la page régionale sur la plateforme numérique nationale

— Architecture et fonctionnement



La mission de collecte, de centralisation, de certification et de mise à jour s'articule au déploiement du dispositif « ressources à la source ». Elle repose sur une coopération de la structure physique permanente avec un ensemble de structures impliquées dans la production de ressources à l'échelle de l'Île-de-France (les structures partenaires-ressources). Elle s'associe à une coordination portée par le Centre de ressources national et susceptible d'intégrer d'autres équipes pilotes régionales.

La mission de diffusion des ressources d'ordre régional et de rediffusion des ressources d'ordre national et international s'articule autour de trois leviers : **informer, former et accompagner**. Ils sont retraduits dans trois grands types de dispositifs, qui déploient la diffusion depuis la structure physique permanente vers les structures partenaires-accueil et l'espace en ligne :

- Le **centre-ressources en ligne**. Information *via* la page dédiée et temporaire sur le site Internet de l'association déléguée, puis la page dédiée sur la plateforme numérique du Centre de ressources national.
- Le **centre-ressources hors-les-murs**. Information et formation de référentes et de référents territoriaux, en deux étapes : en présentiel, lors de réunions organisées dans des structures partenaires-accueil sur l'ensemble du territoire francilien ; en distanciel, *via* la communication d'informations mises à jour.
- **#ressourceschezmoi**. Accompagnement, conseil et orientation de l'ensemble des professionnels, selon deux formats en distanciel : des rendez-vous individuels et des réunions collectives d'information thématiques.

Encourager une nouvelle culture en faveur de l'art dans l'espace public

* Nous présentons ici un résumé synthétique de la proposition détaillée dans le rapport, pages 40 à 48.

L'action collective initiée afin d'encourager le soutien de l'art dans l'espace public dans la région Île-de-France s'articule, d'une part, à une charte, rédigée avec le concours de plusieurs membres du Comité de pilotage – Yasmina Benabderrahmane, artiste ; Isabelle Boulord, conseil départemental de Seine-Saint-Denis, puis DRAC Île-de-France ; Géraldine Darot, conseil départemental de Seine-Saint-Denis ; Géraldine Doger de Spéville, CPGA ; Laurence Dupouy-Veyrier, Ville de Nanterre ; Morten Salling, conseil départemental de Seine-Saint-Denis ; Lucie Marinier, Ville de Paris ; Claire Nénert, Ville de Paris ; Marion Papillon, CPGA ; Gaëlle de Saint-Pierre, CPGA –, et éditée sous un format numérique (pdf) par la DRAC Île-de-France ; et, d'autre part, à un dispositif pilote qui met en œuvre les principes énoncés dans ce texte de référence.

— Définition de la charte

La charte en faveur d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public repose sur une coopération territoriale. Elle met en avant les mesures à prendre en faveur d'une **approche renouvelée de l'espace public**, attentive aux enjeux environnementaux, économiques, sociaux et solidaires. Prenant en compte la diversité d'intentions et de méthodologies permettant de faire advenir une œuvre dans l'espace public, la charte vise à sanctuariser un socle commun de bonnes procédures et de bonnes pratiques.

Elle décline ainsi une liste de neuf principes, ayant pour enjeux, notamment, de **revaloriser le travail artistique**, d'**encourager les démarches participatives ou relevant de la co-création** et de **garantir l'intégrité des œuvres dans la durée**. Une version intégrale de ce texte est adjointe en annexe du rapport, pages 66 à 68. Une édition selon la charte graphique ministérielle et sous un format numérique (pdf), aisément diffusable, est proposée. Sa diffusion première est assurée via les sites Internet de la DRAC Île-de-France et des membres signataires, et depuis la page temporaire du centre-ressources régional.

— Mise en œuvre de la charte

Portage	DRAC Île-de-France
Premiers signataires potentiels	DRAC Île-de-France, Région Île-de-France, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Ville de Paris, Ville de Nanterre, CPGA
Financement	DRAC Île-de-France
Budget	2000 €
Calendrier	Jul. 2021 : Confirmation de la modélisation d'action Sept. 2021 : Édition de la charte Oct. 2021 : Confirmation des premiers signataires et diffusion de la charte

— Définition du dispositif pilote

Le **dispositif pilote** d'art dans l'espace public décline les principes fixés préalablement dans la charte. Il porte pour intitulé : *Une Commune, un Commun. Co-crée l'art dans l'espace public francilien*. Il propose, à l'appui d'une **coopération territoriale pilotée par la DRAC Île-de-France, la mise en place de résidences « artiste en territoire » d'un an, dédiées à la production d'œuvres en co-création destinées à l'espace public**. Ce dispositif pilote poursuit plusieurs objectifs : soutenir les artistes et la création contemporaine, encourager la collaboration du plus grand nombre dans la fabrique de l'art dans l'espace public aux côtés des artistes, mettre en valeur les œuvres présentes dans cet espace commun, promouvoir des démarches écoresponsables, conforter la création dans son rôle de levier d'une cohésion territoriale.

Les **collectivités partenaires** de ce dispositif sont identifiées par les représentants et les représentantes de la DRAC Île-de-France, sur la base d'un certain nombre de critères, en accord avec les principes d'encadrement d'une résidence et de la création d'une œuvre dans l'espace public. Le dispositif fait ensuite l'objet d'un appel à candidature à destination des artistes. **Les artistes** sont sélectionnés sur dossier, sur la base d'une liste de critères obligatoires et de critères privilégiés. Au moins cinq projets sont retenus pour cette première édition. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de **résidences d'un an**, offrant un cadre propice aux artistes pour la **recherche et la production d'une œuvre en co-création, destinée à l'espace public**.

— Mise en œuvre du dispositif pilote

Portage	DRAC Île-de-France
Cadre juridique	Double contractualisation : > Signature d'une convention entre la DRAC Île-de-France et les collectivités partenaires > Signature d'une convention entre la collectivité et l'artiste ou entre la structure déléguée de la collectivité et l'artiste
Gouvernance	DRAC Île-de-France
Financement	Subventions publiques : DRAC Île-de-France (80%) et collectivités partenaires (20%)
Budget	25 000 € / projet artistique, soit 125 000 € pour un financement initial de cinq projets
Calendrier	Juil. 2021 : Confirmation de la modélisation d'action Sept.-nov. 2021 : Sélection des collectivités partenaires Déc. 2021 : Lancement de l'appel à candidature à destination des artistes Fév. 2022 : Sélection des artistes et annonce des résultats Mars 2022 : Lancement de la première résidence

Initier une réflexion sur l'atelier d'artiste contemporain

* Nous présentons ici un résumé synthétique de la proposition détaillée dans le rapport, pages 49 à 54.

L'impulsion d'une réflexion pluripartite sur « l'atelier contemporain » vise à encourager la politique de développement d'ateliers et d'ateliers-logements dans la région Île-de-France, par la mise en lumière de la diversité de son offre. La constitution d'un répertoire initial des espaces de production constitue ici une première étape primordiale.

— Définition

Le répertoire en ligne de l'offre en espaces de production en Île-de-France invite, depuis une échelle régionale, à repenser les contours de « l'atelier d'artiste contemporain ». L'objectif est de **mettre en lumière la diversité des espaces de production existant**, en prenant en compte l'ensemble de l'offre du territoire francilien, émanant tant des institutions publiques (communes, établissements, école, etc.) que des initiatives privées (collectifs, fondations, etc.), et qu'il s'agisse d'espaces individuels ou collectifs, temporaires ou pérennes, en location ou en résidence, etc.

Il s'adresse à l'ensemble des professionnels des arts visuels : aux artistes en quête d'un lieu de travail permanent ou temporaire, mais aussi aux institutions ou aux collectifs qui pourront ainsi rendre visible leur contribution au développement de l'offre en espaces de production artistique. Ainsi, sa vocation est double : il constitue à la fois un **outil de repérage d'une offre plurielle** et un **instrument de réflexion sur le renouvellement des conditions matérielles du travail artistique contemporain**. Mobilisateur et réfléchi, il est destiné à encourager le développement de l'offre francilienne à travers la mise en ligne d'un outil évolutif et collaboratif.

Suite à la diffusion d'un questionnaire en ligne, une **liste initiale** composée de **47 espaces correspondant à 37 structures** a été arrêtée le 25 juin 2021. Celle-ci constitue une version première du répertoire destinée à être intégralement accessible en ligne, dont l'intégralité est reportée en annexe du rapport, pages 69 à 157. Ce répertoire constitue un **outil en commun, évolutif et collaboratif, qui s'organise sous la forme d'une base de données, librement renseignée et collectivement mise à jour** par l'ensemble des représentants et des représentantes des espaces de production franciliens (publics et privés). Elle utilise un éditeur de texte collaboratif : Framapad, reposant sur l'application libre EtherPad.

— Mise en œuvre

Portage / Gouvernance	Libre, outil collaboratif
Cadre juridique	Licence libre
Financement	Aucun
Budget	0 €
Calendrier	Juil. 2021 : Confirmation de la modélisation d'action Juil.-sept. 2021 : Partage de la version intégrale initiale en ligne pour le recueil du consentement des représentants et des représentantes des structures en vue d'une diffusion des données sous ce format en ligne Sept. 2021 : Lancement et diffusion publique du répertoire

— Aperçu du répertoire en ligne (captures d'écran)

ARTS VISUELS. LE RÉPERTOIRE DES ESPACES DE PRODUCTION FRANCILIENS

Bonjour et bienvenue dans cet espace en ligne en commun. Ce répertoire s'adresse à l'ensemble des professionnels des arts visuels et s'organise soi et d'actualiser collectivement. Pour les offreurs d'espaces de production, cela signifie que vous pouvez vous-même ajouter et modifier librement les ir la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles notamment. La consultation de la base est libre et gratuite. Le projet

Ce projet a été initié par deux chercheuses, Émeline Jaret et Isabelle Mayaud, dans le cadre du Schéma d'Orientation et de Développement des Arts visuels Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture, en 2015 et impulsée par la DRAC Île-de-France à l'échelle de la région en 2017. Un structures a été arrêtée le 25 juin 2021 et publicisée en ligne sous ce format Framapad, en septembre 2021. Cet outil en commun, évolutif et collaborati plurielle et un levier de développement d'une offre encore insuffisante compte tenu de la demande. Nous invitons les collaborateurs et collaboratrices au sein de cet espace en ligne en commun et, de façon plus large, au sein de ce gigantesque espace de production en commun que constitue aujourd

Type d'espace de travail	Type de résidence	Commune(s)	Nom de la structure	Adresse
Atelier-logement				
Atelier-logement		Ivry-sur-Seine, 94200	Galerie Fernand Léger - Galerie d'art contemporain de la ville d'Ivry	93 avenue 94200
Atelier-logement et atelier		Paris	Direction des Affaires culturelles de la ville de Paris	31 rue de 75004
Atelier-logement		Nogent-sur-Marne, 94130 et Paris, 75009	Fondation des Artistes	Hôtel Sa Berryer,
Atelier-logement et atelier		Île-de-France	DRAC Île-de-France - ministère de la culture	47 rue L
Atelier individuel				
Atelier individuel		Dampierre-en-Yvelines, 78720	Espace Grange Galerie	24 rue d Yvelines

ARTS VISUELS. LE RÉPERTOIRE DES ESPACES DE PRODUCTION FRANCILIENS

Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel		Pantin, 93500	Artagon	46 place
Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel		93450 L'Île-Saint-Denis	in.plano	62 avenue Saint-De
Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel		La Courneuve, 93120	L'Abominable	30 rue d 93120
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire				
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire		Argenteuil, 95100	Les Ateliers d'Argenteuil	111 boulevard 95100
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire		Paris, 75020	Confort Mental	41 rue S
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire		75, 92, 93, 91, 94	FOREST	17B rue Gervais
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire		Pantin, 93500	Artagon	46 place
Résidence				
Résidence	Production artistique en atelier	Pantin, 93500	The Community	9 et 13 n
Résidence	Résidence de recherche et création	Paris, 75001	Le Laboratoire de la Création	111 rue S
Résidence	Résidence de création	Ivry-sur-Seine, 94200	Galerie Fernand Léger - Galerie d'art contemporain de la ville d'Ivry-sur-Seine	93 avenue 94200
	A compter de septembre 2022, le CRD de Pantin disposera d'une salle			

Favoriser l'accès à la mobilité internationale des artistes et des autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes

* Nous présentons ici un résumé synthétique de la proposition détaillée dans le rapport, pages 55 à 61.

Le premier levier, pour favoriser la mobilité internationale des artistes et des autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes, concerne l'accès à l'information. La campagne pilote proposée ici souhaite répondre à cette demande prioritaire et se comprend directement en lien avec la création du centre-ressources régional. Cette proposition initiale a été formulée en collaboration avec Marie-Cécile Burnichon, Adeline Blanchard, Sophie Robnard et Fanny Rolland de l'Institut français, ainsi que plusieurs membres du Comité technique dédié.

— Définition

Un modèle coopératif d'action collective préside à cette campagne pilote, qui s'oriente suivant trois axes :

1. Le développement d'une connaissance partagée des dispositifs de soutien aux mobilités

Action engagée par l'Institut français, en collaboration directe avec le centre-ressources régional, afin de contribuer à une meilleure circulation des informations relatives à l'internationalisation des carrières professionnelles au sein du secteur des arts visuels.

2. Un programme régional d'information à destination des artistes et des autres professionnels des arts visuels de l'Île-de-France, portant sur les dispositifs existants pour la mobilité internationale, et conçu sous la forme de journées de rencontres

Action co-organisée par l'Institut français en partenariat avec la DRAC Île-de-France et la région Île-de-France. À raison d'une journée publique par an, ces rencontres articulent une plénière le matin et des ateliers thématiques l'après-midi.

3. Un programme d'accueil en Île-de-France pour des professionnels du secteur des arts visuels étrangers, organisé autour de visites de lieux de production et de diffusion franciliens

Programme de repérage de la scène artistique francilienne visant à favoriser son rayonnement international, porté par une coopération institutionnelle et en partenariat avec la DRAC Île-de-France. Il rassemble 30 professionnels étrangers durant un séjour de 5 jours, permettant la mise en place de collaborations avec des artistes et des professionnels franciliens et franciliennes.

— Mise en œuvre de l'action connaissance partagée

Portage	Institut français
Financement	Institut français
Budget	6 000 €
Calendrier	2021 : Lancement sur le site de l'Institut français 2022 : Relais sur la page de préfiguration du « centre-ressources en ligne »

— Mise en œuvre du programme régional d'information

Portage	Institut français
Cadre juridique	Convention entre l'Institut français, la DRAC Île-de-France et la Région Île-de-France
Gouvernance	Institut français, la DRAC Île-de-France et la Région Île-de-France
Autres partenaires potentiels	CNAP, CPGA, ADAGP, Trampoline
Financement	Subventions publiques : Institut français, DRAC Île-de-France et Région Île-de-France
Budget	3500 €
Calendrier	Juil. 2021 : Confirmation de la modélisation d'action et des partenariats Sept. 2021 : Réunion d'organisation 1 ^{er} trimestre 2022 : Première journée de rencontres

— Mise en œuvre du programme régional d'accueil

Portage	DRAC Île-de-France, Institut français et autres institutions partenaires
Cadre juridique	Convention DRAC Île-de-France, Institut français et autres institutions partenaires
Gouvernance	Comité de pilotage : DRAC Île-de-France, Institut français et autres institutions partenaires
Autres partenaires potentiels	Région Île-de-France, Réseau Tram, ADAGP, Fondation des artistes, C-E-A et CPGA
Financement	DRAC Île-de-France, Institut français et autres institutions partenaires
Budget	45 000 €
Calendrier	Juil. 2021 : Confirmation de la modélisation d'action et des partenariats Sept. 2021 : Réunion du comité de pilotage 2023 : Lancement d'une première édition du programme

INTRODUCTION

Le 28 mai 2021, le gouvernement a confirmé l'attribution de 2 milliards d'euros au secteur de la culture, sur les 100 prévus, dans le cadre du plan de relance de l'économie française annoncé en septembre 2020. Alors que nous achevons l'écriture de ce rapport, l'allocation de différents soutiens financiers au secteur culturel est en cours et éminemment d'actualité. Ces **mesures d'urgence** interviennent en effet alors que de nombreux États se trouvent confrontés à une crise sanitaire et économique inédite, en lien avec l'épidémie de COVID-19. Si l'ensemble de l'économie mondiale est touché, avec la mise à l'arrêt – parfois la fermeture – de nombreuses entreprises, le secteur culturel paraît, après plus d'une année de crise, particulièrement fragilisé. Les premières études portant sur les arts visuels en particulier montrent que la situation est préoccupante pour la majorité des acteurs et des actrices de ce secteur¹.

Dans le secteur des arts visuels, les difficultés sont en réalité anciennes. La crise conjoncturelle que nous traversons agit ainsi bien plus comme un révélateur, que comme un déclencheur, d'une précarité omniprésente. En ce sens, cette épidémie conforte un diagnostic aujourd'hui largement partagé qui conclut en une **fragilité structurelle de l'économie des arts visuels**. Toutes les enquêtes récentes initiées par différentes instances relevant du ministère de la Culture et menées aussi bien à l'échelle régionale que nationale en attestent : nombre de ceux et de celles, à l'instar des artistes, qui font vivre ce secteur éprouvent des difficultés à vivre de leur activité².

La promotion d'une approche globale du secteur des arts visuels est à l'origine des SODAVI – Schémas d'Orientation et de Développement des Arts visuels, une démarche initiée par la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture, en 2015. En Île-de-France, **les phases 1 (diagnostic) et 2 (concertation), du SODAVI IDF³** ont été impulsées en 2017 à l'initiative de la DRAC Île-de-France – ministère de la Culture et orchestrées par TRAM Réseau art contemporain

¹ DEPS-MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2020, « L'impact de la crise du COVID-19 sur les secteurs culturels » ; DIAGONAL, 2020, « Évaluation des conséquences de la crise COVID-19 sur l'activité des artistes-auteurs photographes et pour les lieux de diffusion et de production de photographie » ; CIPAC, 2020, « Les répercussions du COVID-19 sur le secteur des arts visuels. Enquête du CIPAC conduite du 17 mars au 15 avril 2020 » ; FRAAP, 2020, « Synthèse des résultats de l'enquête Covid-19 menée par la FRAAP à partir du 18 mars 2020 » ; ADAGP, 2021, « Enquête ADAGP : effets de la crise sanitaire et impact des mesures d'aide pour les artistes des arts visuels » ; CPGA, 2021, « État Des Lieux - Les Galeries D'art Dans La Crise Sanitaire ».

² AMAC, 2013, « Observation participative et partagée des arts visuels en Pays de la Loire. Etude socio-économique des acteurs des Pays de la Loire : structures, artistes, professions intermédiaires » ; L'A. AGENCE CULTURELLE NOUVELLE-AQUITAINE, 2017, « Enquête sur les artistes et les structures des arts visuels en Nouvelle-Aquitaine. Éléments saillants » ; MINISTÈRE DE LA CULTURE, 2017, « Rapport du Gouvernement au Parlement sur la situation des arts visuels », Paris, DGCA ; AMAC, A.C.B - ART CONTEMPORAIN EN BRETAGNE, 2019, « L'activité des artistes plasticien·nes en Bretagne » ; MAYAUD I., JEANPIERRE L. (AVEC), 2019, « Arts visuels en Grand Est », Paris ; RACINE B. AVEC LE CONCOURS DE NOËL CORBIN, CELINE ROUX ET BERTRAND SAINT-ÉTIENNE, 2020, « L'auteur et l'acte de création » ; Contexts / Stratecom, 2020, « État des lieux des arts plastiques en Hauts-de-France » ; SINIGAGLIA J., PATUREAU F., 2020, « Artistes plasticiens : de l'école au marché », Paris, DEPS-ministère de la Culture.

³ Nous faisons usage de l'acronyme SODAVI IDF dans ce rapport, qui renvoie à : Schéma pour le développement des arts visuels Île-de-France.

Paris / Île-de-France, avec l'appui de amac – agence spécialisée en art contemporain Nantes / Paris. Elles ont ainsi permis d'identifier un certain nombre d'atouts et de faiblesses et, partant, de formuler des recommandations afin de contribuer au développement et à la structuration de ce secteur d'activité à l'échelle territoriale⁴.

La **réalisation de la phase 3 – structuration, du SODAVI IDF**, qui nous a été confiée en octobre 2020, intervient donc dans un contexte, d'une part, de crise sanitaire et économique qui vient amplifier des faiblesses structurelles et, d'autre part, d'inflexion des politiques publiques en faveur du secteur des arts visuels. En introduction à ce rapport, il convient ainsi de rappeler ces conditions particulières. **L'élaboration d'un plan d'action** survient alors que de fortes attentes sont exprimées vis-à-vis des pouvoirs publics et que, précisément, le renouvellement des politiques publiques de soutien à cette économie se nourrit aujourd'hui d'une meilleure connaissance de la situation des professionnels du secteur pour se déployer à différentes échelles et suivant des temporalités variées.

Le présent rapport rend compte de la mission que nous avons co-dirigée et réalisée d'octobre 2020 à juin 2021. Dans le cadre de cette phase 3, nous nous sommes attachées à tirer le meilleur profit du travail mené depuis plus de trois ans afin de **modéliser des actions ou dispositifs concrets et applicables (création ou amélioration de l'existant)** à partir des propositions issues de la phase 2. La finalité de notre mission de recherche, d'une durée de huit mois, est ainsi de contribuer au développement et à la structuration du secteur des arts visuels à l'échelle de la région Île-de-France. Le plan d'action qui en résulte concerne **l'ensemble des acteurs et des actrices du secteur** (artistes, commissaires, critiques, etc.). Il se décline suivant **quatre axes prioritaires** :

- Axe 1 : créer un centre-ressources régional
- Axe 2 : encourager une nouvelle culture en faveur de l'art dans l'espace public
- Axe 3 : initier une réflexion sur l'atelier d'artiste du 21^e siècle
- Axe 4 : favoriser l'accès à la mobilité internationale des artistes et des autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes

⁴ TRAM, AMAC, DRAC IDF, 2018, « Parcours de l'artiste en Ile-de-France – Premiers éléments », SODAVI Ile-de-France ; TRAM, AMAC, DRAC IDF, 2019, « Le Parcours des artistes en Ile-de-France – Perspectives », SODAVI Ile-de-France.

Méthodologie

Afin de mener à bien cette mission, nous avons adopté une **méthodologie de travail à la fois générale et spécifique** à chacun des quatre axes. **Notre démarche repose sur quatre grands piliers** :

- Consulter pour comprendre
- Enquêter pour connaître
- Analyser pour évaluer
- Modéliser pour agir

— Consulter

Nous avons régulièrement consulté des professionnels, du secteur des arts visuels pour l'essentiel, en les associant à notre travail suivant différentes modalités.

- Le Comité de pilotage a été mobilisé tout au long de la mission et consulté à l'occasion de points d'étapes. Ces rendez-vous ont permis d'échanger sur nos avancées, d'amender et de confirmer les orientations prises. Des entretiens individuels avec les membres du Comité de pilotage ont été menés concomitamment à ces temps d'échanges collectifs.
- Pour chacun des quatre axes, un Comité technique dédié a été constitué. Chaque Comité technique a rassemblé entre 5 et 15 membres du Comité de pilotage, qui ont pu prendre part à cette mission suivant différentes modalités (réunions, retours écrits dans des documents partagés ou non, échanges téléphoniques).

Axe 1 : Jean-Baptiste Gabbero, puis Isabelle Boulord, et Stéphanie Brivois (DRAC Île-de-France) ; Isabelle Boulord, puis Géraldine Darot (Conseil départemental de Seine-Saint-Denis) ; Aude Cartier et Amélie Verley (Tram) ; Johanna Hagege (ADAGP) ; Guslagie Malanda et Marie Gayet (C-E-A) ; Lucie Marinier (Ville de Paris) ; Émilie Moutsis (artiste) ; Marion Papillon (CPGA) ; Emmanuel Tibloux et Juliette Courtillier (École nationale supérieure des arts décoratifs, Paris).

Axe 2 : Jean-Baptiste Gabbero, puis Isabelle Boulord, et Stéphanie Brivois (DRAC Île-de-France) ; Isabelle Boulord, puis Géraldine Darot, et Morten Salling (Conseil départemental de Seine-Saint-Denis) ; Laurence Dupouy-veyrier (Ville de Nanterre) ; Alpar Ok (Région Île-de-France) ; Claire Nénert et Lucie Marinier (Ville de Paris) ; Sami Trabelsi (artiste) ; Marion Papillon et Géraldine Doger de Spéville (CPGA).

Axe 3 : Jean-Baptiste Gabbero, puis Isabelle Boulord, Stéphanie Brivois et Dominique Libessart (DRAC Île-de-France) ; Aude Cartier (Tram) ; Laurence Dupouy-Veyrier (Ville de Nanterre) ; Guslagie Malanda et Marie Gayet (C-E-A) ; Laurence Maynier (Fondation des artistes) ; Catherine Oh (Ville de Paris) ; Fanny Rolland (Institut français) ; Raphaël Tiberghien (artiste) ; Emmanuel Tibloux et Juliette Courtillier (École nationale supérieure des arts décoratifs, Paris).

Axe 4 : Marie-Cécile Burnichon, Adeline Blanchard, Sophie Robnard et Fanny Rolland (Institut français) ; Yasmina Benabderrahmane (artiste) ; Aude Cartier et Amélie Verley (Tram) ; Johanna Hagege (ADAGP) ; Isabelle Mallez (Ville de Paris) ; Laurence Maynier ; Guslagie Malanda et Marie Gayet (C-E-A) ; Alpar Ok (Région Île-de-France) ; Marion Papillon et Géraldine Doğer de Spéville (CPGA).

- Plusieurs professionnels du secteur des arts visuels ont été consultés tout au long de la mission. Ces échanges, d'ordre technique, sont venus nourrir notre réflexion.

La liste des personnes sollicitées se trouve en générique de ce rapport, pages 181 à 189.

— Enquêter

La connaissance constitue l'une des pierres angulaires de notre démarche. Un état des lieux des actions et des dispositifs qui ont cours sur le territoire a ainsi été dressé en préalable à toute modélisation de nouvelle action ou de renforcement de l'existant. Cette approche nous a également permis de mieux évaluer la connaissance de ces dispositifs par les acteurs et les actrices du secteur des arts visuels ainsi que leurs modes de diffusion. Elle s'arrime à une méthodologie d'enquête plurielle, qui conjugue une recherche documentaire (en ligne et papier), la réalisation d'entretiens individuels semi-directifs et l'administration de deux questionnaires en ligne. Dix-neuf entretiens approfondis, d'une durée de 1h à 7h, ont été menés dans le cadre de cette recherche. Deux questionnaires ont été diffusés en ligne entre le 15 mars et le 22 avril 2021. 105 réponses exploitables ont finalement été recueillies s'agissant du premier axe (centre-ressources) et 67 s'agissant du second axe (atelier contemporain).

— Analyser

Les investigations spécifiques menées au cours des derniers mois pour chacun des quatre axes ont constitué le socle d'un état des lieux et d'un diagnostic territorial auquel s'adosent les modélisations exposées dans ce rapport. L'analyse des faiblesses mais aussi des atouts de la région, des manques et des besoins identifiés, a ainsi informé et irrigué l'ensemble de notre démarche.

— Modéliser

Cette mission poursuit un objectif opérationnel. La méthodologie de travail que nous avons adoptée pour chacun des quatre axes prioritaires, a ainsi permis, soit de renforcer l'existant, soit de créer de nouveaux dispositifs. Ce rapport restitue les différentes étapes de notre démarche, dont sont issues les propositions d'actions. Celles-ci sont le produit d'une investigation méthodique et d'une réflexion collective associant plusieurs dizaines de professionnels du secteur, à qui nous souhaitons adresser nos remerciements.

Plan du rapport

Le présent rapport suit l'ordre des axes prioritaires et s'organise en quatre parties.

- **Axe 1** : créer un centre-ressources régional
- **Axe 2** : encourager une nouvelle culture en faveur de l'art dans l'espace public
- **Axe 3** : initier une réflexion sur l'atelier d'artiste contemporain
- **Axe 4** : favoriser l'accès à la mobilité internationale des artistes et des autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes

AXES

1. CRÉER UN CENTRE-RESSOURCES RÉGIONAL FRANCILIEN

L'accès aux ressources et à un accompagnement adéquat compte parmi les besoins récurrents exprimés par les acteurs et les actrices du secteur des arts visuels. Le SODAVI IDF – phase 1 a permis d'observer des disparités territoriales, avec une forte concentration parisienne de cette fonction « ressources ». Le SODAVI IDF – phase 2 a, quant à lui, mis en lumière une méconnaissance généralisée des dispositifs existants de la part des acteurs et des actrices, due aux difficultés d'accès à l'information et/ou aux difficultés de compréhension ou encore au défaut de transparence qui caractérise certains de ces dispositifs. Partant, une proposition de création d'un centre de ressources pour les arts visuels a été formulée au terme de la phase 2. Au cours de la phase 3, l'enquête a confirmé la nécessité d'un déploiement territorial d'une structure dédiée aux ressources professionnelles.

État des lieux et diagnostic

La modélisation du centre-ressources régional est le produit d'une étude préalable. Un état des lieux des faiblesses sectorielles en matière de ressource et d'information professionnelles a été réalisé *via* une enquête par entretiens semi-directifs, une recherche et analyse documentaire, une consultation des études et des travaux spécialisés ; et une enquête par échanges écrits et oraux à propos de deux versions d'un questionnaire conçu à destination des structures actives en France en matière de ressource et d'information professionnelles pour les arts visuels.

Un diagnostic a pu être formulé à l'issue de cet état des lieux. Trois éléments principaux sont à retenir dans le cadre de cette mission.

— Des faiblesses sectorielles en matière de ressource et d'information professionnelles

Notre état des lieux confirme plusieurs faiblesses déjà bien identifiées par les professionnels du secteur concernant les ressources et l'information professionnelles :

- Dispersion des émetteurs et des émettrices et défaut de coopération entre eux et entre elles ;
- Abondance de ressources et d'informations accessibles sous des formats hétéroclites ;
- Circulation d'informations erronées, non actualisées et non certifiées ;
- Difficulté de repérage, de compréhension et d'accès aux ressources et aux informations pour les destinataires (artistes et autres professionnels des arts visuels).

— Une faiblesse structurelle

Il existe dans la plupart des régions de France, en Île-de-France notamment, différents types d'instances de centralisation des informations et des ressources. Les réseaux de diffusion régionaux, les FRAC, les syndicats, les associations, les collectivités ou d'autres acteurs et actrices, font ici office de centre de ressources. Leurs locaux (quand ils en possèdent) constituent un lieu physique d'accueil, d'orientation et de transmission d'informations pour les professionnels des arts visuels. Certaines structures disposent d'une page dédiée « Ressource » sur leur site Internet. Certaines d'entre elles ambitionnent aussi d'occuper une position nodale dans la mise en réseau des acteurs et des actrices du secteur à l'échelle de la région dans laquelle elles sont implantées. Il n'existe donc pas véritablement de « Centre de ressource régional » en France, mais des acteurs et des actrices qui endossent la fonction centralisatrice de « lieu-ressource » et se dénomment parfois des « Pôles ».

L'examen de ces différents acteurs et actrices permet de pointer certaines caractéristiques qui sont intéressantes à signaler dans la perspective de cette mission.

Les informations et ressources diffusées relèvent d'un double périmètre régional et national : ces lieux peuvent ainsi fournir une liste de référence des structures du secteur à ces deux échelles ; une documentation sur la législation nationale encadrant l'activité artistique ; une information sur les dernières mesures nationales prises en réponse à l'épidémie de CODIV-19, etc. Si des structures peuvent avoir une coloration régionale, qui se traduit par la mise en avant de certaines actrices et de certains acteurs régionaux, rien ne les distingue en définitive d'autres instances de centralisation d'informations et de ressources déjà existantes dans le secteur et œuvrant, à l'échelle nationale, telles que la MDA, le CIPAC, la FRAAP, etc.

Différents types d'information et de ressources se retrouvent d'un lieu à l'autre (documentation juridique, appels d'offres, annuaires, etc.). Ce ne sont jamais exactement les mêmes et leur présentation ainsi que leur classement diffèrent. Autrement dit, à chaque région sa logique de diffusion et de transmission des ressources. La mise en réseau des actrices et des acteurs territoriaux et la mutualisation en faveur de la production et de la diffusion de ressources apparaît un horizon souhaitable pour beaucoup.

— Un projet en cours de préfiguration de Centre de ressources national

Un projet de Centre de ressources national est en cours de préfiguration. Porté par la DGCA et le CNAP, il participe de la restructuration du CNAP sur son nouveau site à Pantin. La création du centre-ressources régional d'Île-de-France doit être articulée à ce projet en cours de déploiement. Il apparaît, de façon plus large, important qu'il prenne en compte l'ensemble des acteurs et des actrices déjà mobilisés en faveur de la production et/ou de la diffusion des ressources professionnelles.

Modélisation d'un centre-ressources régional

*Ce projet de centre-ressources régional Île-de-France a été pensé en articulation et de façon concomitante en termes de calendrier, avec le possible déploiement d'un Centre de ressources national et d'une plateforme en ligne connexe. Alors que nous devons remettre notre rapport, ce projet de Centre de ressources national demeure en cours d'arbitrage ministériel. Les projections relatives à l'articulation régional/national sont donc ici à considérer avec prudence : il s'agit d'hypothèses de travail qui restent à confirmer en lien avec les instances en charge de la mise en œuvre du projet d'envergure nationale. **La modélisation du centre-ressources régional Île-de-France suppose une coopération territoriale pluri-institutionnelle et se fonde sur ces présupposés :***

- *L'existence d'un Centre de ressources national et d'une plateforme en ligne connexe (internet et intranet) ;*
- *La coordination par le Centre national d'un réseau de structures régionales en charge de la centralisation et de la mise à jour des ressources à l'échelle régionale ;*
- *La diffusion et le partage de ressources d'ordre national concernant les arts visuels via le site internet du Centre national ;*
- *L'existence d'une page dédiée au centre-ressources régional Île-de-France dans cette plateforme en ligne ; page alimentée par le centre-ressources régional.*

— Définition du projet

Le **centre-ressources francilien des professionnels des arts visuels** est une création initiée par la DRAC Île-de-France – ministère de la Culture dans le cadre du SODAVI IDF – phase 3. **Son déploiement est délégué à une association existante** du secteur des arts visuels, déjà productrice de ressources professionnelles et dont le siège et les bureaux sont localisés en Île-de-France.

La mission principale, d'intérêt général, du centre-ressources régional est de rendre librement accessible, à l'ensemble des professionnels du secteur des arts visuels de la région Île-de-France, les

informations et les ressources, d'ordre régional et national, et secondairement international, en lien avec leur activité professionnelle.

Les **principaux bénéficiaires** des actions de cette structure sont :

- les artistes ;
- les autres professionnels des arts visuels ;
- les professionnels d'autres secteurs désireux de travailler avec des artistes.

— Architecture et fonctionnement du dispositif de coopération territoriale

Les différentes actions mises en œuvre par le centre-ressources sont organisées depuis une structure physique permanente située dans la région francilienne, dans l'enceinte des locaux de l'association déléguée. Elles supposent la coopération, à l'échelle du territoire de l'Île-de-France et du territoire national, d'une pluralité d'acteurs et d'actrices.

Son action est orientée suivant ces deux axes :

1. **La collecte, la centralisation, la certification et la mise à jour** des ressources. Elle repose sur une coopération de la structure physique permanente avec un ensemble de structures impliquées dans la production de ressources à l'échelle de l'Île-de-France (les structures partenaires-ressources), ainsi que l'ensemble des actrices et des acteurs impliqués dans le Centre de ressources national (*Ressources à la source*).
2. **La diffusion et la rediffusion à l'échelle régionale** des ressources d'ordre régional, national et international. Elle se déploie depuis la structure physique permanente, dans une double direction :
 - vers les structures physiques d'accueil temporaires (les structures partenaires-accueil) qui se situent sur le territoire régional (centre-ressources hors-les-murs) ;
 - vers l'espace en ligne (centre-ressources en ligne et #ressourceschezmoi).

Le centre-ressources régional propose ainsi à ses bénéficiaires un service à la fois en présentiel et en distanciel. Ce service est gratuit, accessible à toutes et à tous pour l'essentiel. Seules les initiatives de formation relevant des actions « centre-ressources hors-les-murs » sont assujetties à l'adhésion annuelle à l'association.

Nous renvoyons au schéma du circuit des ressources (collecte, centralisation, certification, mise à jour, diffusion, rediffusion), page 29.

— Intitulé

L'archipel

Centre-ressources francilien des professionnels des arts visuels

— Périmètre

Les ressources collectées et diffusées par le centre-ressources régional concernent l'exercice de l'activité professionnelle de l'ensemble des acteurs et des actrices du secteur, à l'exclusion de la programmation artistique régionale (expositions, événements, etc.).

Six grands types de ressources peuvent être distingués. Le centre-ressources régional est en charge de la collecte, de la certification et de la diffusion des ressources d'ordre régional. Suivant les actions, il peut également être amené à rediffuser des ressources d'ordre national et international telles qu'elles seraient rendues accessibles par le Centre de ressources national sur sa plateforme en ligne.

1) Exercice des professions : Réglementation de l'activité, information juridique, fiscale et sociale.

** La réglementation de l'exercice des professions étant fixée au niveau national, ces ressources seraient collectées et certifiées par le Centre de ressources national, en lien avec la Délégation aux politiques professionnelles et sociales des auteurs et aux politiques de l'emploi – ministère de la Culture. Le centre-ressources régional aurait un rôle de rediffusion de ces ressources.*

2) Structuration professionnelle : Outils et guides de bonnes pratiques, *vade-mecum*, chartes, conventions collectives, modèles de contrats d'exposition, modèles de factures, etc.

3) Formation professionnelle : Offres de formation pour l'ensemble des professionnels des arts visuels.

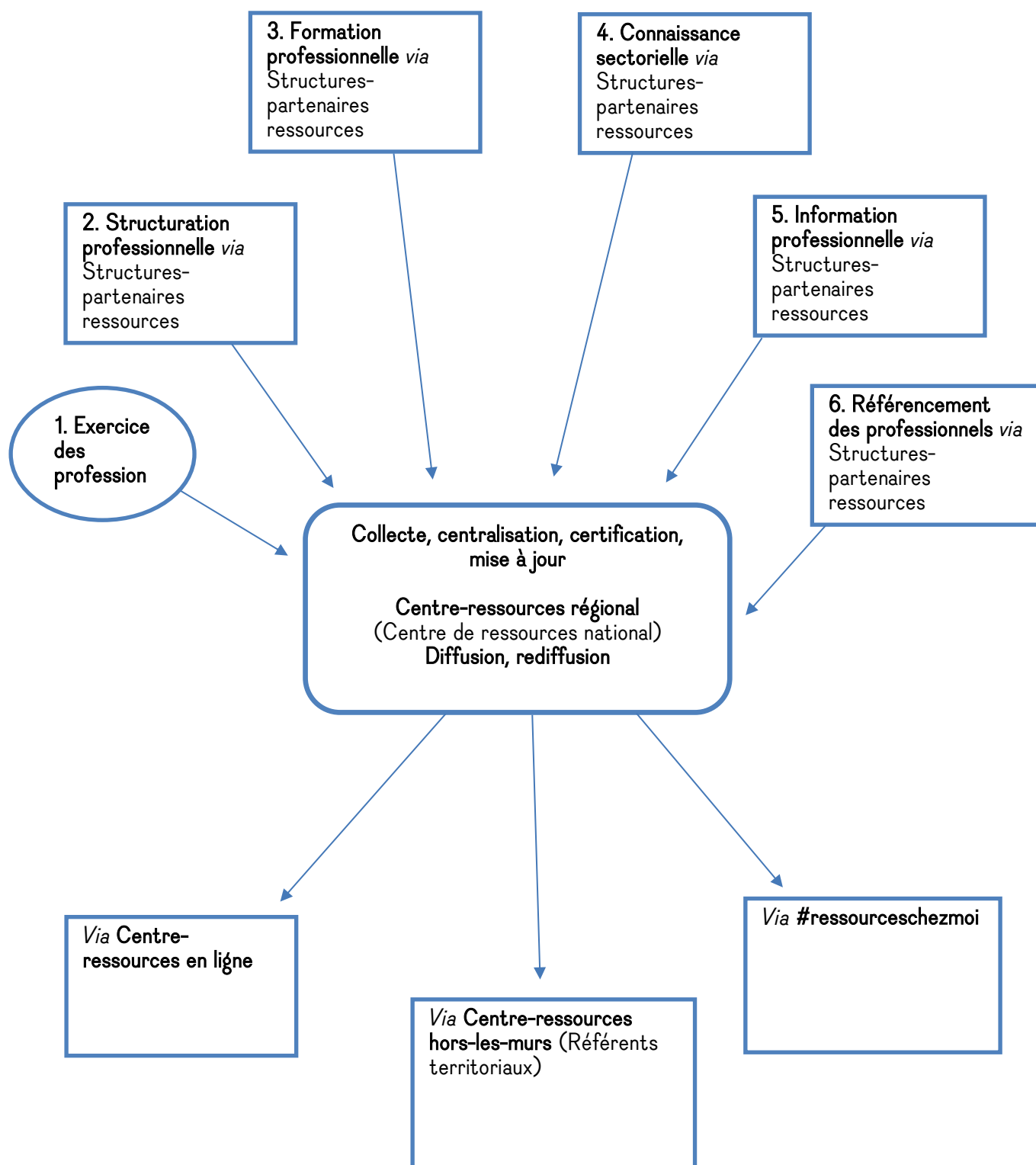
4) Connaissance sectorielle : Observation, études qualitatives et statistiques, outils de recherche bibliographique et répertoires documentaires.

5) Information professionnelle : Opportunités professionnelles régionales : dispositifs, 1% et commandes publiques, appels à candidature, appels d'offre, offres d'emploi, etc. Dispositifs de soutien à la création, à l'échelle régionale : aides, bourses, résidences, etc. Offres d'ateliers sur le territoire.

6) Référencement des professionnels : Annuaire régionaux et cartographies des professionnels : structures, artistes, autres professionnels des arts visuels, fournisseurs de matériels, d'outils de production et d'exposition (soclage, cadrage, etc.).

Schéma du circuit des ressources
(collecte, centralisation, certification, mise à jour, diffusion, redistribution)

L'ARCHIPEL



— La collecte, la centralisation, la certification et la mise à jour concertées des ressources existantes

Ressources à la source

La mission de collecte, de centralisation, de certification et de mise à jour repose sur une coopération de la structure physique permanente avec un ensemble de structures impliquées dans la production de ressources à l'échelle de l'Île-de-France (les structures partenaires-ressources).

Le centre-ressources régional s'associerait également, dans ce travail de collecte, de centralisation, de certification et de mise à jour des ressources, à une coordination nationale portée par le Centre de ressources national et susceptible d'intégrer d'autres équipes pilotes régionales.

Ainsi, le centre-ressources francilien serait en charge de la collecte, de la centralisation, de la certification et de la mise à jour des ressources spécifiques à la région Île-de-France auprès des structures partenaires-ressources à la source ; le centre-ressources de la région Grand Est, par exemple, des ressources spécifiques à la région Grand Est ; le Centre de ressources national, de celles qui concernent l'ensemble du territoire national, etc.

Une production complémentaire de ressources, réalisée avec les différentes équipes est envisageable, après une première phase de regroupement de l'existant.

— La diffusion des ressources

Le centre-ressources régional s'associerait également à la coordination nationale pour la ressource dans ses actions de diffusion et de rediffusion des ressources. Il partagerait, notamment, une plateforme numérique dédiée à la diffusion des ressources d'ordre régional, national et international.

Ainsi, le centre-ressources régional serait en charge de la diffusion des ressources d'ordre régional et de la rediffusion des ressources d'ordre national et international. Trois leviers ont été identifiés afin de favoriser ces actions : informer, former et accompagner. Ils sont retraduits dans ces trois grands types de dispositifs de diffusion des ressources : centre-ressources en ligne, centre-ressources hors-les-murs, #ressourceschezmoi.

La mission de diffusion se déploie ainsi, depuis la structure physique permanente, dans une double direction :

- vers les structures partenaires-accueil qui se situent sur le territoire régional (centre-ressources hors-les-murs) ;

- vers l'espace en ligne (centre-ressources en ligne et #ressourceschezmoi).

Le centre-ressources régional propose donc à ses bénéficiaires un service à la fois en présentiel et en distanciel.

Centre-ressources en ligne

Les ressources spécifiques à la région Île-de-France, collectées auprès des structures partenaires-ressources, seraient diffusées *via* la page dédiée sur la plateforme numérique du Centre de ressources national et *via* les réseaux sociaux du centre-ressources régional. Un espace de discussion de type forum est enfin prévu.

L'éditorialisation des ressources regroupe trois formes de contenu :

- Présentation synthétique de la ressource et renvoi (lien URL) vers l'annonce source (ex. Annonce d'un appel à résidence).
- Présentation synthétique de la ressource et renvoi (lien URL) vers le pdf source (ex. Répertoire régional des appels à résidence).
- Production propre au centre-ressources régional (ex. Plaquette de communication sur les missions du centre-ressources régional).

Le centre-ressources en ligne relaie les actualités relatives aux ressources professionnelles, à l'échelle régionale, qui sont diffusées *via* les réseaux sociaux notamment.

Le centre-ressources en ligne a également vocation à diffuser, soit directement, soit indirectement, les actions modélisées dans le cadre des autres axes du SODAVI IDF – phase 3 : (axe 2) la charte francilienne en faveur d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public ; (axe 3) le répertoire en ligne de l'offre francilienne en espaces de production dédiés aux arts visuels ; (axe 4) les actions engagées dans le cadre de la campagne pilote destinée à favoriser l'accès à la mobilité internationale des artistes et des autres professionnels des arts visuels d'Île-de-France.

Centre-ressources hors-les-murs

Le centre-ressources régional a pour mission la création et l'animation d'un réseau de référentes et de référents territoriaux formés, ayant vocation à infuser le territoire, constitué d'interlocutrices et d'interlocuteurs habilités (outillage initial, aptitude à conseiller et à orienter vers des interlocutrices et des interlocuteurs compétents). Afin de bénéficier des services d'information et de formation de niveau 1 proposés, les artistes et autres professionnels sont assujettis à l'adhésion à l'association.

L'outillage initial correspond au premier niveau de qualification et de compétence, sur une échelle qui comprend 3 niveaux :

- Niveau 1 : outillage initial, aptitude à conseiller et à orienter vers des interlocutrices et des interlocuteurs compétents ;
- Niveau 2 : outillage et formation permettant un accompagnement approfondi ;
- Niveau 3 : outillage et formation permettant de conseiller, d'accompagner et de fournir une expertise approfondie dans un domaine de spécialisation (ex. réglementation droit d'auteur).

Les référents territoriaux, interlocutrices et interlocuteurs habilités (indépendants ou rattachés à une structure), sont formés et informés en deux étapes :

En **présentiel**, lors de réunions (1 à 2 par mois) organisées dans des structures partenaires-accueil (associées au financement) sur l'ensemble du territoire de la région francilienne et s'arrimant aux outils mis à disposition par le *centre-ressources en ligne*, ainsi qu'aux supports imprimés disponibles. Les structures partenaires-accueil peuvent relever tant du secteur des arts visuels (centre d'art, FRAC, *artist run-spaces*, etc.) que d'autres secteurs (école municipale, médiathèque, etc.) : cette hétérogénéité est susceptible de favoriser une diversité de profil des bénéficiaires.

L'enquête que nous avons réalisée a permis d'identifier 38 structures susceptibles de devenir des partenaires et d'accueillir ces réunions. Voici le détail des réponses :

- 49 structures ont répondu favorablement ;
- 37 proposent des espaces de +50 m² ;
- 12 proposent des espaces de -50 m² ;
- 11 proposent de facturer la mise à disposition des espaces ;

En **distanciel**, *via* la communication d'informations mises à jour (1 newsletter mensuelle).

#ressourceschezmoi

En distanciel, le centre-ressources régional a pour mission l'accompagnement, le conseil et l'orientation de l'ensemble des artistes et autres professionnels. Un accueil physique n'est pas envisagé au centre-ressources régional, mais des échanges individuels peuvent être organisés en ligne sous divers formats :

- des prises de rendez-vous individuel d'une demi-heure en ligne, avec deux créneaux de permanence par semaine (1 matinée, 1 après-midi) ;
- des réunions d'information thématiques par petits groupes.

Dans ce modèle de coopération territoriale, la coordination nationale portée par le Centre de ressources national assurerait la collecte concertée, la certification et la mise en partage des

ressources ; la formation et l’outillage des équipes régionales ; la production concertée de nouvelles ressources.

— Gouvernance du Centre-ressources régional

La création et le déploiement du centre-ressources régional sont **délegués à une association existante** du secteur des arts visuels, déjà productrice de ressources, dont le siège et les bureaux sont localisés en Île-de-France. Cette délégation publique permet en effet la mise en place d’une coopération territoriale dans le financement du centre-ressources régional. Elle implique un conventionnement avec la DRAC Île-de-France, une redéfinition des missions de ladite association et une modification de ses statuts en vue d’un recentrage sur l’activité centre-ressources. Un comité de suivi est en charge du suivi annuel des activités de l’association. Il s’agit d’une instance de réflexion et d’orientation constituée de représentants et de représentantes de la DRAC Île-de-France, du CNAP, et des structures partenaires.

Au cours de notre enquête, nous avons identifié plusieurs associations pour le portage du centre-ressources régional. Le périmètre actuel d’activité de ces structures est, pour les unes strictement limité à l’échelle de la région Île-de-France et, pour les autres, étendu à l’échelle régionale-nationale. Ces structures sont les suivantes (par ordre alphabétique) : la Fédération des réseaux et associations d’artistes plasticiens (FRAAP), la Maison des artistes (MDA) et le réseau TRAM.

— Une page temporaire de préfiguration du « centre-ressources en ligne » sur le site Internet de l’association déléguée

En l’attente de la mise en place de la plateforme nationale en ligne, le site Internet de l’association déléguée pourrait accueillir une page temporaire dédiée au centre-ressources régional, afin de permettre une préfiguration du centre-ressources en ligne.

Selon les caractéristiques techniques du site Internet existant, il peut s’agir d’une page dédiée, accueillant les rubriques correspondant aux ressources professionnelles de type 2 à 6, telles que listées plus haut. Cette modalité d’action temporaire permet à l’équipe du centre-ressources régional de débiter la collecte, la centralisation, la certification et la mise à jour des ressources émanant de structures partenaires-ressources franciliennes (*ressources à la source*).

Le contenu de cette page temporaire est destiné, à terme, à être réinjecté dans la page Internet régionale de la plateforme numérique du Centre de ressources national. La mutualisation a ici plusieurs vertus. En rassemblant les émetteurs et les émettrices d’informations et de ressources, cette entité est susceptible de contribuer à la communication de ressources homogènes, facilement repérables et

accessibles, et ainsi de remédier à plusieurs faiblesses structurelles pointées dans l'état des lieux réalisé en préalable à cette modélisation.

— Ressources humaines

La création et le fonctionnement du centre-ressources régional nécessite, *a minima*, l'emploi d'une **équipe de permanents de trois équivalents temps plein** : un poste de direction-administration et deux postes de chargé/chargée de projet. En fonction de l'association déléguée retenue, la masse salariale existante est susceptible de pourvoir à ces postes ou à certains de ces postes. De façon connexe, des besoins en formation sont à prévoir et/ou des créations de poste.

Le montant exact des salaires est également fonction du statut juridique de l'association déléguée. Les cinq structures que nous avons identifiées sont régies par des cadres juridiques différents. Il s'agit d'associations qui relèvent de la loi de 1901. Trois d'entre elles appliquent la convention collective dite de l'animation, une autre dispose d'un accord d'entreprise, la dernière n'applique aucune convention. Dans cette modélisation, les salaires sont fixés à titre indicatif, sur la base de la convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation (IDCC 1518) et de sa grille de classification des salaires. Ils seront à ajuster en fonction de la structure de portage retenue.

- **Directeur-administrateur / Directrice-administratrice : 1 ETP**

Principales missions : en charge de la gestion RH et administrative, des partenariats et des relations à l'échelle nationale, intra et interrégionale ; de la coordination et de la mise en œuvre de la collecte, de la centralisation, de la certification et de la mise à jour des ressources (ressources à la source) ; de la coordination et de la mise en œuvre des actions du centre-ressources en ligne ; du centre-ressources hors-les-murs ; de l'accompagnement, du conseil et de l'orientation des professionnels dans le cadre des actions #ressourceschezmoi.

Salaires brut : 2844 € / mois, correspondant à la catégorie de cadre, groupe H, coefficient 450

Coût (avec charges sociales) : 46 103 € / an

- **Chargé/chargée de projet documentation, information et communication : 1 ETP**

Principales missions : en charge de la collecte, de la centralisation, de la certification et de la mise à jour des ressources (ressources à la source) ; de leur diffusion *via* le centre-ressources en ligne ; de la gestion des nouvelles et nouveaux adhérents ; de l'accompagnement, du conseil et de l'orientation des professionnels dans le cadre des actions #ressourceschezmoi.

Salaires brut : 2 370 € / mois, correspondant à la catégorie d'agent de maîtrise, groupe F, coefficient 375

Coût (avec charges) : 35 049 € / an

- **Chargé/Chargée de projet animation de réseau, information, formation et accompagnement :**
1 ETP

Principales missions : en charge de l'animation, de l'information, de la formation et de l'accompagnement des professionnels dans le cadre des actions du centre-ressources hors-les-murs ; de l'accompagnement, du conseil et de l'orientation des professionnels dans le cadre des actions #ressourceschezmoi.

Salaires brut : 2 370 € / mois, correspondant à la catégorie d'agent de maîtrise, groupe F, coefficient 375

Coût (avec charges) : 35 049 € / an

— Ressources matérielles

Aucun accueil physique des bénéficiaires du centre-ressources régional n'est prévu dans le cadre de ce premier déploiement du projet.

Le centre-ressources régional nécessite **des locaux** situés en Île-de-France : au siège de l'association déléguée, dans des locaux dont l'association est propriétaire/locataire ou dans des locaux mis à disposition de l'association. Ces locaux sont mis aux normes pour ces trois types d'usages :

- 1 espace de travail avec 3 bureaux dédiés dans les locaux de l'association ;
- 1 espace de réunion ;
- 1 espace de stockage d'outils et de supports documentaires.

Les frais d'assurance, d'entretiens et de maintenance sont inclus.

Le centre-ressources régional nécessite **des équipements** pérennes de quatre types :

- Matériel et mobilier de bureau ;
- Matériel informatique (ordinateurs, imprimante) ;
- Logiciels informatiques (bureautique, PAO) ;
- Téléphonie, réseau internet.

Le centre-ressources régional nécessite **d'autres investissements**, dont certains récurrents :

- Création de la page temporaire de préfiguration du « centre-ressources en ligne » sur le site Internet de l'association déléguée ;
- Supports et outils de communication ;
- Outils de veille, d'information et de documentation ;
- Matériel bureautique et consommables.

— Phasage

Cette modélisation du centre-ressources régional est pensée en articulation, et de façon concomitante en termes de calendrier, avec le possible déploiement d'un Centre de ressources national. La fixation de ce calendrier étant en cours d'arbitrage, nous proposons ici un phasage qui présuppose une confirmation de la modélisation et de l'association déléguée en juillet 2021.

Phase 1 – septembre à décembre 2021 : Structuration juridique

- Confirmation du premier ETP direction/administration ;
- Révision des missions de l'association déléguée en concertation avec la DRAC Île-de-France et modification des statuts de l'association ;
- Signature de la convention pluripartite avec la DRAC Île-de-France et les différents partenaires.

Phase 2 – 2022 : Préfiguration

- Recrutement ou mobilisation du second ETP chargé/chargée de projet ;
- Création d'une page temporaire de préfiguration du « centre-ressources en ligne » sur le site Internet de l'association déléguée ;
- Confirmation des structures partenaires-ressources pour la mise en place des circuits de collecte des ressources ;
- Mise en place des actions avec l'équipe du Centre de ressources national ;
- Mise en place des dispositifs de diffusion et de rediffusion des ressources dans le cadre des actions centre-ressources en ligne, centre-ressources hors-les-murs et #ressourceschez moi ;
- Confirmation des structures partenaires-accueil.

Phase 3 – 2023 : Lancement et mise en œuvre

- Recrutement ou mobilisation du troisième ETP chargé/chargée de projet et organisation de l'équipe de travail ;
- Lancement des actions du centre-ressources régional.

Phase 4 – 2023/2024 : Lancement de la page régionale sur la plateforme numérique nationale

- Concomitamment au lancement du Centre de ressources national en ligne, mise en place de la page régionale sur la plateforme numérique nationale et migration des données de la page temporaire précédemment intégrée au site Internet de l'association déléguée.

— Budget

Budget prévisionnel de fonctionnement		
	Phase 2	Phase 3
Ressources humaines	81 152 €	116 201 €
ETP 1	46 103 €	46 103 €
ETP 2	35 049 €	35 049 €
ETP 3	0 €	35 049 €
Ressources matérielles	94 000 €	65 000 €
Immobilier	45 000 €	45 000 €
Equipement (Phase 2)	25 000 €	10 000 €
Amortissement (Phase 3)		
Investissements récurrents	24 000 €	10 000 €
Total	175 152 €	181 201 €

— Financement

Le financement de la page régionale sur la plateforme numérique nationale serait compris dans le budget global alloué à ce projet par l'administration centrale du ministère de la Culture. En l'attente de cette plateforme nationale, le coût estimé pour l'intégration de la page temporaire de préfiguration au site Internet de l'association déléguée est de 9 000 €.

Le projet nécessite dès la **phase 2** de préfiguration, un budget annuel de fonctionnement récurrent, sanctuarisé, qui repose sur les subventions publiques. Comme cela a été le cas pour d'autres régions, la signature d'une **convention pluripartite** est souhaitable entre la DRAC Île-de-France, la Région Île-de-France et la Ville de Paris (par exemple), afin de stabiliser ce financement initial. La signature de cette convention intervient lors de cette phase 2.

Financement – phase 2 de préfiguration	Montant annuel
Subvention acquise par l'association (crédits déconcentrés DGCA ou autre collectivité financeuse)*	65 000 €
Subvention DRAC Ile-de-France	60 152 €
Subvention institutions partenaires	50 000 €
Total phase 2	175 152 €

* Il s'agit d'un montant indicatif, à préciser en fonction de l'association déléguée retenue.

À partir de la **phase 3** de lancement et de mise en œuvre, le centre-ressources régional intègre également, d'une part les **contributions volontaires liés aux partenariats** à développer dans le cadre

des actions menées et correspondant à la mission du centre-ressources hors-les-murs ; et, d'autre part les **ressources propres** de l'association déléguée : le montant des cotisations à l'association est fixé à 13 € par année.

Financement – phases 3 et 4 de lancement et de mise en œuvre	Montant annuel
Subvention acquise par l'association (crédits déconcentrés DGCA ou autre collectivité financeuse)*	65 000 €
Subvention DRAC Ile-de-France	60 152 €
Subventions institutions partenaires	50 000 €
Recettes propres - Cotisations à l'association (estimation pour 500 adhérentes/adhérents)	6 049 €
Total phase 3	181 201 €

**Il s'agit d'un montant indicatif, à préciser en fonction de l'association déléguée retenue.*

Pistes de financement complémentaires :

- D'autres partenaires financiers sont envisageables. Ils sont les suivants : les membres du Comité de pilotage du SODAVI IDF – phase 3 (PPP) ; les autres départements d'Ile-de-France ; le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.
- D'autres leviers sont également envisageables, pour assurer des ressources propres au centre-ressources régional. Deux pistes ont été dessinées au cours de notre enquête : la facturation de certaines prestations d'accompagnement et la facturation d'annonces publicitaires de fournisseurs (encadreurs, socleurs, etc.).

Une modélisation raisonnée d'un projet raisonnable

Cette proposition de financement qui repose sur un financement majoritairement public est à mettre en lien avec la mission principale d'intérêt général dévolue au centre-ressources régional. Elle appelle quatre remarques :

> **Ce budget prévisionnel est à mettre en perspective avec les estimations produites pour des modélisations antérieures analogues : il est deux fois moins élevé.** Nous renvoyons aux modélisations conçues en 2005 par la FRAAP (450 000 €) et la MDA (410 280 €), dans Lê Nhat Binh, *Mission d'étude sur la nécessité d'un centre régional de ressources pour les artistes-plasticiens en Ile-de-France*, ministère de la Culture et de la communication, Inspection générale de l'administration des affaires culturelles, mars 2006.

> **Il est à rapporter au nombre de bénéficiaires escomptés.** En Île-de-France, selon les chiffres AGESEA/MDA de 2016 rappelés dans le rapport SODAVI IDF – phase 1, le nombre d'artistes est estimé à 29 956. Ces chiffres n'incluent pas tous les artistes d'Île-de-France. Par ailleurs le centre-ressources régional s'adresse à l'ensemble des professionnels du secteur des arts visuels (commissaires, critiques, régisseur et régisseuse, etc.). Sur une base estimée de 50 000 bénéficiaires, le centre-ressources régional suppose, à partir de la phase 3, un investissement inférieur à 4€ par an et par bénéficiaire.

> **Cette modélisation intègre les questions d'équité territoriale :** les 3 ETP sont notamment à rapporter à la part francilienne majoritaire des professionnels des arts visuels à l'échelle nationale et à mettre en regard avec les chiffres dont on dispose pour les autres régions.

> **Une partie de ce budget est déjà allouée,** puisque l'association déléguée est une association existante qui bénéficie en 2021 de subventions publiques récurrentes.

2. ENCOURAGER UNE NOUVELLE CULTURE EN FAVEUR DE L'ART DANS L'ESPACE PUBLIC

La question de la place de l'art dans l'espace public est fondamentale et concerne l'ensemble de la société. Elle interroge la place des artistes sur le territoire et elle invite plus largement à envisager la production artistique au sein d'une écologie d'acteurs et d'actrices. Comme il a été souligné au terme de la phase 2, les grands projets d'aménagement urbains actuellement engagés en Île-de-France, ainsi que les prochaines manifestations internationales à venir, constituent autant d'opportunités, éphémères mais sans doute aussi pérennes, d'interventions publiques dans les espaces urbains, périurbains et ruraux. Ils représentent aussi des occasions de repenser les conditions de cette intervention dans l'espace public et de **promouvoir**, de façon plus large, **une nouvelle culture en faveur de l'art dans l'espace public**.

Afin de modéliser un plan d'action pour **encourager le développement** de l'art dans l'espace public dans la région Île-de-France, nous avons réalisé un état des lieux et un diagnostic des conditions de la production contemporaine de l'art dans l'espace public. Partant, nous avons rédigé une charte en faveur d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public et modélisé un dispositif pilote qui met en œuvre les principes énoncés dans ce texte de référence.

État des lieux et diagnostic

La première phase de l'étude a permis d'identifier les différents dispositifs de soutien de l'art dans l'espace public existants. Ce recensement inclut des dispositifs anciens tels que les commandes publiques et le 1% artistique, mais aussi des dispositifs plus récents, à l'instar des résidences « artiste en territoire ». L'étude exploratoire a été menée *via* une enquête par entretiens semi-directifs, une recherche et une analyse des ressources documentaires, une consultation des études et des travaux spécialisés sur le sujet. Elle a permis d'établir un diagnostic. Trois éléments principaux sont à retenir dans le cadre de cette mission.

— Plusieurs types de soutien de l'art dans l'espace public

Nous avons répertorié ces grands types de soutien de l'art dans l'espace public : le 1% artistique (public), la commande publique artistique (public), la commande publique artistique d'État (public), le

dispositif « 1 immeuble, 1 œuvre » (public et privé), les nouveaux commanditaires (privé), les résidences (public et/ou privé), les appels à candidature et appels d'offre (public et/ou privé). Un recensement détaillé des dispositifs passés et présents est difficile à réaliser compte tenu de l'éparpillement et de l'incomplétude des ressources documentaires existantes. En effet, les dispositifs de soutien de l'art dans l'espace public souffrent aujourd'hui d'un manque de visibilité. De façon plus large, les initiatives nombreuses et inédites de collaborations pluripartites (artistes, citoyens et citoyennes, architectes, bailleurs privés, institutions publiques, etc.) restent peu valorisées sur le moyen ou le long terme.

— Plusieurs initiatives de repérage et de valorisation des œuvres

Le repérage des œuvres d'art dans l'espace public en France, et en Île-de-France en particulier, apparaît complexe pour plusieurs raisons.

- Un inventaire général des collections publiques d'art dans l'espace public n'existe pas : ces œuvres ne font pas l'objet d'un récolement régulier, contrairement aux œuvres ressortant des collections muséales.
- Des inventaires spécifiques, en lien avec un type de dispositif, existent. Ils sont parfois – mais pas toujours – publics et consultables *via* une interface Internet. Ils sont souvent lacunaires et inachevés. Nous renvoyons, par exemple, à ces interfaces :
 - > Le CNAF : <https://www.cnap.fr/commande-publique-nationale-et-deconcentree-depuis-1983>
 - > Les nouveaux commanditaires : <http://www.nouveauxcommanditaires.eu/fr/24/les-%C5%93uvres>

Des inventaires spécifiques, promus par des collectivités territoriales existent. Ils sont plus ou moins développés et peuvent prendre des formes variables. Nombre de collectivités n'investissent pas ou peu dans la valorisation de l'art dans l'espace public, ce qui s'explique par plusieurs facteurs : manque de moyens dédiés, changement de personnels et de majorités politiques. D'autres délèguent à des structures mandatées. Nous renvoyons, par exemple, au site Internet du Voyage à Nantes : <https://www.levoyageanantes.fr/parcours-images/>. Il s'appuie sur un parcours dans la ville identifiant et reliant les différents lieux de l'art dans l'espace public, valorisant à la fois les commandes et le patrimoine architectural ou culturel. La carte interactive associe des images de l'œuvre, de la documentation sur l'œuvre, l'artiste et le contexte de la commande et des informations pratiques.

Des initiatives territoriales existent, qui proposent un recensement des œuvres présentes dans l'espace public, tous dispositifs confondus, à l'échelle de la France ou d'une région.

À l'échelle nationale, l'interface Atlasmuseum est le site de référence : http://atlasmuseum.net/wiki/%C3%80_propos. Suivant la définition qui en est donnée sur le site :

« Atlasmuseum est une plateforme en ligne de collaboration entre artistes, commissaires, amateurs d'art, informaticiens, historiens de l'art, enseignants, professionnels de la documentation et de l'archivage, visant le développement de différents outils d'inventaire, de documentation de l'art public et d'historicisation des œuvres d'art public. [...] Atlasmuseum est un site contributif permettant la création de cartographies et de notices d'œuvres dédiées à l'art dans l'espace public ».

À l'échelle régionale, certaines structures, à l'instar des réseaux régionaux d'art contemporain, consacrent une page ou une rubrique sur leur site Internet au recensement des œuvres d'art dans l'espace public régional. Nous renvoyons à cet exemple : <https://www.artcontemporain-languedocroussillon.fr/liste-adep.html>.

L'Île-de-France ne dispose pas de ce type d'outil dédié spécifique à la région. Le recensement des œuvres d'art dans l'espace public est opéré, de fait, aujourd'hui *via* l'interface Atlasmuseum et son outil de recherche cartographique qui distingue des œuvres pérennes, éphémères, détruites, à vérifier et non réalisées : http://atlasmuseum.net/wiki/Recherche_cartographique.

— Principaux enjeux identifiés dans la perspective de la création d'un nouveau dispositif

Trois grands types d'enjeux ont été identifiés qui concernent le type de dispositif et sa temporalité, la reconnaissance du travail des artistes et la promotion des démarches collaboratives.

Type de dispositif et temporalité

La question de la temporalité des procédures est difficile à préciser car elle est variable d'un projet à l'autre. Dans tous les cas, le processus est généralement long. Cette temporalité se justifie pour plusieurs raisons, parmi lesquelles le temps de consultation, le temps d'étude préliminaire, le temps des travaux (dans le cas du 1% par exemple), etc. De ce point de vue, les appels d'offre et appels à candidature constituent des instruments de soutien parmi les moins contraignants.

Reconnaissance du travail des artistes

La question de l'accompagnement technique des artistes et de leur rémunération est centrale. La rétribution financière doit concerner toutes les étapes du processus créatif.

Promotion des démarches collaboratives

Une plus grande collaboration en amont du projet avec l'ensemble des actrices et des acteurs concernés (collectivités, artistes, publics) doit aujourd'hui être promue, afin, notamment, de faciliter la médiation et l'entretien de l'œuvre une fois installée.

— La nécessité de rassembler les diverses initiatives par la mise en commun d'une liste de principes

La nécessité d'établir une liste de principes engageant une nouvelle culture de l'art dans l'espace public a été exprimée à plusieurs reprises au cours de notre enquête. L'état des lieux réalisé confirme qu'il existe différentes chartes, guides ou *vade-mecum* visant à rappeler ou à clarifier les procédures de mise en œuvre de dispositifs ou de programmes spécifiques, à l'instar de ces exemples :

- la charte du programme « Un immeuble, une œuvre » ;
- le *Guide pratique du 1% artistique et de la commande publique*, édité par le CNAP en 2020.

À l'échelle de la région francilienne, il n'existe pas, pour lors, de ressource commune susceptible d'encourager le respect de bonnes pratiques dans la perspective d'une intervention artistique dans l'espace public et de favoriser une coopération territoriale, engageant à la fois des partenaires publics et privés.

Modélisation d'une action collective de soutien de l'art dans l'espace public

L'action collective initiée afin d'encourager le soutien de l'art dans l'espace public dans la région Île-de-France est le produit de l'état des lieux préalable et du diagnostic formulé à l'issue de la première phase de notre mission. Elle s'arrime à une charte, rédigée avec le concours de plusieurs membres du Comité technique propre à l'axe 2. Nous présentons ici ce texte de référence ainsi que les actions à engager à court terme afin d'assurer sa promotion et son adoption par un nombre significatif de partenaires.

— La charte

La charte en faveur de l'art dans l'espace public vise à **revaloriser le travail artistique, à encourager les démarches participatives ou relevant de la co-création et à garantir l'intégrité des œuvres dans la**

durée. Il s'agit d'une liste de principes, que nous avons formulés avec le concours de Yasmina Benabderrahmane, Isabelle Boulord, Géraldine Darot, Géraldine Doğer de Spéville, Laurence Dupouy-Veyrier, Morten Salling, Lucie Marinier, Claire Nénert, Marion Papillon et Gaëlle de Saint-Pierre.

Nous reproduisons l'intégralité du texte finalisé de la charte en annexe de ce rapport, pages 66 à 68.

— Portage et budget

La charte étant portée par la DRAC Île-de-France, son édition sera réalisée en interne pour respecter l'identité graphique ministérielle. Le coût estimé pour cette édition s'élève à 2 000 €.

— Signataires

Plusieurs structures représentées au sein du Comité de pilotage du SODAVI IDF – phase 3 pourraient se positionner en premiers signataires, à l'instar de celles ayant pris part au Comité technique. D'autres signataires, tant publics que privés, sont envisageables qui pourraient être sollicités par l'ensemble des membres du Comité de pilotage, premiers ambassadeurs et ambassadrices de la charte.

— Diffusion

Ce texte de référence est édité sous un format numérique (pdf). Sa diffusion première est assurée *via* une rubrique dédiée et accessible depuis les sites Internet de la DRAC Île-de-France et des membres signataires, et depuis la page temporaire du centre-ressources régional.

L'évènement de restitution du SODAVI IDF – phase 3, s'il est confirmé, apparaît tout indiqué pour publiciser cette édition et l'engagement des premiers signataires.

— Calendrier

Juillet 2021 : Confirmation de la modélisation d'action

Septembre 2021 : Édition de la charte

Octobre 2021 : Confirmation des premiers signataires et diffusion de la charte

Modélisation d'un dispositif pilote d'art dans l'espace public

Une Commune, un Commun. Co-crée l'art dans l'espace public francilien est un dispositif pilote de soutien de l'art dans l'espace public, expérimenté à l'échelle de la région Île-de-France. Ce dispositif a été conçu dans le cadre du SODAVI IDF – phase 3 qui vise à contribuer à la structuration du secteur des arts visuels à l'échelle de l'Île-de-France. Il poursuit **plusieurs objectifs** : soutenir les artistes et la création contemporaine, encourager la collaboration du plus grand nombre dans la fabrique de l'art dans l'espace public aux côtés des artistes, mettre en valeur les œuvres présentes dans cet espace commun, promouvoir des démarches écoresponsables, conforter la création dans son rôle de levier d'une cohésion territoriale.

— Contours du dispositif

Le dispositif pilote décline les principes et les engagements fixés préalablement dans la charte francilienne en faveur de l'art dans l'espace public. Il **propose, à l'appui d'une coopération territoriale pilotée par la DRAC Île-de-France, la mise en place de résidences « artiste en territoire » d'un an, dédiées à la production d'œuvres en co-création destinées à l'espace public**. La notion de co-création s'entend ici dans le même sens que celui proposé par Céline Poulin et Marie Preston dans l'ouvrage *Co-Création* (2019).

Le dispositif pilote suppose l'investissement de site(s) considéré(s) comme « le lieu du commun dans une commune » ; c'est-à-dire propice à accueillir une œuvre favorisant la rencontre ou le dialogue, ou valorisant un espace délaissé, en accord avec les principes d'une co-création. Il peut s'agir, par exemple, soit d'une place centrale ou d'un site de passage, soit d'une place insuffisamment occupée ou valorisée telles que les limites administratives de la commune ou les impasses.

— Intitulé du dispositif

Une commune, un commun. Co-crée l'art dans l'espace public francilien

— Modalité de sélection des collectivités partenaires

Les collectivités partenaires de ce dispositif sont identifiées par les représentants et les représentantes de la DRAC Île-de-France, pilotant le projet.

Toute collectivité de la région francilienne est susceptible d'être partenaire, quelles que soient sa taille et sa situation géographique. Pour être sélectionnée par la DRAC Île-de-France, la collectivité doit remplir un certain nombre de critères, en accord avec les principes d'encadrement d'une résidence :

- Être propriétaire du site proposé et en capacité de le présenter précisément en renseignant une fiche technique comportant : la localisation géographique du site ; les contraintes techniques, foncières et de propriété du site ; le type d'intervention possible ; les régimes d'autorisations spécifiques.
- Disposer des ressources humaines, au sein de la collectivité ou d'une structure déléguée, afin de réaliser la mise en place et le suivi du projet, l'accompagnement logistique et professionnel de l'artiste, durant toute la réalisation du projet ; ainsi que l'entretien et la valorisation de l'œuvre produite à l'issue du projet.
- Pouvoir mettre à disposition de l'artiste un lieu de travail équipé. Chaque collectivité doit fournir une description précise de l'espace de travail et une liste du matériel, des outils et des machines à disposition.
- Être en capacité de participer au financement à hauteur de 20% du budget dédié au dispositif.

— Modalités de sélection des artistes

Le dispositif fait l'objet d'un appel à candidature à destination des artistes. L'appel est diffusé publiquement par la DRAC Île-de-France et les collectivités partenaires. Les artistes sont sélectionnés sur dossier, sur la base d'une liste de critères obligatoires et de critères privilégiés.

Critères obligatoires :

- L'appel s'adresse aux artistes pouvant justifier d'un parcours professionnel attesté par des expositions et/ou des publications portées par des lieux ou par des éditeurs professionnels.
- L'appel est ouvert aux projets relevant de la co-création. La co-création peut concerner la réalisation du projet à partir d'une œuvre originale ou d'une œuvre existante (adaptation au site, réalisation d'une documentation, réalisation d'une médiation de l'œuvre, etc.).
- Les propositions artistiques doivent intégrer les contraintes de calendrier suivantes : recherche et production du projet dans le cadre d'une résidence d'une durée à déterminer.
- Les propositions artistiques doivent intégrer les contraintes budgétaires imposées par l'appel.
- L'œuvre proposée doit s'inscrire sur un site choisi par l'une des collectivités éligibles au dispositif et être en accord avec la réglementation d'occupation de l'espace public.

Critères privilégiés :

- En lien avec les principaux objectifs qui président au déploiement de ce nouveau dispositif de soutien de l'art dans l'espace public, une attention spécifique est accordée aux propositions

artistiques attentives au respect de l'environnement et à la promotion d'une démarche écoresponsable à toutes les étapes du processus de création.

Les projets artistiques sont sélectionnés par un jury composé de représentants et de représentantes de la DRAC Île-de-France et de la collectivité porteuse, ainsi que de personnalités qualifiées.

— Déroulement de la résidence

Cette résidence d'un an est destinée à offrir un cadre propice à l'artiste pour la recherche et la production d'une œuvre en co-création, destinée à l'espace public.

Afin d'initier la réalisation d'une œuvre en co-création, les artistes sont appelés à se montrer attentifs aux différentes collaborations à toutes les étapes de la résidence :

- Exploration du territoire par l'artiste et prise de contact avec les habitants et les habitantes, et les usagers et les usagères ;
- En collaboration avec la collectivité ou la structure porteuse, les habitants et les habitantes et les usagers et les usagères du territoire d'accueil : recherche, production et installation du projet dans l'espace public pendant le temps de la résidence ;
- En collaboration avec la collectivité ou la structure porteuse, réalisation d'une documentation vouée à la médiation du projet ;
- Communication de la documentation sur le projet, en vue de son versement sur la page Internet du dispositif, pour sa valorisation et sa médiation numérique.

— Cadre contractuel du dispositif

Le dispositif repose sur une double contractualisation entre la DRAC Île-de-France et la collectivité, puis entre la collectivité et l'artiste.

Contractualisation entre la DRAC Île-de-France et la collectivité

La DRAC Île-de-France verse la somme allouée au dispositif à chaque collectivité partenaire, dans le cadre d'une subvention ciblée pour résidence « artiste en territoire ». Cette somme couvre 80% des dépenses. Les 20% restant sont à la charge de la collectivité partenaire.

La collectivité est libre de déléguer le portage du projet à une structure de son territoire, une convention supplémentaire doit être établie le cas échéant.

La collectivité est libre de décider si elle souhaite que l'artiste s'engage à désinstaller l'œuvre à l'issue du dispositif – et, dans ce cas, il ou elle en demeure le ou la seule propriétaire ; de proposer à l'artiste de prolonger la durée de l'installation ; d'acquérir l'œuvre et de prendre en charge son entretien et sa valorisation, suivant des conditions contractuelles à déterminer avec l'artiste.

Conventionnement d'une résidence « artiste en territoire »

La résidence fait l'objet d'une convention entre la collectivité et l'artiste, ou entre la structure déléguée et l'artiste. Cette convention précise les conditions de la résidence et le versement de la somme allouée. Elle est destinée à encadrer le déroulement de la résidence.

Une résidence « en pointillés » est privilégiée ici qui correspond à un investissement de l'artiste à temps partiel pendant le temps de résidence en lien avec le niveau de rétribution de celle-ci. La temporalité de chaque résidence est à préciser dans la convention, en fonction des besoins de la collectivité et en accord avec les possibilités et les souhaits de l'artiste.

— Financement du dispositif

Ce dispositif est porté par la DRAC Île-de-France, et mobilise les compétences des professionnels du département des arts visuels (DAV) et du Service du Développement et de l'Action Territoriale (SDAT).

Le budget pour chaque projet est estimé à 25 000 €. Financé à 80 % par la DRAC Île-de-France et à 20 % par la collectivité partenaire, ce budget couvre :

- Honoraires de l'artiste et droits de présentation : 19 000 € ;
- Budget de production de l'œuvre : 6 000 €.

À raison de 5 projets pilotes pour la première édition du dispositif, l'enveloppe globale s'élève donc à 125 000 €, dont 100 000 € financés par la DRAC Île-de-France.

— Calendrier

Juil. 2021 : Confirmation de la modélisation d'action

Sept.-nov. 2021 : Sélection des collectivités partenaires

Déc. 2021 : Lancement de l'appel à candidature à destination des artistes

Fév. 2022 : Sélection des artistes et annonce des résultats

Mars 2022 : Lancement de la première résidence

3. INITIER UNE RÉFLEXION SUR L'ATELIER D'ARTISTE CONTEMPORAIN

L'atelier constitue aujourd'hui, pour la plupart des artistes, un lieu de production indispensable à l'exercice et à la pérennisation de leur activité. Individuel, mais aussi souvent partagé, il est alors, en particulier pour les plus jeunes, un **lieu de socialisation professionnelle crucial pour le développement d'une carrière**. Or, en Île-de-France, comme dans d'autres régions, l'offre en ateliers et ateliers-logements apparaît très insuffisante compte tenu de la demande. De plus, l'offre existante, issue de campagnes de construction anciennes, reste majoritairement inadaptée aux besoins actuels des artistes. Les équipements privés sont très coûteux et l'investissement public n'est pas à la hauteur des besoins. La demande de développement de cette politique a donc été majoritairement exprimée lors du SODAVI IDF – phase 2.

L'impulsion d'une réflexion pluripartite sur « l'atelier contemporain » constitue, en ce sens, une première étape primordiale, dans la perspective d'une mise en lumière de la diversité de l'offre francilienne et d'un **encouragement de la politique de développement** d'ateliers et d'ateliers-logements dans la région Île-de-France.

État des lieux

La constitution d'un répertoire initial des espaces de production résulte d'un état des lieux et d'un diagnostic de l'offre d'ateliers et d'ateliers-logements en Île-de-France, réalisés *via* une enquête par entretiens semi-directifs, une recherche et une analyse documentaire, la consultation des études et travaux spécialisés, l'administration d'un questionnaire. Deux éléments principaux sont à retenir du diagnostic.

— Un désajustement important entre l'offre et la demande d'ateliers en Île-de-France

Du côté des artistes, un type de demande est dominant : pouvoir disposer d'un atelier-logement individuel, géographiquement central (Paris ou en petite couronne), adapté à la pratique artistique et pour certains attribué à vie. La formulation de ce type de demande est d'autant plus une épreuve pour les artistes que les modalités d'accès demeurent opaques pour la majorité d'entre eux et d'entre elles ; constat redoublé du fait qu'ils et elles doivent constituer autant de dossiers de candidatures

qu'il y a d'offreurs et de réservataires d'ateliers. Le projet d'un établissement concerté et de l'adoption d'un formulaire unique pour les offreurs et réservataires publics, voire d'un guichet unique a, en ce sens, été formulé à plusieurs reprises au cours de notre enquête.

Du côté de l'offre en ateliers et ateliers-logements individuels, on relève plusieurs difficultés :

- La première concerne la maîtrise du parc d'ateliers-logements existant. Recenser précisément ces espaces ainsi que leurs occupants et leurs occupantes apparaît aujourd'hui très complexe pour les offreurs. Le contrôle des attributions des ateliers qui se libèrent est aussi parfois difficile.
- La seconde est liée aux limites du parc existant : si le nombre d'ateliers et d'ateliers-logements reste difficile à chiffrer, ces équipements sont de toute façon en nombre très insuffisant eu égard à la demande et pour partie inadaptés au renouvellement contemporain des pratiques artistiques.
- La troisième difficulté est d'ordre juridique : s'agissant des ateliers-logements en particulier, les baux en vigueur ne tiennent pas compte de la nature spécifique de l'activité artistique.

— De l'atelier individuel aux espaces de production : les contours du lieu de travail des artistes en question

Nous avons répertorié plusieurs types d'offreurs en Île-de-France : l'État (DRAC Île-de-France), les municipalités (ex. : Aubervilliers, Bagnolet, Evry, Gennevilliers, Malakoff, Pantin, Paris, Noisy-le-Sec, etc.), les départements (ex.: Val d'Oise, Val-de-Marne), les groupements de collectivités (ex. : Cœur d'Essonne Agglomération), les établissements publics, les fondations privées (ex. : Fondation des artistes, La Ruche, etc.), les associations (ex. : Le Houloc, Yes We Camp, le 6b, etc.), les coopératives (ex. : Plateau Urbain) et d'autres acteurs privés, les particuliers.

L'offre en espaces de production proposée par ces différents acteurs est hétéroclite : permanente ou temporaire ; en résidence de création ou de recherche et création ; individuelle ou collective ; dans des lieux mixtes ou exclusivement dédiés aux artistes, etc.

Modélisation d'un répertoire des espaces de production franciliens

Afin d'impulser une réflexion pluripartite autour du thème « Repenser l'atelier d'artiste contemporain », nous avons œuvré à la conception d'un répertoire en ligne de l'offre en espaces de production en Île-de-France. Cette proposition résulte de l'état des lieux préalable et du diagnostic formulé à l'issue de la première phase de notre mission.

— Contours du répertoire en ligne

Ce répertoire invite, depuis une échelle régionale, à repenser les contours de « l'atelier d'artiste ». Sa vocation est double : il constitue à la fois un outil de repérage d'une offre plurielle et un instrument de réflexion sur le renouvellement des conditions matérielles du travail artistique contemporain. L'objectif est de mettre en lumière la diversité des espaces de production existant, en prenant en compte l'ensemble de l'offre du territoire francilien, émanant tant des institutions publiques (communes, établissements, école, etc.) que des initiatives privées (collectifs, fondations, etc.), et qu'il s'agisse d'espaces individuels ou collectifs, temporaires ou pérennes, en location ou en résidence, etc. Il s'adresse à l'ensemble des professionnels des arts visuels : aux artistes en quête d'un lieu de travail permanent ou temporaire, mais aussi aux institutions ou aux collectifs qui pourront ainsi rendre visible leur contribution au développement de l'offre en espaces de production artistique. Mobilisateur et réfléchi, il est destiné à encourager le développement de l'offre francilienne à travers la mise en ligne d'un outil évolutif et collaboratif.

— Liste initiale des structures répertoriées

Nous avons établi un questionnaire s'adressant à l'ensemble des structures et collectifs proposant aujourd'hui des espaces de production pour des artistes des arts visuels en Île-de-France qui a été diffusé en ligne entre le 15 avril et le 22 mars 2021. Cette collecte a permis de constituer une liste initiale de 67 espaces de travail, qui ont ainsi été repérés.

Nous reproduisons ci-dessous les noms des 37 structures qui ont accepté de rendre publiques, dans le cadre strict de ce rapport (version papier et numérique), les données rassemblées au printemps 2021. Nous reproduisons l'intégralité du contenu initial du répertoire en annexe de ce rapport, pages 69 à 157.

Plusieurs types d'espaces ont ainsi pu être identifiés : atelier-logement, atelier individuel, atelier individuel dans un espace partagé, atelier collectif sans emplacement individuel, résidence, espace de *coworking* avec attribution d'un emplacement individuel temporaire, atelier technique.

Nom de la structure	Répartition départementale
*Duuu Radio	75
Abbaye de Maubuisson - centre d'art contemporain	95
Artagon	93
Association DOC	75
Association La Chapelle de Clairefontaine	78
Atelier Braque	75
Atelier W	93
Centre artistique municipal Abel Lavray	78
Centre d'art contemporain d'Ivry - le Crédac	94
ChezKit	93
Confort Mental	75
Conservatoire à Rayonnement Départemental de Pantin	93
Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris	75
Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France	75
École municipale d'arts plastiques de la Ville de Limay	78
École nationale supérieure des Arts Décoratifs (Paris)	75
Espace Grange Galerie	78
Fondation des artistes	75, 94
FOREST	75, 92, 93, 91, 94
Galerie Fernand Léger - Galerie d'art contemporain de la ville d'Ivry	94
Galerie Michel Journiac - université de Paris 1	75
Hyper, l'atelier	93
In.plano	93
La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec	93
la Terrasse espace d'art	92
L'Abominable	93
Le 6b	93
Le Houloc	93
Le Laboratoire de la Création	75
Le Sample	93
le Silo / association Farine de Froment	91
Le Wonder	92
Les Ateliers d'Argenteuil	95
Plateau Urbain	75, 92, 93, 94
Sample	93
The Community	93
Treize Fontaines	93
Villa Belleville	75

— Diffusion

À la remise du rapport, le 25 juin 2021, le répertoire initial est composé de **47 espaces correspondant à 37 structures**. Un texte de présentation de la démarche initiée à la faveur du SODAVI IDF – phase 3 accompagne la liste. Cette version première est également prête pour une mise en ligne, disponible selon les termes d'une licence libre. Elle utilise un éditeur de texte collaboratif : Framapad, reposant sur l'application libre EtherPad.

Aperçu du répertoire en ligne (captures d'écran)

ARTS VISUELS. LE RÉPERTOIRE DES ESPACES DE PRODUCTION FRANCILIENS				
<p>Bonjour et bienvenue dans cet espace en ligne en commun. Ce répertoire s'adresse à l'ensemble des professionnels des arts visuels et s'organise soit et d'actualiser collectivement. Pour les offreurs d'espaces de production, cela signifie que vous pouvez vous-même ajouter et modifier librement les ir la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles notamment. La consultation de la base est libre et gratuite. Le projet</p> <p><i>Ce projet a été initié par deux chercheuses, Émeline Jaret et Isabelle Mayaud, dans le cadre du Schéma d'Orientation et de Développement des Arts vis Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture, en 2015 et impulsée par la DRAC Île-de-France à l'échelle de la région en 2017. Un structures a été arrêtée le 25 juin 2021 et publiée en ligne sous ce format Framapad, en septembre 2021. Cet outil en commun, évolutif et collaborati plurielle et un levier de développement d'une offre encore insuffisante compte tenu de la demande. Nous invitons les collaborateurs et collaboratrices au sein de cet espace en ligne en commun et, de façon plus large, au sein de ce gigantesque espace de production en commun que constitue aujourd</i></p>				
Type d'espace de travail	Type de résidence	Commune(s)	Nom de la structure	Adre
Atelier-logement				
Atelier-logement		Ivry-sur-Seine, 94200	Galerie Fernand Léger - Galerie d'art contemporain de la ville d'Ivry	93 avenue 94200
Atelier-logement et atelier		Paris	Direction des Affaires culturelles de la ville de Paris	31 rue de 75004
Atelier-logement		Nogent-sur-Marne, 94130 et Paris, 75009	Fondation des Artistes	Hôtel Sa Berryer,
Atelier-logement et atelier		Île-de-France	DRAC Île-de-France - ministère de la culture	47 rue Li
Atelier individuel				
Atelier individuel		Dampierre-en-Yvelines, 78720	Espace Grange Galerie	24 rue de Yvelines
ARTS VISUELS. LE RÉPERTOIRE DES ESPACES DE PRODUCTION FRANCILIENS				
Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel		Pantin, 93500	Artagon	46 place
Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel		93450 L'Île-Saint-Denis	in.plano	62 avenue Saint-De
Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel		La Courneuve, 93120	L'Abominable	30 rue de 93120
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire				
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire		Argenteuil, 95100	Les Ateliers d'Argenteuil	111 bd d 95100
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire		Paris, 75020	Confort Mental	41 rue S
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire		75, 92, 93, 91, 94	FOREST	17B rue Gervais
Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire		Pantin, 93500	Artagon	46 place
Résidence				
Résidence	Production artistique en atelier	Pantin, 93500	The Community	9 et 13 n
Résidence	Résidence de recherche et création	Paris, 75001	Le Laboratoire de la Création	111 rue S
Résidence	Résidence de création	Ivry-sur-Seine, 94200	Galerie Fernand Léger - Galerie d'art contemporain de la ville d'Ivry-sur-Seine	93 avenue 94200
	A compter de septembre 2022, le CRD de Pantin disposera d'une salle			

Mise en ligne

En vue d'une large diffusion, les étapes pour la mise en ligne de cette version première du répertoire sont les suivantes :

- Confirmation de la modélisation d'action ;
- Partage, par les auteures de ce rapport, de la version première du répertoire en ligne avec les 47 espaces correspondant à 37 structures composant la liste initiale ;
- Ouverture du document partagé aux modifications éventuelles par les 37 structures ;
- Recueil du consentement des 37 structures à figurer dans le répertoire sous ce format en ligne.

Diffusion publique

La diffusion publique sous ce format en ligne est prévue pour septembre 2021.

La communication sur le lancement du répertoire est assurée par la DRAC Île-de-France. L'évènement de restitution du SODAVI IDF – phase 3, s'il est confirmé, apparaît tout indiqué pour publiciser cette mise en ligne.

Mise à jour en continu et enrichissement du répertoire en ligne

La mise à jour régulière de ce répertoire implique à la fois que les espaces de production répertoriés puissent mettre à jour les informations et que les autres espaces de production puissent rejoindre le répertoire. Le Framapad rend librement accessible la base de données, qu'il est possible d'enrichir ou simplement de consulter gratuitement. Elle est appelée à évoluer de façon continue et permanente au fil des contributions.

— Calendrier

Juillet 2021 : Confirmation de la modélisation d'action

Juillet-septembre 2021 : Partage de la version intégrale initiale en ligne, recueil du consentement des représentants et des représentantes des structures en vue d'une diffusion des données sous ce format en ligne

Septembre 2021 : Lancement du répertoire en ligne

4. FAVORISER L'ACCÈS À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ARTISTES ET DES AUTRES PROFESSIONNELS DES ARTS VISUELS FRANCILIENS ET FRANCILIENNES

Pour **encourager le développement de la carrière artistique des Franciliens et des Franciliennes à l'international**, la demande d'une augmentation des dispositifs de soutien a été fortement exprimée lors du SODAVI IDF – phase 2. Région capitale, l'Île-de-France constitue, de fait, un point de passage incontournable dans la carrière de tout artiste et de tout professionnel de l'art et Paris – ville-monde – un territoire tremplin. Si la région concentre des infrastructures favorisant la mobilité et les échanges avec l'étranger, le coût des déplacements internationaux, mais aussi interrégionaux et intrarégionaux, demeure une entrave durable à l'internationalisation de la plupart des carrières, eu égard au niveau de revenu moyen très faible de la majorité des artistes. Ce défaut d'investissement dans les aides à la mobilité contribue durablement à l'affaiblissement de la visibilité internationale de la scène artistique française.

Pour **modéliser le renforcement** des dispositifs existants et encourager le développement du soutien à l'internationalisation des artistes franciliens et franciliennes, nous avons procédé en deux étapes au cours de ce SODAVI IDF – phase 3 : 1/ réalisation d'un diagnostic à partir d'un état des lieux de l'existant, 2/ engagement d'une réflexion programmatique avec certains des membres du Comité de pilotage, l'Institut français en particulier, déjà identifié lors des précédentes phases du SODAVI IDF comme le principal opérateur de la mobilité internationale des artistes franciliens et franciliennes.

État des lieux et diagnostic de l'existant

L'état des lieux que nous avons réalisé a permis de formuler un diagnostic et d'orienter nos propositions d'action suivant ces trois directions principales.

— Faciliter l'accès à l'information sur l'offre en mobilités internationales

Nombre de professionnels des arts visuels, à l'instar des artistes, éprouvent aujourd'hui des difficultés d'accès et/ou de compréhension de l'offre en mobilités internationales. Ces difficultés peuvent se comprendre, d'une part, en raison du foisonnement, de la diversité et de l'éparpillement de l'offre et, d'autre part, du fait d'une méconnaissance des interlocutrices et des interlocuteurs compétents. La multiplicité et la diversité des offres rend difficile un état des lieux détaillé et lisible. Il existe néanmoins une initiative bien identifiée qui poursuit cet objectif : <https://on-the-move.org/resources>.

— Encourager la mobilité internationale de l'ensemble des professionnels des arts visuels

Une politique d'encouragement de la carrière internationale des artistes de la région Île-de-France ne peut se résumer aujourd'hui au financement de la seule mobilité internationale des artistes. Les « intermédiaires » (commissaires, critiques, conservateurs et conservatrices, etc.) représentent des partenaires privilégiés pour la valorisation de la scène francilienne à l'étranger.

— Développer la communication institutionnelle à distance

La crise sanitaire et économique en lien avec l'épidémie de COVID-19 a contraint de nombreuses structures des arts visuels à développer de nouvelles manières de communiquer sur leurs dispositifs. De ce point de vue, les outils numériques peuvent être envisagés comme autant d'instruments mobilisables en faveur d'un renouvellement des formats de la communication institutionnelle.

Modélisation d'une campagne pilote pour favoriser l'accès à la mobilité internationale des artistes et des autres professionnels des arts visuels d'Île-de-France

Proposition initiale formulée en collaboration avec Marie-Cécile Burnichon, Adeline Blanchard, Sophie Robnard et Fanny Rolland de l'Institut français.

Le diagnostic a révélé qu'un premier levier, pour favoriser la mobilité internationale des artistes et autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes, concerne l'accès à l'information. La campagne pilote proposée ici souhaite ainsi répondre à cette demande prioritaire. Elle se comprend

directement en lien avec l'ouverture du centre-ressources régional (axe 1), pierre angulaire des modélisations formées au cours du SODAVI IDF – phase 3. Les propositions d'action ont été élaborées en collaboration avec l'Institut français et avec le concours de plusieurs autres membres du Comité de pilotage. **Un modèle coopératif d'action collective préside à cette campagne pilote**, qui s'oriente suivant trois axes :

- Le développement d'une connaissance partagée des dispositifs de soutien aux mobilités ;
- Un programme régional d'information à destination des artistes et des autres professionnels des arts visuels de l'Île-de-France, portant sur les dispositifs existants pour la mobilité internationale, et conçu sous la forme de journées de rencontres ;
- Un programme d'accueil en Île-de-France pour des professionnels du secteur des arts visuels étrangers, organisé autour de visites de lieux de production et de diffusion franciliens.

— **Connaissance partagée des dispositifs de soutien aux mobilités**

Définition

En collaboration directe avec le centre-ressources régional, l'Institut français engage des actions destinées à développer une connaissance partagée des dispositifs de soutien aux mobilités et à contribuer à une meilleure circulation des informations relatives à l'internationalisation des carrières professionnelles au sein du secteur des arts visuels. Cette action passe notamment par :

- La création d'une page « ressources » sur le site Internet de l'Institut français sur l'ensemble de ses dispositifs arts visuels et notamment sur la mobilité, les résidences et les programmes de soutien à l'export (présence dans les grandes biennales, soutien aux expositions monographiques).
- La réalisation d'une Cartographie des « Villas » (réseau des résidences portées par le réseau culturel diplomatique français à l'étranger) dans le monde et mise en ligne sur le site de l'Institut français.

Ces ressources sont directement accessibles depuis une rubrique dédiée aux carrières internationales des artistes et des autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes sur la page Internet du centre-ressources régional.

Financement

Le financement est porté par l'Institut français, pour un coût estimé s'élevant à 6 000 €.

Calendrier

2021 : Lancement sur le site de l'Institut français

2022 : Relais sur la page de préfiguration du « centre-ressources en ligne »

— Programme régional d'information

Le programme régional d'information est centré sur l'organisation d'une journée publique de rencontre annuelle. Celle-ci serait co-organisée par l'Institut français en partenariat avec la DRAC Île-de-France et la région Île-de-France. D'autres institutions mobilisées en faveur du développement international des carrières des artistes et des autres professionnels des arts visuels sont susceptibles d'être associées à l'organisation de ce programme et/ou invitées à partager leurs ressources à cette occasion.

Format et périodicité

Ces journées ont lieu une fois par an, en présentiel, au sein d'un espace mis à disposition par la collectivité partenaire, situé dans une commune francilienne. Elles articulent une plénière le matin et des ateliers thématiques l'après-midi.

Les bénéficiaires de ces rencontres sont les artistes et les autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes, sur inscription préalable, avec une jauge fixée à 150 places.

Diffusion et valorisation

Une rediffusion en ligne, en accès libre, de la captation de la journée est assurée depuis le site Internet du centre-ressources régional.

Portage

Ce programme serait porté par l'Institut français. Un partenariat pourrait être établi avec la DRAC Île-de-France et la Région Île-de-France. Le programme aurait aussi avantage à associer d'autres partenaires institutionnels mobilisés en faveur des carrières internationales, parmi lesquels : le Centre

national des arts plastiques, le Comité professionnel des galeries d'art, l'association Trampoline ou l'ADAGP.

Budget

L'enveloppe globale est estimée à 3 500 €. Ce montant couvre les frais d'organisation de la journée (2 500 €) et les frais liés à l'éditorialisation et à la rediffusion en ligne de la rencontre depuis une page dédiée du centre-ressources régional (1 000 €).

Calendrier

Juillet 2021 : Confirmation de la modélisation d'action et des partenariats

Septembre 2021 : Réunion d'organisation

1^{er} trimestre 2022 : Première journée de rencontres

— Programme régional d'accueil

La troisième action proposée dans le cadre de cette campagne francilienne pilote, est un programme régional d'accueil, de repérage de la scène artistique francilienne visant à favoriser son rayonnement international.

Ce dispositif est inspiré du programme FOCUS porté par l'Institut français avec le réseau culturel, qui consiste à réunir, durant quelques jours, une vingtaine de professionnels étrangers de l'art contemporain autour d'un parcours artistique à Paris et en région. Depuis plus d'une dizaine d'années, chaque édition du programme FOCUS consacre une journée, co-organisée avec le réseau TRAM, à la découverte de la scène francilienne.

Définition

Le programme régional d'accueil est initié à l'échelle de l'Île-de-France et implique la collaboration de différentes institutions. Le dispositif vise à favoriser la rencontre entre les professionnels étrangers invités, les artistes et les autres professionnels des arts visuels franciliens et franciliennes, et, partant, à conforter ou à générer des collaborations sous des formats multiples : co-production d'expositions, résidences croisées, co-construction de programmes de recherche, etc.

Le programme d'accueil rassemble 30 professionnels du secteur des arts visuels. Il est encadré par plusieurs actions permettant d'élargir le nombre des bénéficiaires, en amont et pendant la semaine de rencontres. De plus, la communication autour de sa programmation est susceptible de permettre à un

large public de suivre le même parcours, en dehors des temps dédiés au programme lui-même et à ses participants et ses participantes.

Architecture de la programmation

Le programme d'accueil se déploie sur 5 jours pendant lesquels les propositions sont plurielles et diversifiées, à l'image de la scène artistique francilienne.

Cette semaine de rencontres débute par une séance en plénière, permettant à la fois la présentation de la programmation et l'accueil des invités étrangers et des participantes et des participants français. Elle est retransmise en direct, afin de communiquer sur sa programmation à un public élargi.

La programmation propose un parcours de visites dans des lieux à la fois institutionnels et alternatifs :

- des lieux de diffusion et galeries, en sélectionnant en priorité ceux qui auront un projet avec un ou des artistes vivant et/ou travaillant en Île-de-France ;
- des lieux de production, cité d'artistes, *artist run-space*, atelier collectif, etc.

La programmation doit permettre une rencontre réelle entre les professionnels étrangers et les artistes et professionnels franciliens. Afin d'initier des collaborations, plusieurs formules sont proposées :

- des ateliers thématiques autour de sujets comme les résidences croisées, la co-production et la circulation d'exposition, la co-construction de projets artistiques, etc. ;
- un temps de convivialité ménagé à l'issue de visites, afin de permettre un temps de discussion individuelle entre les participants ;
- des rencontres entre les professionnels étrangers et les artistes ou les professionnels franciliens (sur inscription) ;
- des rencontres virtuelles pourront être organisées en amont et en aval.

Co-construction de la programmation

La date retenue de 2023 pour la première édition du programme d'accueil doit permettre de co-construire de façon collégiale sa programmation en communiquant auprès des structures potentielles d'accueil (lieux de diffusion et de production).

La programmation peut aussi reposer sur la mise en place d'un programme d'études visant à enrichir la connaissance des mobilités internationales et nationales des artistes et professionnels du secteur des arts visuels d'Île-de-France. Ce programme d'études fait l'objet de rencontres virtuelles, en amont et en aval, sous la forme de séances ouvertes à un public large.

Ce programme est susceptible de venir nourrir l'observation scientifique du secteur depuis l'échelle de l'Île-de-France. Il pourrait être initié avec le CNAP, le DEPS, les universités et écoles supérieures d'art franciliennes, ainsi que d'autres partenaires parmi les membres du Comité de pilotage.

Portage

Ce programme serait porté par la DRAC Île-de-France, en partenariat avec l'Institut français et des structures membres du Comité de pilotage impliquées dans le SODAVI IDF – phase 3. Les partenaires pressentis sont la Région Île-de-France, le réseau TRAM, l'ADAGP, la Fondation des artistes, C-E-A et CPGA.

Budget

Le budget global concerne la coordination du programme d'accueil et son déploiement opérationnel, la prise en charge des professionnels accueillis, ainsi que la rémunération des artistes et des autres professionnels indépendants associés au programme. Il est estimé à 45 000 € et devra être précisé par le Comité de pilotage, en fonction des orientations retenues.

Budget prévisionnel du programme d'accueil (5 jours)	
Description	Coût total
Coordination, logistique et communication	12 500 €
Honoraires et défraiement des artistes et des professionnels indépendants associés	7 500 €
Prise en charge et défraiement pour les 30 professionnels étrangers (transport, hébergement, nourriture, etc.)	25 000 €
Total	45 000 €

Calendrier

Le programme d'accueil est organisé en 2023, afin de permettre, d'une part, sa véritable co-construction et, d'autre part, son inscription dans le cadre du Grand Paris et des JO de 2024. Son calendrier de mise en œuvre se décline ainsi :

Juil. 2021 : Confirmation de la modélisation d'action et des partenariats

Sept. 2021 : Réunion du comité de pilotage

2023 : Lancement d'une première édition du programme

PERSPECTIVES

Le **plan d'action** fixé dans le cadre de ce SODAVI IDF – phase 3 participe d'une **démarche de réflexion et d'action collective** initiée, à l'échelle de la région Île-de-France, en 2017. Quatre axes prioritaires ont ainsi été retenus au terme du SODAVI IDF – phase 2, à l'automne 2019, qui ont été systématiquement travaillés dans le cadre de notre mission, conduite d'octobre 2020 à juillet 2021. La réalisation d'un état des lieux et d'un diagnostic a constitué ici un préalable à une modélisation systématique de toute proposition de mesure concrète. La mise en place d'actions a représenté la visée principale de notre travail. **La structuration du secteur des arts visuels à l'échelle régionale** passe ainsi par la création d'un centre-ressources régional, articulé au centre de ressources national ; la promotion d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public adossée à une charte et à un dispositif pilote ; l'impulsion d'une réflexion sur l'atelier d'artiste contemporain, articulée à l'édition d'un répertoire des espaces de production franciliens ; l'encouragement des carrières internationales *via* un programme d'information et d'échanges renouvelés.

Les modélisations proposées dans ce rapport constituent pour chacun des quatre axes **une première étape structurante**. Le centre-ressources régional est amené à se déployer à moyen terme et peut contribuer à la structuration du secteur *via* une réflexion collective de fond portant sur la ressource professionnelle. La promotion d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public est confortée par la création d'un parcours de valorisation des initiatives territoriales, en accord avec les principes énoncés dans la charte conçue dans le cadre de cette mission. Le répertoire en ligne des espaces de production franciliens, dans la mesure où il invite à repenser les contours, juridiques notamment, de l'atelier des artistes contemporains, constitue un support possible pour des rencontres interprofessionnelles visant à encourager le développement d'une politique d'ateliers et d'ateliers-logements. L'amplification des actions menées en faveur des échanges internationaux depuis et vers la région francilienne représente, enfin, un levier crucial, susceptible de consolider des trajectoires et de structurer les parcours des artistes et d'autres professionnels du secteur des arts visuels.

D'autres pistes d'action pourraient à présent être modélisées, à l'instar de la formation aux enjeux de la présence des artistes dans la société ou de la mise en place d'un formulaire unique pour toute demande d'atelier-logement, proposé par des pourvoyeurs et réservataires publics en Île-de-France. D'autres propositions d'actions pourraient encore être imaginées et investies. Les nombreux échanges que nous avons eu avec les artistes et les autres professionnels des arts visuels tout au long de cette mission nous ont conduites à observer à la fois l'ampleur du travail qui reste à accomplir pour structurer le secteur et la richesse des initiatives en cours ou en germe qui permettent aujourd'hui d'envisager collectivement des possibles réalisables.

VERSIONS INTÉGRALES DES TEXTES ISSUS DES AXES 2 ET 3

Charte francilienne en faveur d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public

Cette charte résulte d'une volonté commune de promouvoir et de soutenir l'art dans l'espace public. Elle est le produit d'une réflexion collective associant des artistes et d'autres professionnels du monde de l'art⁵. Elle correspond à une approche globale du secteur des arts visuels, impulsée par la DRAC Île-de-France, dans le cadre du Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) Île-de-France, un dispositif initié par la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture. Parce que la structuration du secteur des arts visuels en Île-de-France suppose une coopération entre les territoires, il s'agit aujourd'hui de soutenir la création en promouvant une nouvelle culture de l'art dans l'espace public, collaborative et respectueuse de chacun et de chacune à l'échelle de la région.

Art des communs, l'art dans l'espace public est un art qui s'impose, d'une certaine manière, à tous et à toutes, au quotidien. En perpétuelle transformation, l'espace public constitue un terrain d'expérimentation privilégié pour la création qui s'y déploie, questionnant les formats habituels de l'exposition de l'art contemporain. Symétriquement, l'œuvre conçue *pour* l'espace public est aussi une œuvre conçue *par* l'espace public, qui contribue à le modifier et en interroger les contours. Tour à tour, elle informe, commente ou contrarie, le territoire qu'elle vient occuper (sa définition administrative, son statut rural, périurbain ou urbain, ses caractéristiques physiques et ses usages) et renvoie à un art de faire commun. La conception, la réalisation, la médiation et la pérennisation d'une œuvre dans l'espace public constituent un défi et une responsabilité à la fois pour les artistes, les collectivités, les opérateurs privés, les résidents et les résidentes, et les usagères et les usagers d'un territoire. L'art dans l'espace public nécessite ainsi un investissement sur la durée de l'ensemble de ceux et celles qui concourent à l'aménagement et au renouvellement quotidien des territoires.

Dense et disparate, le territoire francilien vit au rythme de constants aménagements, tels que les travaux du Grand Paris, qui contribuent à modifier l'espace public. Dans une logique inspirée par l'urbanisme tactique, chaque grand aménagement urbain doit désormais s'accompagner d'interventions artistiques transitoires et/ou pérennes. À ce titre, l'implication des réseaux existants contribue à l'enrichissement d'un écosystème local (structures culturelles, éducatives, associatives, universitaires etc.), fortement mis à mal par les conséquences de l'épidémie de COVID-19. Dans la région

⁵ Cette charte a été rédigée par Émeline Jaret et Isabelle Mayaud, chercheuses et chargées de mission SODAVI IDF – phase 3 (structuration), avec le concours de Yasmina Benabderrahmane, artiste ; Isabelle Boulord, conseil départemental de Seine-Saint-Denis, puis DRAC Île-de-France ; Géraldine Darot, conseil départemental de Seine-Saint-Denis ; Géraldine Doger de Spéville, CPGA ; Laurence Dupouy-Veyrier, Ville de Nanterre ; Morten Salling, conseil départemental de Seine-Saint-Denis ; Lucie Marinier, Ville de Paris ; Claire Nénert, Ville de Paris ; Marion Papillon, CPGA ; Gaëlle de Saint-Pierre, CPGA.

francilienne, comme dans beaucoup d'autres, la crise sanitaire et économique bouleverse aussi la fréquence, l'intensité et les modalités des relations entre les citoyens et les citoyennes. Ce contexte exceptionnel et dramatique rend d'autant plus nécessaires et urgentes les actions pour accompagner les nouveaux usages de l'espace public qu'il détermine. Cette charte met en avant les mesures à prendre en faveur d'une approche renouvelée de l'espace public, attentive aux enjeux environnementaux, économiques, sociaux et solidaires.

S'il existe une diversité d'intentions et de méthodologies permettant de faire advenir une œuvre dans l'espace public, un socle commun de bonnes procédures et de bonnes pratiques doit néanmoins être sanctuarisé. La prise en compte du temps nécessaire à toute intervention artistique dans un tel contexte constitue le garant d'une collaboration respectueuse entre ceux et celles qui prennent part à la co-construction que représente toute œuvre dans l'espace public : l'artiste, la collectivité, l'opérateur privé, les usagers et les usagères d'un territoire. Le respect du processus créatif dans son ensemble constitue un autre principe commun, assurant la qualité de la production d'une œuvre dans l'espace public et des conditions de cette production. La juste rémunération des créatrices et des créateurs représente enfin ici la pierre angulaire de la nouvelle culture de l'art dans l'espace public à promouvoir.

Dans cette perspective, cette charte dresse une liste de neuf principes.

> SOUTENIR LA CRÉATION CONTEMPORAINE

Financer directement ou indirectement des projets de création dans l'espace public francilien, soutenir les initiatives, contribuer à leur visibilité. Encourager les démarches expérimentales et les formes d'expressions adaptées aux nouveaux contextes offerts par l'espace public.

> VALORISER LE TRAVAIL ARTISTIQUE

Valoriser le travail artistique et l'ensemble du processus de création par la juste rémunération du temps de la recherche, de l'expérimentation artistique et de la production, et le cas échéant du suivi artistique après installation de l'œuvre. Respecter l'ensemble des droits en vigueur liés à la propriété littéraire et artistique, et aux droits patrimoniaux et moraux relatifs à l'œuvre.

> DIVERSIFIER LES BÉNÉFICIAIRES

Favoriser une pluralité de profils et contribuer à l'élargissement du nombre d'artistes bénéficiaires. Assurer un juste équilibre dans la représentation Femmes-Hommes artistes. Permettre systématiquement aux collectifs de candidater. Associer les partenaires et les représentants et représentantes de l'artiste au projet (galerie d'art ou agence, par exemple).

> DIVERSIFIER LES OPPORTUNITES

Au-delà des processus de commande publique et de l'application du 1% artistique, développer les cadres où des projets d'art visuel peuvent être soutenus. Susciter la synergie entre urbanisme et création artistique dans tout aménagement urbain, qu'il soit porté par le secteur public ou privé, et dans la commande artistique.

> FAVORISER LA PARTICIPATION DES PUBLICS

Privilégier une décision concertée entre la collectivité, l'opérateur privé et les résidentes et les résidents, en amont de toute intervention dans l'espace public. Encourager les démarches participatives ou relevant de la co-création *via* l'intégration des différents acteurs et actrices du projet au cœur du processus créatif avec l'artiste et par le partage d'une démarche artistique.

> ÉLARGIR LES PUBLICS DE L'ART

Favoriser l'accès de tous et de toutes à la création contemporaine en développant les liens avec les publics franciliens autour d'un projet de création. Prévoir systématiquement la médiation et l'appareillage critique dans le projet de commande. Assurer un juste équilibre dans la répartition des œuvres sur le territoire, afin de lutter contre les disparités territoriales.

> ENCOURAGER L'ÉCO-RESPONSABILITE

Encourager les bonnes pratiques à travers des démarches artistiques éco-responsables (récupération de matériaux, sobriété énergétique, par exemple).

> VALORISER L'ART DANS LA DUREE

Concevoir, produire et installer des œuvres en tenant compte des enjeux de pérennité, de maintenabilité et d'exploitabilité, en fonction des durées de présentation dans l'espace public envisagées. Garantir la mémoire des œuvres produites dans la durée par la mise en place d'une documentation suivie.

> SOUTENIR L'ART DANS LA DURÉE

Élaborer un protocole de conservation, de maintenance et de restauration de l'œuvre, en concertation avec l'artiste, ses représentants et ses représentantes (galerie d'art, par exemple) et/ou ses collaboratrices et collaborateurs (chercheur associé par exemple). Prévoir, en concertation avec l'artiste, dans un cadre contractuel, des durées de présentation des œuvres variables, ainsi que des modalités de déplacement ou de dépose des œuvres (en fonction des typologies d'œuvres, des aménagements et travaux qui viendraient modifier le territoire et ses usages, etc.).

Les signataires de cette chartre partagent l'ambition commune de soutenir la création par le biais d'une coopération territoriale mobilisée en faveur d'une nouvelle culture de l'art dans l'espace public. Aussi, ils s'engagent à respecter les 9 principes précédemment cités.

Arts visuels. Le répertoire des espaces de production franciliens

Bonjour et bienvenue dans cet espace en ligne en commun.

Ce répertoire s'adresse à l'ensemble des professionnels des arts visuels et s'organise sous la forme d'une base de données, qu'il s'agit de renseigner et d'actualiser collectivement. Pour les offreurs d'espaces de production, cela signifie que vous pouvez vous-même ajouter et modifier librement les informations que vous souhaitez partager, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles notamment. La consultation de la base est libre et gratuite. Le projet dans son ensemble est publié sous licence libre.

Ce projet a été initié par deux chercheuses, Émeline Jaret et Isabelle Mayaud, dans le cadre du Schéma d'Orientation et de Développement des Arts visuels Île-de-France. Il s'agit d'une démarche initiée par la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture, en 2015 et impulsée par la DRAC Île-de-France à l'échelle de la région en 2017. Une liste initiale composée de 47 espaces correspondant à 37 structures a été arrêtée le 25 juin 2021 et publicisée en ligne sous ce format Framapad, en septembre 2021. Cet outil en commun, évolutif et collaboratif, constitue à la fois un instrument de repérage d'une offre plurielle et un levier de développement d'une offre encore insuffisante compte tenu de la demande. Nous invitons les collaborateurs et les collaboratrices à veiller à la promotion et au respect des bonnes pratiques au sein de cet espace en ligne en commun et, de façon plus large, au sein de ce gigantesque espace de production en commun que constitue aujourd'hui la région Île-de-France pour des milliers d'artistes.

Type d'espace de travail	Studio son
Commune(s)	Paris, 75019
Nom de la structure	*Duuu Radio
Adresse du siège social de la structure	Siège social : 14 rue du Clos, BL3 - Appt 270, Paris 75020 Studio : Folie N4, Parc de la Villette, Paris 75019
Site Internet de la structure (URL)	https://duuuradio.fr/
Courriel de contact	contact@duuuradio.fr
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2012
Présentation de la structure	*Duuu est une radio dédiée à la création contemporaine. Fondée en 2012 par des artistes, cette radio est née du désir de faire entendre des situations de réflexion et de travail. *Duuu a créé un studio d'enregistrement dédié aux artistes et à la création contemporaine. Cet outil de production sonore est aussi un espace de diffusion, qui propose un programme d'évènements publics. *Duuu met en circulation une collection d'émissions en écoute sur duuuradio.fr.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Selon projets
Critères de sélection	Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	
Montant (TTC en euros) des espaces en location	

Autres contreparties financières demandées	Des contrats de collaboration et de partenariat peuvent être établis dans le cadre de la production d'émissions ou d'événements.
Autres types de contreparties demandées	
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Le studio se compose d'une salle d'enregistrement équipée d'un matériel de qualité. Le traitement acoustique sur-mesure du studio en fait un outil optimal pour différents types de projets sonores d'artistes, de l'enregistrement à la post-production.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	<p>*Duuu accueille en résidence des artistes, associations ou collectifs en cherchant à adapter son outil pour accompagner au mieux les projets. Les modalités de ces résidences sont déterminées avec chaque équipe en amont :</p> <p>*Duuu accompagne des artistes dans leurs projets de recherche et de création. Les résidences sont l'occasion de produire une forme radiophonique. Un travail est également engagé sur la diffusion, et chaque résidence donne lieu à des événements publics, ateliers ou actions de médiation.</p> <p>Certaines résidences sont aussi dédiées à la production d'un objet éditorial (vinyle, fanzine, etc.).</p>

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de création / diffusion ; Résidence de recherche et de création ; Résidence de la "boîte noire" (espace de 80 m2 pour pratique pluridisciplinaire) ; Résidence mission ; Résidence d'entreprise
Commune(s)	Saint-Ouen-l'Aumône, 95310
Nom de la structure	Abbaye de Maubuisson
Adresse du siège social de la structure	Conseil Départemental du Val d'Oise 2 avenue du Parc, Cergy Pontoise cedex 95032
Site Internet de la structure (URL)	https://www.valdoise.fr/2013-abbaye-de-maubuisson.htm
Courriel de contact	abbaye.maubuisson@valdoise.fr
Forme juridique de la structure	Service départemental en régie directe
Année de création de la structure	Acquisition de l'Abbaye par le département du Val d'Oise en 1978 - création de la structure en 1987(régie directe)
Présentation de la structure	L'Abbaye de Maubuisson est située au sein de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. Cette ancienne abbaye cistercienne de femmes, fondée en 1236 par la reine Blanche de Castille est entourée par un parc de dix hectares dont les bâtiments subsistants du XIIIe siècle sont classés « Monuments historiques ». En 2019, l'Abbaye de Maubuisson se réinvente en devenant un lieu de rencontre entre artistes et entreprises. Tous deux ayant la nécessité de créer et d'innover.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	2
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon critères socio-économiques ; Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	Maximum 6 mois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Les espaces locatifs sont pour les entreprises
Autres contreparties financières demandées	Aucune

Autres types de contreparties demandées	Cela peut être une coproduction avec des compagnies ou mention de notre structure si production d'une œuvre financée par nous
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	<p>> La résidence de création / diffusion : un artiste est invité par l'abbaye à réfléchir et à développer un parcours d'exposition <i>in situ</i> dans les salles abbatiales du centre d'art contemporain. Les artistes invités sont des artistes confirmés, sélectionnés par la personne en charge de la programmation et soumis à validation de la Direction de l'Action Culturelle. Ces résidences durent environ six mois et ont lieu une fois par an. Une bourse de recherche est dédiée à l'achat de petits matériels et aux frais de déplacements. L'artiste sélectionné bénéficie d'un accompagnement par les équipes de l'abbaye pour la production des pièces créées spécialement pour l'exposition qui a lieu dans les salles abbatiales du rez-de-chaussée. Cette exposition monographique dure entre cinq et six mois. L'artiste est rémunéré en droit d'auteur. Une publication est co-éditée par le Département à l'occasion de l'exposition.</p> <p>> La résidence de recherche et de création : l'artiste est libre de développer une recherche ou de créer une œuvre de son choix. L'artiste approfondit une recherche, s'extrait de la pression du monde extérieur. D'autre part, l'idée est de créer une émulation grâce à la rencontre de plusieurs autres artistes et entrepreneurs incubés. Le public peut être invité à découvrir les univers artistiques lors de journées « open-studios » et à rencontrer des artistes lors de tables-rondes organisées par l'abbaye de Maubuisson, en collaboration avec le prestataire gestionnaire des emplacements dédiés aux entrepreneurs. La sélection se fait sur dossier de candidature par l'équipe de programmation et de médiation culturelle. Les artistes cibles peuvent être en post-résidence, des jeunes diplômés en condition de post-diplôme, des artistes en projets élaborés avec les équipes de médiation culturelle de l'abbaye ou des artistes en parcours de résidences en collaboration avec d'autres structures. Ces résidences peuvent durer de 3 à 6 mois. Les résidents peuvent bénéficier d'un soutien financier, d'un accompagnement des équipes de l'abbaye, d'un atelier et de l'usage de l'espace d'expérimentation dit « boîte noire » ainsi que du réseau professionnel de l'abbaye de Maubuisson et de l'influence des entreprises incubées. La restitution n'est pas obligatoire, mais des rendez-vous de rencontres avec le public et/ou les entreprises incubées et/ou partenaires</p>

	<p>seront fixés.</p> <p>> Les résidences de la « boîte noire » : ses résidences permettent de finaliser un projet ou au contraire d'expérimenter des premières pistes. Elles sont propices à la collaboration entre disciplines et structures. La sélection est opérée par la direction artistique et/ou l'équipe de médiation de l'abbaye et la Direction de l'Action Culturelle du Département en fonction des opportunités en lien avec la programmation du site et celle de nos partenaires. Les artistes ou collectifs d'artistes sont issus de disciplines croisées. La temporalité de ce type de résidence est courte : maximum deux semaines. Les moyens mis à disposition sont la salle de la « boîte noire » (une restitution publique dans les salles abbatiales et le parc sont envisageables), le parc de matériel technique de l'abbaye ainsi qu'un accompagnement des équipes de production, technique ou de médiation en fonction du projet. Il n'y a pas de budget alloué à ce type de résidence.</p> <p>> La résidence « mission » : dans ce type de résidence, il existe un lien de subordination entre l'artiste et l'abbaye qui l'engage à intervenir sur un territoire donné (un établissement scolaire par exemple) en direction d'un public spécifique et avec des directives précises (animation d'ateliers par exemple). L'artiste est sélectionné par l'équipe de médiation en fonction des projets artistiques qu'il développe et du public cible envisagé pour la mission. Le budget et la temporalité sont fixés en fonction du projet développé et de l'enveloppe mise à disposition par les partenaires (comme la Direction Régionale des Affaires Culturelles à travers le dispositif « Culture et prison » ou « Culture à l'hôpital ». Une restitution sous diverses formes peut être envisagée (diffusion sur site, édition, autres).</p> <p>> Les résidences d'entreprises : lieu d'incubation d'entreprise et espace de co-working dédié à des entreprises développant des activités en lien avec le projet de Maubuisson s'articulant autour des thèmes du patrimoine, de la création contemporaine et de la nature. L'abbaye devient un terreau fertile d'échanges, de passerelles, de rencontres, pour partager de nouvelles idées, décloisonner les projets, favoriser la créativité, l'innovation et permettre des collaborations croisées. La sélection des entreprises est opérée par un prestataire de la CACP (Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise) en lien avec la direction de l'abbaye de Maubuisson. La cible de ces résidences sont les artistes entrepreneurs, les entreprises développant des projets autour des thèmes développés ci-dessus. Ces résidences peuvent durer un an renouvelable une fois.</p>
<p>Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement</p>	<p>Bourse de recherche ; Achat de matériel</p>

Autres observations	
---------------------	--

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	Pantin, 93500
Nom de la structure	Artagon
Adresse du siège social de la structure	46 place de l'Église, Pantin 93500
Site Internet de la structure (URL)	www.artagon.org
Courriel de contact	artagon@artagon.org
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2014
Présentation de la structure	<p>Artagon est une association d'intérêt général dédié au soutien, à la promotion et à l'accompagnement de la création artistique émergente. Elle propose toute l'année des programmes d'expositions, d'événements, de bourses, d'aide à la production, de formations et d'accompagnement à destination des étudiant·e·s en école d'art, des jeunes artistes et des professionnel·le·s de la création en début de carrière.</p> <p>Artagon est actuellement en train de développer réseau de lieux de formation, de production et de diffusion dédiés aux jeunes artistes et professionnel·le·s de l'art dans plusieurs régions de France. Le premier d'entre eux, Artagon Marseille, ouvre au printemps 2021 dans les quartiers nord de Marseille, et le deuxième, Artagon Pantin, dans le quartier de Quatre-Chemins à Pantin au premier semestre 2022. Chaque lieu se compose d'une trentaine d'ateliers pour des jeunes artistes de la région concernée, de bureaux partagés pour une trentaine de jeunes professionnel·le·s de l'art et de la culture, d'espaces de production collectifs, de formation et de programmation, avec un fort ancrage local et de nombreuses actions de médiation.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	

Conditions générales d'obtention des espaces	Etre une artiste en début de carrière, récemment diplômé·e d'une formation artistique ou autodidacte, ou être une jeune professionnel·le de l'art ayant besoin d'accompagnement et de structuration.
Critères de sélection	Sélection selon critères socio-économiques ; Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Adhésion à l'association
Durée d'attribution des espaces	Variable, de 1 à 3 ans, voire plus en fonction des besoins exprimés par les résident·e·s
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Non
Autres contreparties financières demandées	Cotisation annuelle de 200€ pour chaque résident·e
Autres types de contreparties demandées	Participation à la vie et à la programmation du lieu, notamment aux actions dédiées aux différents public du territoire concerné.
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Mobilier (tables, chaises, bureaux), équipements et machines à usage collectif en fonction des pratiques et des besoins des artistes résident·e·s, tels qu'un studio et un labo photo, une salle de montage audiovisuelle, des machines de découpe et d'usinage (bois, métal), un four à céramique, etc. Le tout gratuitement.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espaces d'exposition et de production (intérieur et extérieur), autres espaces de programmation (projections, conférences, ateliers pédagogiques, etc.), centre de documentation, formations et accompagnement artistique et professionnel global (suivi curatoriale et critique, questions de production, questions juridiques, fiscales, comptables et administratives, communication, réseaux, opportunités, etc.). Le tout gratuitement, avec la possibilité pour tous·tes les artistes et jeunes professionnel·le·s de l'art de la région d'assister aux formations sur inscription. Ces prestations seront affinées en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel
Commune(s)	Pantin, 93500
Nom de la structure	Artagon
Adresse du siège social de la structure	46 place de l'Église, Pantin 93500
Site Internet de la structure (URL)	www.artagon.org
Courriel de contact	artagon@artagon.org
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2014
Présentation de la structure	<p>Artagon est une association d'intérêt général dédié au soutien, à la promotion et à l'accompagnement de la création artistique émergente. Elle propose toute l'année des programmes d'expositions, d'événements, de bourses, d'aide à la production, de formations et d'accompagnement à destination des étudiant·e·s en école d'art, des jeunes artistes et des professionnel·le·s de la création en début de carrière.</p> <p>Artagon est actuellement en train de développer réseau de lieux de formation, de production et de diffusion dédiés aux jeunes artistes et professionnel·le·s de l'art dans plusieurs régions de France. Le premier d'entre eux, Artagon Marseille, ouvre au printemps 2021 dans les quartiers nord de Marseille, et le deuxième, Artagon Pantin, dans le quartier de Quatre-Chemins à Pantin au premier semestre 2022. Chaque lieu se compose d'une trentaine d'ateliers pour des jeunes artistes de la région concernée, de bureaux partagés pour une trentaine de jeunes professionnel·le·s de l'art et de la culture, d'espaces de production collectifs, de formation et de programmation, avec un fort ancrage local et de nombreuses actions de médiation.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	

Conditions générales d'obtention des espaces	Etre une artiste en début de carrière, récemment diplômé·e d'une formation artistique ou autodidacte, ou être une jeune professionnel·le de l'art ayant besoin d'accompagnement et de structuration.
Critères de sélection	Sélection selon critères socio-économiques ; Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Adhésion à l'association
Durée d'attribution des espaces	Variable, de 1 à 3 ans, voire plus en fonction des besoins exprimés par les résident·e·s
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Cotisation annuelle de 200€ pour chaque résident·e
Autres types de contreparties demandées	Participation à la vie et à la programmation du lieu, notamment aux actions dédiées aux différents public du territoire concerné.
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Mobilier (tables, chaises, bureaux), équipements et machines à usage collectif en fonction des pratiques et des besoins des artistes résident·e·s, tels qu'un studio et un labo photo, une salle de montage audiovisuelle, des machines de découpe et d'usinage (bois, métal), un four à céramique, etc. Le tout gratuitement.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espaces d'exposition et de production (intérieur et extérieur), autres espaces de programmation (projections, conférences, ateliers pédagogiques, etc.), centre de documentation, formations et accompagnement artistique et professionnel global (suivi curatoriale et critique, questions de production, questions juridiques, fiscales, comptables et administratives, communication, réseaux, opportunités, etc.). Le tout gratuitement, avec la possibilité pour tous·tes les artistes et jeunes professionnel·le·s de l'art de la région d'assister aux formations sur inscription. Ces prestations seront affinées en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire
Commune(s)	Pantin, 93500
Nom de la structure	Artagon
Adresse du siège social de la structure	46 place de l'Église, Pantin 93500
Site Internet de la structure (URL)	www.artagon.org
Courriel de contact	artagon@artagon.org
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2014
Présentation de la structure	<p>Artagon est une association d'intérêt général dédié au soutien, à la promotion et à l'accompagnement de la création artistique émergente. Elle propose toute l'année des programmes d'expositions, d'événements, de bourses, d'aide à la production, de formations et d'accompagnement à destination des étudiant·e·s en école d'art, des jeunes artistes et des professionnel·le·s de la création en début de carrière.</p> <p>Artagon est actuellement en train de développer réseau de lieux de formation, de production et de diffusion dédiés aux jeunes artistes et professionnel·le·s de l'art dans plusieurs régions de France. Le premier d'entre eux, Artagon Marseille, ouvre au printemps 2021 dans les quartiers nord de Marseille, et le deuxième, Artagon Pantin, dans le quartier de Quatre-Chemins à Pantin au premier semestre 2022.</p> <p>Chaque lieu se compose d'une trentaine d'ateliers pour des jeunes artistes de la région concernée, de bureaux partagés pour une trentaine de jeunes professionnel·le·s de l'art et de la culture, d'espaces de production collectifs, de formation et de programmation, avec un fort ancrage local et de nombreuses actions de médiation.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	

Conditions générales d'obtention des espaces	être une artiste en début de carrière, récemment diplômé·e d'une formation artistique ou autodidacte, ou être une jeune professionnel·le de l'art ayant besoin d'accompagnement et de structuration.
Critères de sélection	Sélection selon critères socio-économiques ; Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Adhésion à l'association
Durée d'attribution des espaces	Variable, de 1 à 3 ans, voire plus en fonction des besoins exprimés par les résident·e·s
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Cotisation annuelle de 200€ pour chaque résident·e
Autres types de contreparties demandées	Participation à la vie et à la programmation du lieu, notamment aux actions dédiées aux différents public du territoire concerné.
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Mobilier (tables, chaises, bureaux), équipements et machines à usage collectif en fonction des pratiques et des besoins des artistes résident·e·s, tels qu'un studio et un labo photo, une salle de montage audiovisuelle, des machines de découpe et d'usinage (bois, métal), un four à céramique, etc. Le tout gratuitement.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espaces d'exposition et de production (intérieur et extérieur), autres espaces de programmation (projections, conférences, ateliers pédagogiques, etc.), centre de documentation, formations et accompagnement artistique et professionnel global (suivi curatoriale et critique, questions de production, questions juridiques, fiscales, comptables et administratives, communication, réseaux, opportunités, etc.). Le tout gratuitement, avec la possibilité pour toutes les artistes et jeunes professionnel·le·s de l'art de la région d'assister aux formations sur inscription. Ces prestations seront affinées en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	Paris, 75019
Nom de la structure	Association DOC
Adresse du siège social de la structure	26 rue du docteur Potain, Paris 75019
Site Internet de la structure (URL)	www.doc.work
Courriel de contact	contact@doc.work
Forme juridique de la structure	Association
Année de création de la structure	2015
Présentation de la structure	<p>L'association DOC est née d'un projet, celui d'offrir des espaces de production et de diffusion à bas coût aux artistes contemporain·e·s. En 2021 ce sont près de 100 résident·e·s qui trouvent leur place dans l'ancien lycée Jean Quarré au 26 rue du Docteur Potain dans le XIXème arrondissement de Paris. Plasticien·ne·s, photographes, artisan·e·s, comédien·ne·s, musicien·ne·s, bijoutier·e·s, créateur·ice·s, éditeur·ice·s, scénographes, écrivain·e·s, monteur·euse·s vidéo, dramaturges, réalisateur·ice·s, tous·te·s sont réunie·s autour de la certitude de la validité des propositions du DOC tant créatives que sociétales.</p> <p>DOC accueille des artistes au sein d'ateliers privés ou partagés ainsi que d'ateliers de résidences temporaires. L'association dispose de onze ateliers collectifs spécialisés ouverts aux résident·e·s mais aussi aux acteur·rice·s et artistes extérieur·e·s : ateliers bois, métal, peinture, couture, presse offset, impression riso, post-production vidéo et son, sérigraphie, céramique et laboratoire photo.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2

Conditions générales d'obtention des espaces	Projet artistique
Critères de sélection	Sélection selon critères socio-économiques ; Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	10 mois pour le programme de résidence temporaire ; 1 à 4 semaines pour le programme de résidence de post-production ; 1 à 4 semaine pour le programme de résidence d'art de la scène ; 1 à 4 semaines pour le programme de résidence de photographie ; 1 à 4 semaines pour le programme de résidence en studio son ; 1 à 2 semaines pour l'accès aux ateliers bois et céramique.
Montant (TTC en euros) des espaces en location	La mise à disposition d'espace dépend de la durée et de l'espace, nous fonctionnons par forfait.
Autres contreparties financières demandées	Nous demandons une cotisation annuel d'adhésion (5€) à chaque nouvel.le arrivant.e au DOC.
Autres types de contreparties demandées	Nous demandons la présence aux réunions mensuelles, aux permanences de ménages, l'investissement dans les pôles et comités de l'association et la participation aux événements (aide au bar par ex).

<p>Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes</p>	<p>Atelier bois : scie à ruban, paneauteuse, plaqueuse de champ, perceuse à colonne, scie à format, combinée...</p> <p>Atelier photo : agrandisseurs, durst M601, durst M605, Kaiser VP 6005, margeurs 4, 3, 2 lames, bacs, cuvettes, cuves, chimies pour développement et tirage noir et blanc, lampes inactiniques, scoponet, tables lumineuses, massicot.</p> <p>Atelier sérigraphie : table d'impression manuelle moyen format, traceur, moyen format, insoleuse moyen format, piqueuse à cheval, bac de dégravage.</p> <p>Atelier céramique : four à céramique 330L haute température jusqu'à 1300 degrés</p> <p>Atelier métal : scie fraise, poste à souder MIG, poste à souder MMA, poste à souder drasure, visseuse, meuleuse, outils de mesures, outils de finition, plieuse, peintreuse, perceuse à colonne.</p> <p>Atelier post production : station d'étalonnage 2019 : logiciel Davinci Resolve, écran Color Edge, station de montage 2021: suite Adobe Premier, Avid Media Composer, enceintes Yamaha MSP5, Mac Pro 2011, cabine de son : audit pour la voix off, micro speaker.</p> <p>Atelier Offset / Riso : presse offset, imprimante risographe RP3105EP en noir et blanc format A3, plieuse automatique, massicot</p> <p>Atelier couture : piqueuse plate industrielle, surjetieuse, machine industrielle double entraînement, cuve à teinture, métier à tisser, table de coupe, fer à repasser, outils de tracés, machine collective</p>
<p>Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes</p>	<p>Espace d'exposition, salle de projection/spectacle, salle polyvalente (réunion, tournages, shooting...)</p>
<p>Autres observations</p>	<p>Mise à disposition d'espaces de production et de diffusion ainsi qu'un accompagnement technique possible.</p> <p>Des appels à résidence sont publiés chaque fin d'année autour de novembre/décembre</p>

Type d'espace de travail	Résidence, avec 5 studios aménagés
Type de résidence	Résidence de création et de recherche, qui peut concerner différentes formes d'art : plastiques, vivants, musique, littérature ou poésie
Commune(s)	Clairefontaine en Yvelines, 78120
Nom de la structure	Association La Chapelle de Clairefontaine
Adresse du siège social de la structure	Impasse de l'Abbaye, Clairefontaine en Yvelines 78120
Site Internet de la structure (URL)	https://www.lachapelledeclairefontaine.org/
Courriel de contact	info@lachapelledeclairefontaine.fr
Forme juridique de la structure	Association loi 1901, reconnue d'intérêt général
Année de création de la structure	2014
Présentation de la structure	<p>La Chapelle de Clairefontaine est un centre d'art dédié à la diffusion de la culture, en particulier contemporaine, avec un souci pédagogique dans un territoire rural du Sud Yvelines.</p> <p>La Chapelle a ouvert ses portes en septembre 2016 et propose diverses expositions et événements ainsi que la visite de son parc de sculptures contemporaines. La Chapelle dispose de 5 studios aménagés permettant de proposer des résidences.</p> <p>La Chapelle a noué différents partenariats, notamment avec le Département des Yvelines, le Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, La Mairie de Clairefontaine, la Maison Triolet-Aragon. En 2020, la Région Ile-de-France a décerné au site le label "Patrimoine d'intérêt régional".</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	Nous proposons 5 studios aménagés pour une résidence, des espaces de travail peuvent être proposés, selon le projet de l'artiste.
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Non
Conditions générales d'obtention des espaces	Démarche personnelle de l'artiste
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique
Modalités de sélection	Cooptation
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	De 8 jours à 6 mois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Participation financière ou don d'œuvres produites, selon le projet

Autres types de contreparties demandées	
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Principalement espace d'exposition et accès à la bibliothèque de documentation sur les arts plastiques et tout particulièrement la photographie
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	La Chapelle dispose d'espaces d'exposition, principalement sa nef de 200m ² et le parc de sculptures.
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Nous proposons un accompagnement artistique, par le Président de l'Association qui dirige une galerie d'art contemporain depuis près de 50 ans. Également un appui logistique, le site disposant d'un régisseur et la documentation riche de plusieurs milliers de livres sur l'art (moderne et contemporain) pouvant être consultée. Certains matériels ou matériaux peuvent être fournis (par exemple cadres, bois, ...).
Autres observations	

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence d'art visuel, curateur et chercheur
Commune(s)	Paris, 75018
Nom de la structure	LA NON-MAISON
Adresse du siège social de la structure	5 villa de Guelma, Paris 75018
Site Internet de la structure (URL)	lanonmaison.fr
Courriel de contact	lanonmaison@gmail.com
Forme juridique de la structure	Association culturelle
Année de création de la structure	2000
Présentation de la structure	La Non-Maison est un centre d'art qui propose des résidences d'artistes et de chercheurs en arts visuels ou de curateurs. Elle organise dans le cadre de l'école du regard des conférences et elle anime un atelier pour enfants « avant l'âge de raison ».
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels, écriture, conférences, critiques d'art en herbe.
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	1 (40 m2)
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Être diplômé d'une École d'art et plus...
Critères de sélection	Sélection selon projet artistique
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Une convention
Durée d'attribution des espaces	De 1 à 4 mois par artiste
Montant (TTC en euros) des espaces en location	2400 € par mois charges comprises
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Lit, armoires de rangements, cuisine équipée, chaises tables

Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espace d'exposition annexe, édition, conférences.
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Mise en relation avec le réseau de La Non-Maison.
Autres observations	Atelier de travail et logement de 40 m2 c'est un atelier où Georges Braque a travaillé en 1911.

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	93500, Pantin
Nom de la structure	W
Adresse du siège social de la structure	6 avenue Weber, Pantin 93500
Site Internet de la structure (URL)	https://www.w-pantin.xyz/
Courriel de contact	wladresse@gmail.com
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2010
Présentation de la structure	Basé à Pantin depuis 2010, W est un artist run-space qui possède une identité multiple : lieu de travail, de rencontres et de diffusion de l'art contemporain ; atelier ancré sur son territoire, qui accueille actuellement huit artistes en résidence ; association qui gère cet espace pantinois, ses résident·e·s et sa programmation ; collectif d'artistes.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	8
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection (Appel à résidence : 1ère étape - dossier artistique + CV + lettre de présentation du travail et projet spécifique optionnel ; 2e étape - entretien avec les membres du bureau).
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat et allocation de résidence
Durée d'attribution des espaces	6 mois (renouvelable)
Montant (TTC en euros) des espaces en location	350€ par mois TTC (dont électricité, eau, internet, assurance, ...)
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	La mutualisation des efforts et communiquer avec le bureau.

Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Libre consommation des outils et consommables se trouvant dans la réserve. Le réapprovisionnement par l'association se fait dans la mesure du raisonnable. L'association met aussi à la disposition des artistes : des visseuse perceuse, scie sauteuse, et autres machines..., système de sonorisation, projecteurs, écran, etc.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	A l'étage, Open space accueillant 8 places de travail individuel d'environ 15 m2 chacun ; Au rez-de-chaussée, espace de stockage ; espace d'exposition de 80 m2 disponible 2 semaines par mois pour les résidents de l'atelier (possibilité de réaliser une exposition et/ou des événements ponctuels tout au long de la résidence et/ou en restitution, selon la programmation de l'association).
Autres observations	Allocation mensuelle de soutien aux artistes résident-e-s de l'atelier d'un montant de 150 €. Cette allocation est assignée pour 6 mois et peut être renouvelable en fonction de la trajectoire et de l'investissement de l'artiste au sein de la résidence et de l'atelier.

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de recherche
Commune(s)	Ivry-sur-Seine, 94200
Nom de la structure	Centre d'art contemporain d'Ivry - le Crédac
Adresse du siège social de la structure	La Manufacture des Œillets 1 place Pierre Gosnat, Ivry-sur-Seine 94200
Site Internet de la structure (URL)	www.credac.fr
Courriel de contact	jdfrater@credac.fr
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	1987
Présentation de la structure	<p>Le Centre d'art contemporain d'Ivry — le Crédac a pour mission la programmation artistique dans le champ des arts visuels. Pensé et organisé comme un lieu de production et d'expérimentation pour les artistes français et étrangers, il privilégie la rencontre sensible entre le public et les œuvres. Des événements ouverts à tous les publics sont organisés pour chaque exposition. La programmation du Crédac témoigne de la diversité des pratiques actuelles : peinture, photographie, vidéo, son, graphisme, sculpture, installation, performance.</p> <p>Créé en 1987, le Crédac s'est installé en 2011 au 3e étage du bâtiment « américain » de la Manufacture des Œillets, fleuron du patrimoine industriel ivryen. Ce bâtiment est fidèle à sa fonction d'origine : un outil de production. S'y déploient un atelier de création et de production, un lieu dédié aux pratiques artistiques et aux rencontres avec le public ainsi qu'une documentation en libre accès et un point librairie. Mais le Crédac, c'est un lieu de compagnonnage intellectuel, critique et technique pour les créateurs. C'est un programme qui interroge notre société et qui répond au sens critique d'un public curieux. C'est un projet artistique et culturel soutenu par des partenaires publics et privés, accompagné par un conseil d'administration engagé et pensé par une équipe professionnelle reconnue pour sa volonté de défricher le terrain et de donner aux artistes la possibilité d'exposer leur positionnement critique et sensible. En 2018, le Crédac a reçu du ministère de la Culture le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».</p>

Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels exclusivement
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	1
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Invitation
Critères de sélection	Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Invitation
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	Entre 10 et 12 mois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Soutien financier de 2 000 € par mois et accompagnement curatorial et technique le cas échéant
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier technique
Commune(s)	Ivry-sur-Seine, 94200
Nom de la structure	Centre d'art contemporain d'Ivry - le Crédac
Adresse du siège social de la structure	La Manufacture de Œillets 1 place Pierre Gosnat, Ivry-sur-Seine 94200
Site Internet de la structure (URL)	www.credac.fr
Courriel de contact	jdfmater@credac.fr
Forme juridique de la structure	association loi 1901
Année de création de la structure	1987
Présentation de la structure	<p>Le Centre d'art contemporain d'Ivry — le Crédac a pour mission la programmation artistique dans le champ des arts visuels. Pensé et organisé comme un lieu de production et d'expérimentation pour les artistes français et étrangers, il privilégie la rencontre sensible entre le public et les œuvres. Des événements ouverts à tous les publics sont organisés pour chaque exposition. La programmation du Crédac témoigne de la diversité des pratiques actuelles : peinture, photographie, vidéo, son, graphisme, sculpture, installation, performance.</p> <p>Créé en 1987, le Crédac s'est installé en 2011 au 3e étage du bâtiment « américain » de la Manufacture des Œillets, fleuron du patrimoine industriel ivryen. Ce bâtiment est fidèle à sa fonction d'origine : un outil de production. S'y déploient un atelier de création et de production, un lieu dédié aux pratiques artistiques et aux rencontres avec le public ainsi qu'une documentation en libre accès et un point librairie. Mais le Crédac, c'est un lieu de compagnonnage intellectuel, critique et technique pour les créateurs. C'est un programme qui interroge notre société et qui répond au sens critique d'un public curieux. C'est un projet artistique et culturel soutenu par des partenaires publics et privés, accompagné par un conseil d'administration engagé et pensé par une équipe professionnelle reconnue pour sa volonté de défricher le terrain et de donner aux artistes la possibilité d'exposer leur positionnement critique et sensible. En 2018, le Crédac a reçu du ministère de la Culture le label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels exclusivement

Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune condition
Critères de sélection	Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Invitation
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	En fonction du besoin
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de création
Commune(s)	Mantes-la-Jolie, 78200
Nom de la structure	Centre artistique municipal Abel Lauvray
Adresse du siège social de la structure	1 quai de la Vaucouleurs, Mantès-la-Jolie 78200
Site Internet de la structure (URL)	L'information est disponible sur le site de la ville de Mantès-la-Jolie, en cours d'actualisation
Courriel de contact	fdebresson@manteslajolie.fr
Forme juridique de la structure	Structure municipale
Année de création de la structure	1999
Présentation de la structure	Dans une structure d'environ 200m ² , entourée d'un parc, une équipe pluridisciplinaire de professeurs et d'artistes accueille les gens et les professionnels du Mantois. Du lundi au samedi, des ateliers sont ouverts allant du loisir créatif jusqu'aux pratiques les plus approfondies. Dessin, peinture, modelage et photographie sont proposées de façon décloisonnée dans différentes salles. Un espace de projection permet de travailler sur la lecture, l'interprétation et le ressenti d'images de productions des participants. Des artistes en résidences partagent leurs pratiques.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels exclusivement
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	Pas d'espace individuel, les artistes en résidence disposent d'une espace de création en milieu ouvert.
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 151 à 500 m ²
Conditions générales d'obtention des espaces	Qualification
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	Elle varie de 3 mois à plusieurs années en fonction de l'adéquation du travail de l'artiste avec le projet du centre artistique municipal.

Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	La résidence d'artiste s'inscrit dans un dispositif appelé "les ateliers 5 matières". Il est demandé une présence dans l'espace de création dédié 4 jours par semaine, de partager avec l'équipe, d'être en contact avec les publics qui fréquentent le centre artistique municipal, d'organiser une exposition sur le territoire.
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Budget matériel alloué, salle de travail de 50 m ² , ressource du centre.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espace d'exposition dans la ville
Autres observations	Conditions matérielles et calendriers des résidences : - Rémunération 140 € / jour sous forme d'honoraires. - Présence du mercredi au samedi de 9h30 à 16h30 dont 1h pour le repas. - Mise à disposition d'une salle de 80 m ² avec ouverture sur le jardin - Budget matériel de 600 euros par trimestre. Je supervise la résidence en étant moi-même artiste diplômé de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris en 1988. Une aide administrative est fournie. L'artiste bénéficie également de la présence d'une équipe pluridisciplinaire avec laquelle le quotidien se partage. L'artiste est recruté sur décision d'une commission qui, outre l'équipe, comprend l'artiste précédemment en résidence, le ou la directeur.rice du musée de la ville, le ou la directeur.trice des affaires culturelles de la ville et l'él.u.e en charge de la culture.

Profil des artistes en résidence :

- Être inscrit à la Maison des Artistes ou à l'Agessa
- Savoir alterner des temps de travail personnel et des temps de travail en milieu ouvert
- Être sensible à la création participative et intéressé par la relation entre art et territoire
- Avoir la capacité d'intégrer l'identité spécifique du lieu et du territoire, de s'adapter à la diversité des publics
- Avoir la capacité de partager le travail en équipe
- Avoir des capacités de gestion administratives et de bonne tenue d'un atelier (devis, facture, liste d'achats, rangement)

Prochaines résidences prévues à partir de janvier 2022

Type d'espace de travail	Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel
Commune(s)	Pantin, 93500
Nom de la structure	ChezKit
Adresse du siège social de la structure	17 rue du chemin de fer, Pantin 93500
Site Internet de la structure (URL)	https://chezkit.fr/
Courriel de contact	atelier@chezkit.fr
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2014
Présentation de la structure	Situé à Pantin, ChezKit est un espace collectif dédié à la production et à la diffusion artistique. Initié 2014 par Coline Cuni, Gwendoline Perigieux et Cyril Zarcone, ChezKit est né de la volonté de ses fondateurs d'ouvrir un espace voué aux pratiques sculpturales.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels exclusivement
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 151 à 500 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	
Durée d'attribution des espaces	Aucune limitation
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Participation active à la vie de l'association (réunion, exposition, etc.)
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Scie circulaire, four à céramique et petit outillages
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	3 à 4 expositions par an
Autres observations	

Type d'espace de travail	Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire
Commune(s)	Paris, 75020
Nom de la structure	Confort Mental
Adresse du siège social de la structure	41 rue Saint Blaise, 75020 PARIS
Site Internet de la structure (URL)	www.confortmental.com
Courriel de contact	hey@confortmental.com
Forme juridique de la structure	association loi 1901
Année de création de la structure	2017
Présentation de la structure	<p>CONFORT MENTAL est un espace de production, de vente et d'exposition. Il est ouvert aux pratiques de l'art et du design dans une volonté délibérée de transversalité. Il se propose d'être une vitrine, au sens propre comme au sens figuré, sur les pratiques contemporaines des professionnels qui pensent et fabriquent par eux-mêmes.</p> <p>Autant showroom qu'atelier, CONFORT MENTAL est polyvalent par nature, s'adapte aux invités du moment, tente d'agréger les fonctions de travail, de représentation, et de convivialité. Fondé par le designer Romain Guillet, CONFORT MENTAL rend visible une pratique d'atelier souvent cachée dans des espaces partagés, lointains, et non dédiés. Il permet pendant un temps donné, de penser, produire, documenter, exposer un projet dans un geste ininterrompu, dans un espace mutant selon son processus.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	1
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune condition
Critères de sélection	Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Cooptation
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat de sous-location
Durée d'attribution des espaces	Variable entre 1 jour et 1 mois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Tarifs détaillés à retrouver sur le site internet à partir de 60€ / jour
Autres contreparties financières demandées	Caution de 500€ pour l'accès aux outils ; Consommables à la charge de l'artiste

Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Scie circulaire plongeante, Scie sauteuse, Scie à onglet, Défonceuse, Perceuse à colonne, Ponceuse vibrante, Ponceuse à bandes, Perceuse/Visseuse, Perforateur, Machine à coudre, Surjeteuse ; Vitrine de 5m linéaire sur rue semi-piétonne, Plafond lumineux (couleur et intensité réglables), Sol béton peint, Structure mezzanine en acier pour accrochages variés ; Hauteur sous mezzanine 3m10, Hauteur sous plafond 6m50 ; Double exposition (S-E et N-O) : rue et jardin partagé ; 2 grandes tables de travail sur roulettes (75x150 cm) ; Cuisine équipée ; Wifi (fibre) ; Vidéo projecteur bureautique
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espace d'exposition sur rue ; Accompagnement technique, design, simulation 3D si besoin (à partir de 30€/h)
Autres observations	

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	A compter de septembre 2022, le CRD de Pantin disposera d'une salle d'exposition permettant la valorisation d'œuvres d'artistes. Le type exact de résidence sera à discuter selon les besoins des artistes.
Commune(s)	Pantin, 93500
Nom de la structure	Conservatoire à Rayonnement Départemental de Pantin
Adresse du siège social de la structure	2 rue Sadi Carnot, Pantin 93500 (jusqu'à septembre 2022)
Site Internet de la structure (URL)	https://www.est-ensemble.fr/conservatoire-pantin
Courriel de contact	conservatoire.pantin@est-ensemble.fr (à partir de mai 2022)
Forme juridique de la structure	Établissement d'enseignement artistique spécialisé : structure publique
Année de création de la structure	1981
Présentation de la structure	Le conservatoire de Pantin a pour vocation première de contribuer à l'apprentissage artistique et à l'épanouissement de chacun. Il dispense un enseignement structurant et complet en musique, danse théâtre et arts plastiques. Il vise à accueillir toutes formes de pratiques artistiques amateurs ou professionnelles.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Lieu de résidence
Critères de sélection	Sélection selon critères socio-économiques ; Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Expositions des travaux à l'issue de la résidence et médiation
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	2 Fours, 1 laboratoire photo et un plateau numérique

Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Salle d'exposition (à partir de septembre 2022)
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Résidences accueillies à compter de septembre 2022 ; les modalités d'accueil des artistes sont encore en cours de réflexion.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier-logement et atelier
Commune(s)	Paris
Nom de la structure	Direction des Affaires culturelles de la ville de Paris
Adresse du siège social de la structure	31 rue des Francs-Bourgeois, Paris 75004
Site Internet de la structure (URL)	https://www.paris.fr/atelier-artiste
Courriel de contact	dac-atelier-artiste@paris.fr
Forme juridique de la structure	Structure municipale
Année de création de la structure	
Présentation de la structure	Au sein de la Direction des Affaires culturelles, le Bureau des arts visuels met en œuvre la politique culturelle de la Ville de Paris dans le domaine des arts visuels : commande publique et 1% artistique, ateliers et résidences d'artiste plasticien, accompagnement de structures et de projets dans le domaine de l'art contemporain, suivi des collectifs d'artistes, gestion du Fonds municipal d'art contemporain.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Les critères de désignation sont le caractère professionnel de l'activité artistique, la cohérence et l'évolution de la démarche artistique des candidats, l'adéquation de la demande à la typologie de l'atelier vacant et les critères sociaux appliqués au logement social.
Critères de sélection	Sélection selon le parcours artistique
Modalités de sélection	Comité de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Bail d'habitation, bail professionnel
Durée d'attribution des espaces	Seuls les baux professionnels ont une limitation allant jusqu'à 6 ans
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Les loyers mensuels se situent sur une fourchette entre 10€ et 18€ le m ²

Autres contreparties financières demandées	
Autres types de contreparties demandées	Utilisation réelle du lieu de travail, comme lieu de production professionnelle telle que présentée au comité de sélection
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	<p>La construction des ateliers d'artiste plasticien est subventionnée par la Ville de Paris afin de favoriser la création artistique. Ils sont destinés exclusivement à soutenir des artistes professionnels en activité.</p> <p>Les ateliers sont attribués nominativement. Une étude approfondie de l'activité et de la pratique artistique professionnelle ainsi que de la situation personnelle du candidat est réalisée avant toute attribution.</p> <p>Toute personne occupant un atelier de la Ville de Paris s'engage à l'avertir si son activité artistique cessait ou changeait de nature. En outre, le bail ne peut être transmis à aucune autre personne, qu'elle soit elle-même artiste ou non.</p> <p>Ces engagements sont fondamentaux pour garantir le meilleur usage des ateliers et donc l'effectivité du soutien aux artistes parisiens.</p>

Type d'espace de travail	Atelier-logement et atelier
Commune(s)	Île-de-France
Nom de la structure	DRAC Île-de-France - ministère de la culture
Adresse du siège social de la structure	47 rue Le Peletier, Paris 75009
Site Internet de la structure (URL)	https://www.culture.gouv.fr/Régions/Drac-Ile-de-France/Aides-et-demarches/Departements-des-arts-visuels
Courriel de contact	atelier.dracidf@culture.gouv.fr
Forme juridique de la structure	Etat
Année de création de la structure	1977
Présentation de la structure	Service déconcentré du ministère de la Culture, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France met en œuvre l'ensemble des politiques culturelles du ministère sur le territoire francilien
Principaux domaines d'activité de la structure	Patrimoine, architecture, aménagement du territoire, soutien à la création et à la diffusion artistique, développement du livre et de la lecture, éducation artistique et culturelle, promotion de la diversité culturelle et de l'élargissement des publics, développement de l'économie de la culture et des industries culturelles, promotion du français et des langues de France
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	Environ 800 espaces, réservés par des subventions culture ou du contingent préfectoral dans le cadre des conventions APL ou faisant l'objet d'un protocole d'accord ou encore négociés pour un tour
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	

Conditions générales d'obtention des espaces	<p>1) Conditions artistiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler dans un ou plusieurs domaines des arts plastiques (peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, graphisme, design) ; - avoir une activité régulière de création et d'exposer son travail dans des lieux dédiés à l'art contemporain ; - Être inscrit à l'Urssaf comme artiste-auteur. <p>2) Conditions réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être inscrit comme demandeur de logement social ; - ne pas dépasser un plafond de ressources fixé chaque année pour l'attribution d'un logement social (ne concerne pas les ateliers sans logement) selon la composition familiale, de la localisation demandée et du coût du loyer ; - remplir un des critères de priorité prévus par le code de la construction et l'habitation, article L 441-1 (ne concerne pas les ateliers sans logement) ; - être de nationalité française ou admis à séjourner régulièrement en France. Arrêté du 1er février 2013 fixant la liste des titres de séjour
Critères de sélection	Sélection selon critères socio-économiques (critères prévus à l'article L 441-1 du CCH et plafonds de ressources pour les ateliers-logements) ; Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon adéquation entre la pratique artistique/le médium et les caractéristiques de l'atelier
Modalités de sélection	Pré-commission à la DRAC pour les ateliers-logements et ateliers plus commission d'attribution logement (réglementée) pour les ateliers-logements et sélection par le bailleur pour les ateliers
Type de contrat proposé aux artistes	Les artistes ont un lien contractuel avec les bailleurs
Durée d'attribution des espaces	<p>1) Atelier-logement sans durée sauf si l'enquête ressources fait apparaître, pour la 2e année consécutive que des revenus sont supérieures à 1,5 fois le plafond de ressources.</p> <p>2) Atelier sans durée si bailleur social</p> <p>3) Atelier durée précisée sur bail professionnel ou commercial si bailleur privé</p>

Montant (TTC en euros) des espaces en location	<p>1) Atelier-logement. Le loyer est calculé en fonction de la surface corrigée, du mode de financement (HBM, HLM, PLA, PLUS, ILM, ILN, PLI, etc.), du plafond par mode de financement fixé par le préfet et des demandes de dérogations éventuelles des bailleurs au loyer plafond. Au loyer en principal il convient d'ajouter la provision pour charges</p> <p>2) Atelier. Loyer libre car baux professionnels et commerciaux. La provision pour charges et parfois la TVA pour certains baux s'ajoutent au loyer</p>
Autres contreparties financières demandées	
Autres types de contreparties demandées	
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Aucun en général mais très rarement palan installé dans les ateliers de sculpteurs
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	Sont aussi proposés des locaux négociés, destinés à des professions libérales ou commerciales, détournés pour devenir atelier

Type d'espace de travail	Atelier de gravure
Commune(s)	Limay, 78520
Nom de la structure	École municipale d'arts plastiques
Adresse du siège social de la structure	Hôtel de ville, 5 avenue du Président Wilson, Limay 78520
Site Internet de la structure (URL)	www.ville-limay.fr
Courriel de contact	emap@ville-limay.fr
Forme juridique de la structure	Structure municipale
Année de création de la structure	1990
Présentation de la structure	L'EMAP est un établissement d'enseignement artistique qui regroupe des ateliers de pratiques et d'initiation aux arts plastiques. Débutant ou non, pour découvrir ou approfondir une pratique plastique. On peut y pratiquer le modelage, la peinture, la gravure. Les ateliers sont accompagnés par des artistes enseignants.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels exclusivement
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	Pas d'espace individuel ; Possibilité d'utiliser l'atelier de gravure pour la création d'un projet spécifique ; Sur validation du Conseil municipal.
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m ²
Conditions générales d'obtention des espaces	Être Artiste-Auteur et disposer d'un SIRET
Critères de sélection	Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Sur sollicitation de l'artiste
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	Selon projet
Montant (TTC en euros) des espaces en location	En cours d'évaluation
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	L'atelier de gravure dispose d'un espace de 100m ² . La capacité d'accueil est d'une quinzaine de personnes. Il est équipé d'une presse taille douce Richebé démultipliée (plateau 90x150 cm), d'une presse taille douce Ledeuil démultipliée (plateau 60x100 cm), de trois armoires à acide 110x85x23 cm avec extraction d'air mécanique, d'une boîte à poussière, et 2 tables chauffantes de 60x90 cm. C'est un atelier de travail et de recherche, ce n'est pas un atelier d'édition.

Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espace d'exposition de 100m ² : programmation municipale annuelle ; privatisable.
Autres observations	Pas de résidence ; Rémunération des artistes exposants dans le cadre de la programmation culturelle par une aide à la production et les droits de présentation.

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de recherche et création
Commune(s)	Paris, Madrid
Nom de la structure	École nationale supérieure des Arts Décoratifs (Paris)
Adresse du siège social de la structure	31 rue d'Ulm, Paris 75005
Site Internet de la structure (URL)	https://www.ensad.fr/
Courriel de contact	Les résidences s'adressent uniquement aux étudiants et jeunes diplômé.e.s de l'école : juliette.courtillier@ensad.fr
Forme juridique de la structure	Etablissement public
Année de création de la structure	
Présentation de la structure	Lieu de foisonnement intellectuel, créatif et artistique depuis plus de 250 ans, L'École des Arts Décoratifs a pour vocation de préparer les futurs artistes, designers, créateurs à devenir les « transformateurs » du monde de demain. L'École des Arts Décoratifs forme chaque année plus de 800 créateurs dans 10 domaines de l'art, du design et de la mode, engagés à produire l'environnement matériel, visuel et imaginaire de notre temps, penser les mutations du paysage sociétal, prendre une part active à la résolution des grands problèmes de l'époque.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	5
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Etre jeune diplômé de l'ENSAD
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	2 mois et un an selon le type de résidence
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Contribution aux charges
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	18 ateliers techniques réunissant tous les équipements techniques et technologiques nécessaires à la formation des étudiant.es de l'ENSAD, aussi bien dans le cadre de cours que pour la réalisation de leurs projets.

Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Formation continue destinée aux professionnels
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Accompagnement de la part de la structure et la Responsable du suivi des jeunes diplômé.e.s.
Autres observations	L'offre de 4 ateliers ne sera plus accessible à partir de novembre 2021.

Type d'espace de travail	Atelier individuel
Commune(s)	Dampierre-en-Yvelines, 78720
Nom de la structure	Espace Grange Galerie
Adresse du siège social de la structure	24 rue de Chevreuse, 78720 Dampierre-en-Yvelines,
Site Internet de la structure (URL)	www.espacegrangegalerie.com
Courriel de contact	espacegrange@gmail.com
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2015
Présentation de la structure	Espace de création et d'exposition d'artistes contemporains
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	3
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2 plus le parc dans écrin de verdure
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune à part le projet artistique
Critères de sélection	Sélection selon parcours et projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions / planning de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	1 jour à 1 mois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	890€ par jour ou semaine pour des sociétés de production et agences diverses. Dans le cadre des résidences, c'est gratuit.
Autres contreparties financières demandées	Oui, au cas par cas
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Espace pré-installé son (nexo), lumières, scène, accessoires pour tournage et shooting, écran géant 12m2, vidéoprojecteur Christie, grand parc extérieur plein sud, piscine, environnement boisé et nature
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Lieu de création et de tournage / shooting Photo extérieur / intérieur, Espace d'exposition ; Assistance commerciale et promotion en ligne
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier individuel
Commune(s)	Noënt-sur-Marne, 94130 et Paris, 75020
Nom de la structure	Fondation des Artistes
Adresse du siège social de la structure	Hôtel Salomon de Rothschild 11 rue Berryer, Paris 75008
Site Internet de la structure (URL)	www.fondationdesartistes.fr
Courriel de contact	contact@fondationdesartistes.fr
Forme juridique de la structure	FRUP
Année de création de la structure	1976
Présentation de la structure	Fondation à but lucratif chargée d'accompagner les plasticiens au long de leur carrière
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	Noënt : 35 et Paris : 4 (gérés par la Ville de Paris)
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Dépôt d'un dossier d'inscription, attribution d'un numéro dans liste d'attente.
Critères de sélection	Pratique artistique avérée
Modalités de sélection	Ordre d'inscription dans la liste d'attente
Type de contrat proposé aux artistes	Bail dérogatoire
Durée d'attribution des espaces	1 an renouvelable deux fois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	14 € le m ² au sol (mezzanine non comptabilisée dans le montant du loyer)
Autres contreparties financières demandées	
Autres types de contreparties demandées	Une conférence annuelle sur le travail de l'artiste, à la Maison nationale des artistes
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Presse lithographique et atelier de gravure
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier-logement
Commune(s)	Noënt-sur-Marne, 94130 et Paris, 75009
Nom de la structure	Fondation des Artistes
Adresse du siège social de la structure	Hôtel Salomon de Rothschild 11 rue Berryer, Paris 75008
Site Internet de la structure (URL)	www.fondationdesartistes.fr
Courriel de contact	contact@fondationdesartistes.fr
Forme juridique de la structure	FRUP
Année de création de la structure	1976
Présentation de la structure	Fondation à but lucratif chargée d'accompagner les plasticiens au long de leur carrière
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	Noënt-sur-Marne : 36 ; Paris : 16
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Dépôt d'un dossier d'inscription, attribution d'un numéro dans liste d'attente
Critères de sélection	Pratique artistique avérée
Modalités de sélection	Commission d'attribution réunie par le bailleur social, sur la base d'au moins 3 dossiers recevables fournis par la Fondation des Artistes + Critères fixés par les bailleurs sociaux (seuils de revenus, quotient familial)
Type de contrat proposé aux artistes	Bail d'habitation géré par les bailleurs sociaux
Durée d'attribution des espaces	Aucune limitation de durée
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier individuel
Commune(s)	75, 92, 93, 91, 94
Nom de la structure	FOREST
Adresse du siège social de la structure	17B rue Émile Zola, Le Pré Saint-Gervais 93310
Site Internet de la structure (URL)	https://forest.paris/
Courriel de contact	courrier@forest.paris
Forme juridique de la structure	SAS
Année de création de la structure	2019
Présentation de la structure	Forest est une agence de conseil et de gestion d'occupations temporaires de bâtiments vacants. Notre expertise et notre réseau permettent d'accompagner propriétaires et usagers dans leurs réflexions, et de proposer une large gamme de solutions à leurs attentes. Intervenant depuis 15 ans dans le milieu de l'immobilier tertiaire et de l'événementiel, nous cultivons une culture de la confiance, de la transparence et de la flexibilité. Nous exploitons tout type d'espaces sur des durées variées. La gestion de lieu est notre cœur de métier, et nous mettons notre exigence à assurer un service le plus adapté possible.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	5
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 501 à 100 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Que l'obtention se fasse dans le cadre d'une activité professionnelle justifiée par un n° SIREN, MA, KBIS...
Critères de sélection	Aucun critère de sélection
Modalités de sélection	Appel à candidatures
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	Variable en fonction du lieu
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Variable en fonction du lieu, entre 5€ et 20€ TTC / m2
Autres contreparties financières demandées	Aucune

Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Non (hors cas spécifique)
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Non (hors cas spécifique)
Autres observations	<p>Nous intervenons dans le domaine du temporaire ce qui explique que notre offre de lieu varie fréquemment.</p> <p>Les modalités d'accueil des artistes varient en fonction des lieux.</p> <p>De ce fait, les modalités renseignées dans ce questionnaire sont amenées à évoluer et à être nuancées.</p>

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	75, 92, 93, 91, 94
Nom de la structure	FOREST
Adresse du siège social de la structure	17B rue Émile Zola, Le Pré Saint-Gervais 93310
Site Internet de la structure (URL)	https://forest.paris/
Courriel de contact	courrier@forest.paris
Forme juridique de la structure	SAS
Année de création de la structure	2019
Présentation de la structure	Forest est une agence de conseil et de gestion d'occupations temporaires de bâtiments vacants. Notre expertise et notre réseau permettent d'accompagner propriétaires et usagers dans leurs réflexions, et de proposer une large gamme de solutions à leurs attentes. Intervenant depuis 15 ans dans le milieu de l'immobilier tertiaire et de l'événementiel, nous cultivons une culture de la confiance, de la transparence et de la flexibilité. Nous exploitons tout type d'espaces sur des durées variées. La gestion de lieu est notre cœur de métier, et nous mettons notre exigence à assurer un service le plus adapté possible.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	5
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 501 à 100 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Que l'obtention se fasse dans le cadre d'une activité professionnelle justifiée par un n° SIREN, MA, KBIS...
Critères de sélection	Aucun
Modalités de sélection	Appel à candidatures
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	Variable en fonction du lieu
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Variable en fonction du lieu, entre 5€ et 20€ TTC / m2.
Autres contreparties financières demandées	Aucune

Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Non (hors cas spécifique)
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Non (hors cas spécifique)
Autres observations	<p>Nous intervenons dans le domaine du temporaire ce qui explique que notre offre de lieu varie fréquemment.</p> <p>Les modalités d'accueil des artistes varient en fonction des lieux.</p> <p>De ce fait, les modalités renseignées dans ce questionnaire sont amenées à évoluer et à être nuancées.</p>

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	75, 92, 93, 91, 94
Nom de la structure	FOREST
Adresse du siège social de la structure	17B rue Émile Zola, Le Pré Saint-Gervais 93310
Site Internet de la structure (URL)	https://forest.paris/
Courriel de contact	courrier@forest.paris
Forme juridique de la structure	SAS
Année de création de la structure	2019
Présentation de la structure	Forest est une agence de conseil et de gestion d'occupations temporaires de bâtiments vacants. Notre expertise et notre réseau permettent d'accompagner propriétaires et usagers dans leurs réflexions, et de proposer une large gamme de solutions à leurs attentes. Intervenant depuis 15 ans dans le milieu de l'immobilier tertiaire et de l'événementiel, nous cultivons une culture de la confiance, de la transparence et de la flexibilité. Nous exploitons tout type d'espaces sur des durées variées. La gestion de lieu est notre cœur de métier, et nous mettons notre exigence à assurer un service le plus adapté possible.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	5
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 501 à 100 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Que l'obtention se fasse dans le cadre d'une activité professionnelle justifiée par un n° SIREN, MA, KBIS...
Critères de sélection	Aucun
Modalités de sélection	Appel à candidatures
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	Variable en fonction du lieu
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Variable en fonction du lieu, entre 5€ et 20€ TTC / m2.
Autres contreparties financières demandées	Aucune

Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Non (hors cas spécifique)
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Non (hors cas spécifique)
Autres observations	<p>Nous intervenons dans le domaine du temporaire ce qui explique que notre offre de lieu varie fréquemment.</p> <p>Les modalités d'accueil des artistes varient en fonction des lieux.</p> <p>De ce fait, les modalités renseignées dans ce questionnaire sont amenées à évoluer et à être nuancées.</p>

Type d'espace de travail	Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel
Commune(s)	75, 92, 93, 91, 94
Nom de la structure	FOREST
Adresse du siège social de la structure	17B rue Émile Zola, Le Pré Saint-Gervais 93310
Site Internet de la structure (URL)	https://forest.paris/
Courriel de contact	courrier@forest.paris
Forme juridique de la structure	SAS
Année de création de la structure	2019
Présentation de la structure	Forest est une agence de conseil et de gestion d'occupations temporaires de bâtiments vacants. Notre expertise et notre réseau permettent d'accompagner propriétaires et usagers dans leurs réflexions, et de proposer une large gamme de solutions à leurs attentes. Intervenant depuis 15 ans dans le milieu de l'immobilier tertiaire et de l'événementiel, nous cultivons une culture de la confiance, de la transparence et de la flexibilité. Nous exploitons tout type d'espaces sur des durées variées. La gestion de lieu est notre cœur de métier, et nous mettons notre exigence à assurer un service le plus adapté possible.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	5
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 501 à 100 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Que l'obtention se fasse dans le cadre d'une activité professionnelle justifiée par un n° SIREN, MA, KBIS...
Critères de sélection	Aucun
Modalités de sélection	Appel à candidatures
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	Variable en fonction du lieu

Montant (TTC en euros) des espaces en location	Variable en fonction du lieu, entre 5€ et 20€ TTC / m2.
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Non (hors cas spécifique)
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Non (hors cas spécifique)
Autres observations	Nous intervenons dans le domaine du temporaire ce qui explique que notre offre de lieu varie fréquemment. Les modalités d'accueil des artistes varient en fonction des lieux. De ce fait, les modalités renseignées dans ce questionnaire sont amenées à évoluer et à être nuancées.

Type d'espace de travail	Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire
Commune(s)	75, 92, 93, 91, 94
Nom de la structure	FOREST
Adresse du siège social de la structure	17B rue Émile Zola, Le Pré Saint-Gervais 93310
Site Internet de la structure (URL)	https://forest.paris/
Courriel de contact	courrier@forest.paris
Forme juridique de la structure	SAS
Année de création de la structure	2019
Présentation de la structure	Forest est une agence de conseil et de gestion d'occupations temporaires de bâtiments vacants. Notre expertise et notre réseau permettent d'accompagner propriétaires et usagers dans leurs réflexions, et de proposer une large gamme de solutions à leurs attentes. Intervenant depuis 15 ans dans le milieu de l'immobilier tertiaire et de l'événementiel, nous cultivons une culture de la confiance, de la transparence et de la flexibilité. Nous exploitons tout type d'espaces sur des durées variées. La gestion de lieu est notre cœur de métier, et nous mettons notre exigence à assurer un service le plus adapté possible.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	5
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 501 à 100 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Que l'obtention se fasse dans le cadre d'une activité professionnelle justifiée par un n° SIREN, MA, KBIS...
Critères de sélection	Aucun critère de sélection
Modalités de sélection	Appel à candidature
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	Variable en fonction du lieu

Montant (TTC en euros) des espaces en location	Variable en fonction du lieu, entre 5€ et 20€ TTC / m ²
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Non (hors cas spécifique)
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Non (hors cas spécifique)
Autres observations	Nous intervenons dans le domaine du temporaire ce qui explique que notre offre de lieu varie fréquemment. Les modalités d'accueil des artistes varient en fonction des lieux. De ce fait, les modalités renseignées dans ce questionnaire sont amenées à évoluer et à être nuancées.

Type d'espace de travail	Atelier-logement
Commune(s)	Ivry-sur-Seine, 94200
Nom de la structure	Galerie Fernand Léger - Galerie d'art contemporain de la ville d'Ivry
Adresse du siège social de la structure	93 avenue G. Gosnat, Ivry-sur-Seine 94200
Site Internet de la structure (URL)	fernandleger.ivry94.fr
Courriel de contact	galeriefernandleger@ivry94.fr
Forme juridique de la structure	Structure municipale
Année de création de la structure	1983
Présentation de la structure	En plus de la mission de formation artistique pour un public péri et postscolaire, la galerie Fernand Léger, galerie municipale d'art contemporain développe un lieu de création, de production, de résidence et d'exposition, dont l'objectif est de consacrer à l'artiste un temps d'expérimentation et de prendre le territoire en transformation comme base de recherche. Elle apporte également son soutien aux artistes à travers des commandes d'œuvres, des ateliers et ateliers logements, valorise le patrimoine artistique et la collection d'œuvres d'art contemporain de la ville d'Ivry-sur-Seine.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	37
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon critères socio-économiques ; Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure ;
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	Aucune limitation de durée
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Environ 5€ le m2 (Hors charges)
Autres contreparties financières demandées	Non
Autres types de contreparties demandées	Implication sur le territoire, portes ouvertes des ateliers...
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de création
Commune(s)	Ivry-sur-Seine, 94200
Nom de la structure	Galerie Fernand Léger - Galerie d'art contemporain de la ville d'Ivry-sur-Seine
Adresse du siège social de la structure	93 avenue G. Gosnat, Ivry-sur-Seine 94200
Site Internet de la structure (URL)	fernandleger.ivry94.fr
Courriel de contact	galeriefernandleger@ivry94.fr
Forme juridique de la structure	Structure municipale
Année de création de la structure	1983
Présentation de la structure	En plus de la mission de formation artistique pour un public péri et postscolaire, la galerie Fernand Léger, galerie municipale d'art contemporain développe un lieu de création, de production, de résidence et d'exposition, dont l'objectif est de consacrer à l'artiste un temps d'expérimentation et de prendre le territoire en transformation comme base de recherche. Elle apporte également son soutien aux artistes à travers des commandes d'œuvres, des ateliers et ateliers logements, valorise le patrimoine artistique et la collection d'œuvres d'art contemporain de la ville d'Ivry-sur-Seine.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Sélection sur dossier
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	Trois mois maximum
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Implication sur le territoire
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Outils de fabrication, de création...
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Edition, espace de restitution
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Bourse de création et de recherche

Autres observations	
---------------------	--

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Pratiques performatives/scénographiques
Commune(s)	Paris, 75015
Nom de la structure	Galerie Michel Journiac
Adresse du siège social de la structure	47 rue des Bergers, Paris 75015
Site Internet de la structure (URL)	https://galeriemicheljourniac.com
Courriel de contact	galeriejourniac@gmail.com / illyess.chaddou@icloud.com
Forme juridique de la structure	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel
Année de création de la structure	1994
Présentation de la structure	Installée au sein de l'École des Arts de la Sorbonne (EAS), la Galerie Michel Journiac est un espace universitaire d'exposition et de recherche. Associée aux différents programmes de l'Institut ACTE - Arts Créations Théories Esthétique (EA 7539) et aux multiples activités de l'EAS, la galerie fonctionne sous la direction d'une équipe d'enseignants-chercheurs accompagnés d'étudiants. Alliant workshops, résidences, expositions collectives ou personnelles, elle a eu l'occasion d'accueillir et d'exposer au gré des équipes curatoriales successives. Elle s'articule autour des différentes offres de formation, des arts plastiques à l'esthétique en passant par la gestion des arts et de la culture.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	L'espace de la galerie peut faire office d'espace de travail pour le.la résident.e durant tout le temps de sa résidence.
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m ²
Conditions générales d'obtention des espaces	Vouloir développer un projet performatif.
Critères de sélection	Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection

Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	1 mois pour la résidence.
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	
Autres types de contreparties demandées	Workshop/ Rencontre avec les étudiants. Présentation travail et/ou recherche pendant les journées Journiac (3j)
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Vidéoprojecteurs, Enceintes, Éclairages etc. Essentiel des matériaux et outils nécessaires à la modification de la galerie si nécessité de créer un dispositif.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	L'établissement est doté d'ateliers pratiques partagés par les étudiants et susceptibles d'être investis durant le temps de la résidence. Espace pour travailler le volume, labo. Photo numérique et argentique
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	700€ pour le mois de résidence. Équipe étudiante en accompagnement technique. Matériel audiovisuel, espace de montage vidéo. Possibilité de développer un travail articulé autour des questions performances/ scénographies = espace de galerie pour travailler.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel
Commune(s)	Bagnolet, 93170
Nom de la structure	Hyper, l'atelier
Adresse du siège social de la structure	58 rue Victor Hugo, Bagnolet 93170
Site Internet de la structure (URL)	www.yaplusk.org/hyper
Courriel de contact	hyper@yaplusk.org
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2001
Présentation de la structure	HYPER est un espace de rencontres et d'échanges autour du bricolage et de la fabrication d'objets. YA+K développe une plateforme dédiée à la création, promouvant une certaine approche et culture du faire soi-même usant des ressources disponibles. Ces dernières sont aussi bien les matériaux (réemploi, détournement, etc.), les savoirs et savoir-faire, les espaces (espaces publics, friches, locaux vacants, etc.) que les populations alentours. Atelier ancré à son territoire, HYPER promeut et favorise l'émergence, la conception et la réalisation de projets ayant des impacts bénéfiques localement, que ce soit sur l'amélioration de l'habitat, le micro-équipement ou la création économique.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Cooptation
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	Variable
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Variable
Autres contreparties financières demandées	Cotisation
Autres types de contreparties demandées	Implications ponctuelles dans le projet
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Bureau, outils, wifi
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel
Type de résidence	93450, L'Île-Saint-Denis
Commune(s)	in.plano
Nom de la structure	62 avenue Jean Jaurès, L'Île-Saint-Denis 93450
Adresse du siège social de la structure	https://inplano.xyz/
Site Internet de la structure (URL)	atelier.in.plano@gmail.com
Courriel de contact	association loi 1901
Forme juridique de la structure	2017
Année de création de la structure	in.plano, association loi 1901, est une plateforme de recherches et de production qui a pour mission la diffusion et la valorisation de la création contemporaine sur un principe de mutualisation des savoirs et des équipements. Le groupe in.plano porte et revendique dès son origine la singularité de vouloir créer un atelier autant qu'un véritable lieu d'exposition.
Présentation de la structure	Arts visuels exclusivement
Principaux domaines d'activité de la structure	.
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Appel à candidature
Conditions générales d'obtention des espaces	Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Critères de sélection	Commission de sélection
Modalités de sélection	Sans contrat
Type de contrat proposé aux artistes	Selon appel à candidature
Durée d'attribution des espaces	
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Selon appel à candidature

Autres types de contreparties demandées	
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	
Autres observations	

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de production
Commune(s)	Noisy-le-Sec, 93130
Nom de la structure	La Galerie, centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec
Adresse du siège social de la structure	1 rue Jean Jaurès, Noisy-le-Sec 93130
Site Internet de la structure (URL)	https://lagalerie-cac-noisylesec.fr/
Courriel de contact	lagalerie@noisylesec.fr
Forme juridique de la structure	Régie municipale
Année de création de la structure	1999
Présentation de la structure	<p>La Galerie, centre d'art contemporain a été initiée par la Ville de Noisy-le-Sec en 1999. Sa programmation reflète la diversité de l'art d'aujourd'hui, au niveau de problématiques esthétiques ou sociétales variées, à travers les pratiques d'artistes émergent·e·s ou confirmé·e·s, de notoriété régionale, nationale ou internationale. Cette programmation s'articule sur deux axes : dans un premier temps le genius loci, ou les spécificités architecturales, sociales et historiques du centre d'art et de son environnement immédiat ; ensuite, la polysémie du mot « galerie », propice à développer un ensemble d'actions pour les publics.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	1
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Résidence ouverte à un·e artiste français·e ou travaillant en France depuis plus de 5 ans, dont le travail artistique est l'activité principale, sans limite d'âge et ayant terminé ses études.
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure

Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	6 à 7 mois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Mise à disposition de l'atelier bois du centre d'art (scies, plan de travail, etc).
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	La responsable de la production des expositions et des résidences (Nathanàlle Puaud) accompagne professionnellement l'artiste en résidence qui bénéficie en outre d'un soutien artistique et intellectuel. Mise à disposition d'espace possible en corrélation avec la restitution de la résidence avec des partenaires culturels du territoire noiséen.
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Rémunération artistique : 6000 € / Production d'œuvres : 7000 € L'artiste réside dans un atelier-logement meublé de 90 m2 mis à disposition gracieusement et situé en centre-ville de Noisy-le-Sec (RER E à 10 minutes de Paris) à proximité du centre d'art.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel
Commune(s)	La Courneuve (93120)
Nom de la structure	L'Abominable
Adresse du siège social de la structure	30 rue de Genève, 93120 La Courneuve
Site Internet de la structure (URL)	https://www.l-abominable.org/
Courriel de contact	labo@l-abominable.org
Forme juridique de la structure	Association
Année de création de la structure	1996
Présentation de la structure	L'Abominable est un laboratoire cinématographique partagé. Depuis 1996, il met à disposition de cinéastes et de plasticiens les outils qui permettent de travailler les supports du cinéma argentique : super-8, 16 mm et 35 mm. Le lieu fonctionne comme un atelier collectif où les machines qui servent à la fabrication des films sont mutualisées. L'ampleur de ce qui s'y réalise et la spécificité des pratiques font de L'Abominable un lieu de création original, un conservatoire vivant des techniques cinématographiques.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 151 à 500 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Pratique du cinéma argentique.
Critères de sélection	Aucun critère de sélection
Modalités de sélection	
Type de contrat proposé aux artistes	Adhésion annuelle à l'association
Durée d'attribution des espaces	La durée d'accueil des cinéastes et plasticiens est variable en fonction de la nature de leurs travaux de post-production.
Montant (TTC en euros) des espaces en location	

Autres contreparties financières demandées	Facturation en fonction des travaux effectués et du nombre de jours d'occupation.
Autres types de contreparties demandées	
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Deux développeuses (noir et blanc et couleur), tireuses contact, tireuse optique Oxberry, banc-titre, sous-titrage, etc. Pour une présentation complète des possibilités techniques, voir la page : https://www.l-abominable.org/outils/
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Fort de plus de vingt d'années d'expérience avec le support film, L'Abominable propose en tant qu'activité annexe à celle du laboratoire la location et l'installation de matériel de projection en boucle S-8, 16mm et 35mm dans les espaces d'exposition. C'est le seul service qu'effectue l'association.
Autres observations	L'association propose aux cinéastes et plasticiens un accompagnement technique dans la réalisation de leurs travaux de post-production. L'association ne fait pas de prestation de service. Pour y travailler, il faut devenir adhérent, ce qui se fait au cours d'une journée d'initiation où les différents outils sont présentés. Les nouveaux venus peuvent alors présenter leur pratique et envisager avec nous la manière de conduire les travaux qu'ils souhaitent réaliser à L'Abominable. Dans un deuxième temps, rendez-vous est pris pour venir effectuer ces travaux, avec l'assistance de l'un d'entre nous jusqu'à ce que l'adhérent soit autonome. Une salle de projection est mise à disposition des adhérents de l'association. Cela permet de voir son travail, d'inviter quelques amis et/ou d'autres adhérents pour le partager, de répéter une performance, d'apprendre à projeter en film etc. Elle permet de projeter tous les formats : 8mm, super-8, 16mm et 35mm double poste, ainsi que vidéo HD (pas de DCP).

Type d'espace de travail	Atelier individuel
Commune(s)	Saint Denis, 93200
Nom de la structure	Le 6b
Adresse du siège social de la structure	6-10 quai de Seine, Saint-Denis 93200
Site Internet de la structure (URL)	https://www.le6b.fr
Courriel de contact	contact@le6b.fr
Forme juridique de la structure	Association loi 1901 et coopérative
Année de création de la structure	2010
Présentation de la structure	<p>Installé dans une friche industrielle à Saint-Denis, Le 6b est un centre de création et de diffusion unique en son genre en Île-de-France, qui accueille un écosystème créatif riche de près de 200 structures et artistes résident.e.s.</p> <p>Depuis son ouverture en 2010, l'association met toute son énergie à proposer une culture à portée de tou.te.s, sur un territoire dynamique en pleine mutation urbaine. Le 6b draine ainsi une communauté d'habitué.e.s, qui y ont connu des moments inoubliables autour de concerts, de débats, de performances et d'expositions.</p> <p>En 2020, Le 6b est rentré dans une nouvelle décennie qu'il aborde sous l'angle d'une programmation artistique réinventée, d'une communauté dynamique d'acteurs et actrices directement impliqués.e.s dans le devenir d'un projet culturel, en dialogue permanent avec les besoins du territoire.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	10
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Démarche artistique / implication en interne et externe

Critères de sélection	Étude du projet artistique, uniquement artistes professionnels, dont l'activité principale se déroule dans cet espace de travail ; en adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure, expression d'un engagement au sein du projet collectif
Modalités de sélection	Commission de sélection bi-annuelle reçoit les candidats retenus suite à réception de dossiers
Type de contrat proposé aux artistes	Convention de mise à disposition d'espaces
Durée d'attribution des espaces	Durée indéterminée
Montant (TTC en euros) des espaces en location	12€ mensuels par m2
Autres contreparties financières demandées	Souscription de deux parts sociales (100€ * 2) dans la coopérative Le 6b Coop'
Autres types de contreparties demandées	Une implication dans le projet, libre à définir : participations aux portes ouvertes, temps sur des chantiers collectifs, propositions de projets, participations aux différentes commissions par discipline...
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Plusieurs espaces mutualités sont à disposition des résidents du 6b: - salle de projection / cinéma, labo photo, espace de répétition et d'enregistrement, salle d'exposition, salle de danse, espace sérigraphie, atelier d'édition, et fabrique bois et métal. Elle dispose d'espaces dédiés au travail du bois ou du métal et l'outillage nécessaire, et met à disposition un stock de bois et permet aux résident.e.s permanent.e.s et aux structures extérieures de construire et produire sans se soucier du manque de place ni des contraintes spécifiques liées à leurs activités
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Atelier d'édition ; Labo photo ; Espace d'exposition ; Salle de danse ; Atelier vélo ; Wifi. Restauration sur place. Opportunités de développement économique : appel à projet pour ateliers d'action culturelle, équipe pour réponse à marchés publics... Production ou coproduction d'événements à l'initiative des artistes résidents. Autant d'espace ou services à disposition des résidents
Autres observations	Développement en cours de la boutique en ligne du 6b, accessible à tous les résidents

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	Aubervilliers, 93300
Nom de la structure	Le Houloc
Adresse du siège social de la structure	3 rue du tournant, Aubervilliers 93300
Site Internet de la structure (URL)	www.lehouloc.com
Courriel de contact	le.houloc@gmail.com
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2016
Présentation de la structure	Le Houloc est une association loi 1901 ayant pour objet le soutien de la création et de la recherche artistique, ainsi que sa diffusion. Le Houloc a été créée en 2016 par un ensemble d'artistes émergents, désireux de travailler ensemble, de partager recherches et savoirs. Installée dans une ancienne menuiserie d'Aubervilliers, l'association regroupe 18 artistes poursuivant chacun des pratiques singulières, allant de la sculpture à la photographie en passant par la peinture, l'écriture, ou encore l'installation et la vidéo. Cet éventail pluridisciplinaire est le socle sur lequel repose une volonté d'échange et de mise en commun des points de vue et des compétences dans le but de tirer profit de leur complémentarité.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels exclusivement
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	18
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Aucun
Modalités de sélection	Cooptation
Type de contrat proposé aux artistes	Bail commercial ; Bail 3-6-9
Durée d'attribution des espaces	Sans limitation, sous locations temporaires possibles
Montant (TTC en euros) des espaces en location	215€ par mois et par personne
Autres contreparties financières demandées	15€ annuels d'adhésion à l'association, et facultativement règlement des tarifs d'utilisation de certaines machines
Autres types de contreparties demandées	Participation à la vie de l'atelier
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Pôle céramique avec four, pôle impression avec presse, ordinateur et imprimantes jet d'encre grand format, salle de confection équipée d'outillage électroportatif pour le travail du bois et du métal

Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Usage de certains équipements : four à céramique, contrecolleuse photo, presse à gravure, outillage électroportatif ; usage de la salle d'exposition
Autres observations	

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de recherche et création
Commune(s)	Paris, 75001
Nom de la structure	Le Laboratoire de la Création
Adresse du siège social de la structure	111 rue Saint Honoré, Paris 75001
Site Internet de la structure (URL)	https://www.laboratoirede lacreation.org/residences
Courriel de contact	contact@laboratoirede lacreation.org
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2002
Présentation de la structure	Le Laboratoire de la Création est transdisciplinaire dans l'art contemporain. Il propose 14 ateliers et 2 studios de son, des salles de répétition et des résidences pour jeunes artistes et chercheurs des filières artistiques, 2 stocks, une galerie et un atelier de fabrication d'éditions de livres d'art.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Âge
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	3 mois, 6 mois, 12 mois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	170€ par mois
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Perceuse, scie sauteuse, meuleuse ; quincaillerie
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Edition, espace d'exposition
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Les résidents sont accueillis à Paris dans des espaces de travail partagés et bénéficient d'un dispositif critique qui fait naître le dialogue entre les artistes en résidence, ainsi qu'avec des professionnels reconnus. La résidence est un espace-outil où le processus et la réflexion priment sur le résultat plastique.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de création
Commune(s)	91660, Le Mérévillois
Nom de la structure	le Silo - association Farine de Froment
Adresse du siège social de la structure	1 rue du Pont de Boigny, Le Mérévillois 91660
Site Internet de la structure (URL)	www.lesilo.com
Courriel de contact	contact@lesilo.com
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	1992
Présentation de la structure	Prenez une association de type Farine de Froment et un moulin au bord de la Juine. Y ajouter des artistes de tous les horizons et de la bonne farine pour bien parfumer votre fromentation. Laisser mijoter un peu et présenter sous forme de soirées spectacle, d'ateliers, d'expositions numériques, et pourquoi pas de festival de plein air...
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 151 à 500 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection ; Parrainage ; Cooptation
Type de contrat proposé aux artistes	Contrat ou convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	Pour les arts vivants : de 1 à 2 semaines (consécutives ou non) ; Pour les arts visuels : à partir d'un mois sans limitation de durée
Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Cotisation annuelle d'adhésion à l'association pour le groupe ou la compagnie : 15 € en 2021
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Le plateau est équipé de lumière et de son et des outils pour gérer ces services (consoles, micros...). A disposition de plus des artistes : un appareil photo, un vidéoprojecteur, de l'outillage et des machines légères d'atelier, des cubes, des tables, des chaises...

Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Service technique de régie ; service informatique d'édition ; espace d'exposition dans le café ; aide à l'administration et à la gestion de dossier
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	La résidence fonctionne toute l'année et les artistes sont accueillis gratuitement avec tous les services énoncés précédemment. Chaque année nous choisissons de suivre plus particulièrement une ou deux compagnies que nous accompagnons financièrement en création et en action culturelle sur le territoire. Et pour les projets qui peuvent se développer sur le territoire nous leur apportons une aide à la diffusion en les faisant participer à des plateaux de rencontre avec les programmeurs du département.
Autres observations	Nous accueillons en résidence beaucoup plus d'artistes d'art vivant que d'arts visuels, mais nous sommes en train de développer un projet d'ateliers ouverts au plus grand nombre autour des arts graphiques et numériques (GraphNum sur Instagram). Ce projet inclut aussi la mise en place de pratiques d'arts visuels en milieu scolaire (EAC), plus particulièrement au niveau des collèges. Ce projet envisage évidemment d'inviter régulièrement des artistes visuels à participer à ces ateliers en tant que créateurs et formateurs aux techniques artistiques.

Type d'espace de travail	Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel
Commune(s)	92110, Clichy (jusqu'en septembre 2021)
Nom de la structure	Le Wonder
Adresse du siège social de la structure	33 rue Médéric, Clichy 92110
Site Internet de la structure (URL)	http://lewonder.com
Courriel de contact	lesatelierswonder@gmail.com
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2013
Présentation de la structure	<p>Le Wonder est un artist-run space : lieu géré par et pour les artistes. Le collectif éponyme occupe de larges complexes désaffectés en banlieue parisienne. Après les usines de piles Wonder à Saint-Ouen (93) de 2013 à 2016, la tour Liebert à Bagnolet (93) de 2016 à 2019, le bâtiment Zénith à Nanterre (92) de 2019 à 2020, le Wonder est désormais installé au Fortin, une ancienne imprimerie située à Clichy (92).</p> <p>Le collectif façonne les lieux qu'il occupe à son image : des ateliers collectifs, un parc de machines mutualisées, un espace d'expérimentations et d'émergence pour la pensée artistique et politique, à disposition des artistes : 60 y sont actuellement accueilli.e.s.</p> <p>Le Wonder est un lieu indépendant, libre et expérimental. Atelier de production autant que lieu de vie, c'est avant tout un outil contribuant à l'autonomie et la professionnalisation de ses résident.e.s. Il leur propose des espaces de travail à bas coût, proche de Paris, pour des projets transdisciplinaires, à grande échelle, de la création à l'exposition, portés avec force par leurs auteur.rice.s.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 3001 à 5000 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Convention de résidence

Durée d'attribution des espaces	6 mois avec reconduction tacite (pas de limitation au nombre de renouvellement)
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Tarifs des cotisations : pôle volume = 200€ / mois pôle image = 200€ / mois pôle cinéma = 150€ / mois pôle couture = 150€ / mois pôle expérimentation sonore et radio = 150€ / mois pôle recherche = 70€ / mois studios son = 300€ / mois
Autres contreparties financières demandées	
Autres types de contreparties demandées	Investissement dans la vie quotidienne du lieu ; Présence aux Assemblées générales ; Participation à l'organisation des événements artistiques collectifs
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	L'association met à disposition des artistes résident.e.s un parc d'outils et de machines mutualisées, ainsi que des espaces de travail répartis en plusieurs pôles d'activités. Ces différents pôles sont chacun coordonné par un.e artiste résident.e permanent.e : bois, textile, image, composite, métal, céramique, recherche, cinéma, radio ; un espace d'exposition, une cuisine associative ; deux studios de musique, un studio de tatouage, un atelier de bijouterie et un espace de stockage fonctionnent au Wonder de manière privative. L'accès à ces espaces se fait uniquement en se référant au/à la coordinateur.ice de l'espace en question.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Initiation et formation aux machines (pôle bois, métal céramique, couture, édition, etc.) ; Espace d'exposition pour les projets d'envergure, les prises de vues, etc.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Résidence de recherche et de création
Commune(s)	92110, Clichy (jusqu'en septembre 2021)
Nom de la structure	Le Wonder
Adresse du siège social de la structure	33 rue Médéric, Clichy 92110
Site Internet de la structure (URL)	http://lewonder.com
Courriel de contact	lesatelierswonder@gmail.com
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2013
Présentation de la structure	<p>Le Wonder est un artist-run space : lieu géré par et pour les artistes. Le collectif éponyme occupe de larges complexes désaffectés en banlieue parisienne. Après les usines de piles Wonder à Saint-Ouen (93) de 2013 à 2016, la tour Liebert à Bagnolet (93) de 2016 à 2019, le bâtiment Zénith à Nanterre (92) de 2019 à 2020, le Wonder est désormais installé au Fortin, une ancienne imprimerie située à Clichy (92).</p> <p>Le collectif façonne les lieux qu'il occupe à son image : des ateliers collectifs, un parc de machines mutualisées, un espace d'expérimentations et d'émergence pour la pensée artistique et politique, à disposition des artistes : 60 y sont actuellement accueilli.e.s.</p> <p>Le Wonder est un lieu indépendant, libre et expérimental. Atelier de production autant que lieu de vie, c'est avant tout un outil contribuant à l'autonomie et la professionnalisation de ses résident.e.s. Il leur propose des espaces de travail à bas coût, proche de Paris, pour des projets transdisciplinaires, à grande échelle, de la création à l'exposition, portés avec force par leurs auteur.rice.s.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 3001 à 5000 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	1 mois

Montant (TTC en euros) des espaces en location	
Autres contreparties financières demandées	Non
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	L'association met à disposition des artistes résident.e.s un parc d'outils et de machines mutualisées, ainsi que des espaces de travail répartis en plusieurs pôles d'activités. Ces différents pôles sont chacun coordonné par un.e artiste résident.e permanent.e : bois, textile, image, composite, métal, céramique, recherche, cinéma, radio ; un espace d'exposition, une cuisine associative ; deux studios de musique, un studio de tatouage, un atelier de bijouterie et un espace de stockage fonctionnent au Wonder de manière privative. L'accès à ces espaces se fait uniquement en se référant au/à la coordinateur.ice de l'espace en question.
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Initiation et formation aux machines (pôle bois, métal céramique, couture, édition, etc.) ; Espace d'exposition pour les projets d'envergure, les prises de vues, etc.
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Bourse de 850 € (frais de production, honoraires, transports) ; Accès à l'ensemble des ateliers et équipements ; Chambre individuelle ; Accès aux parties communes (cuisine, salle de bain) ; Accompagnement par un.e référent.e, artiste du collectif Le Wonder ; Accès au réseau local et à la scène artistique selon les désirs et les projets.
Autres observations	

Type d'espace de travail	Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire
Commune(s)	Argenteuil, 95100
Nom de la structure	Les Ateliers d'Argenteuil
Adresse du siège social de la structure	111 bd du général Delambre, Argenteuil 95100
Site Internet de la structure (URL)	http://www.lesateliersdargenteuil.com
Courriel de contact	ateliersdargenteuil@free.fr
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2007
Présentation de la structure	Collectif d'Artistes et Centre de formation ; Atelier de métal ; Atelier d'Arts Plastiques ; Atelier de Jeux de Rôles ; Espaces de créations et d'exposition
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	3
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 151 à 500 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Âge
Critères de sélection	Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Prestation sur devis
Durée d'attribution des espaces	Aucune limitation de durée
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Pas de location ; mise à disposition sur devis ; variable selon l'utilisation
Autres contreparties financières demandées	Règlement ponctuel au service ou à l'usage des outils
Autres types de contreparties demandées	Aucun
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Outils bricolage, atelier de soudure à l'arc, brasure, découpe plasma, plieuse, cuisine, salle d'eau, WC, espace extérieur et intérieur ; Costumes et accessoires ; Vidéo projecteur, sono, écran, paper board ; Tables, chaises
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espaces de création, d'exposition, de tournage, de shooting photo, de réunion, de <i>coworking</i> , de spectacle ; Formations
Autres observations	Disponibilité, convivialité, flexibilité

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	Fin juin 2021 : Paris 75011 ; Bagnolet, 93170 ; Fin octobre 2021 : Paris, 75018 ; Malakoff, 92240 ; Fin décembre 2021 : Paris, 75008 ; Paris, 75016 ; Marseille, 13001 ; Fin janvier 2022 : Lyon, 69007 ; Fin mars 2022 : Paris, 75014 ; Montreuil, 93100 ; Fin 2022 : Antony, 92002 ; Fin mars 2024 : Fontenay-sous-bois, 94120.
Nom de la structure	Plateau Urbain
Adresse du siège social de la structure	16 boulevard Saint-germain, CS 70514, Paris cedex 05 75237
Site Internet de la structure (URL)	https://www.plateau-urbain.com/
Courriel de contact	contact@plateau-urbain.com
Forme juridique de la structure	SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)
Année de création de la structure	2013
Présentation de la structure	<p>Plateau Urbain est une coopérative d'urbanisme transitoire qui propose la mise à disposition d'espaces urbains vacants à destination d'acteurs culturels, associatifs, et d'entreprises de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Depuis 2013, notre action a permis l'accueil de plus de 900 projets émergents dans une trentaine de sites : Les Grands Voisins, Les Cinq Toits, Coco Velten... Si l'immobilier solidaire représente la majeure partie de notre activité, Plateau Urbain mène également des études prospectives et propose des montages immobiliers mixtes mobilisant acteurs solidaires et occupants au prix du marché, ou encore des usages événementiels.</p> <p>Nous gérons et co-gérons 15 sites en France sur plus de 50 000 m², et comptons plus de quarante collaborateurs.</p>
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	530

Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Difficultés à accéder à l'immobilier classique, volonté de s'inscrire dans un projet collectif, activité compatible et complémentaire, ancrage local
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Convention d'occupation précaire
Durée d'attribution des espaces	1 an à 3 ans selon les projets
Montant (TTC en euros) des espaces en location	de 15 à 21€/m ² /mois selon les projets pour couvrir les frais de travaux, d'occupation et d'animation du lieu
Autres contreparties financières demandées	Pas d'autres contreparties. Le montant correspond aux charges de travaux, d'occupation et d'animation du lieu
Autres types de contreparties demandées	Implication dans la vie quotidienne du lieu et de ses instances de gouvernance
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Pas de machines, outils, communs (cuisine, salles de réunions, etc.) dispos gratuitement pour tous les occupants
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Certains lieux offrent la possibilité d'exposer. Aide de Plateau Urbain pour mise en lien avec d'autres occupants compétents dans leurs domaines respectifs.
Autres observations	Résidence courte dans certains rares lieux avec mise à dispo d'espace et contact sur place.

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	Bagnolet, 93006
Nom de la structure	Le Sample
Adresse du siège social de la structure	3 rue Miriam Makeba, Bobigny 93000
Site Internet de la structure (URL)	www.lesample.fr (lancement mi juin 2021)
Courriel de contact	contact@lesample.fr
Forme juridique de la structure	Association
Année de création de la structure	2021
Présentation de la structure	L'association LBFA est née de la volonté de La Belle Friche et Ancoats, deux sociétés spécialisées dans l'activation de démarches d'urbanisme de transition et de tiers-lieux culturels, de porter un projet d'intérêt général sur le site des anciennes usines Publison à Bagnolet. L'association a vocation à activer la friche, la gérer et l'animer avec une attention particulière à l'accessibilité de sa programmation, le positionnement du lieu comme lieu de proximité et de convivialité ainsi que d'expérimentation et de transmission.
Principaux domaines d'activité de la structure	Culture, ESS
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	20 (à partir de juillet 2021)
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	80m ²
Conditions générales d'obtention des espaces	Pas de limitation pour la résidence, mais nous portons une attention à des porteurs de projets du territoire de Bagnolet et du 93
Critères de sélection	Le besoin, l'ancrage territorial, et la participation à la programmation du lieu
Modalités de sélection	Commission de sélection composée des membres fondateurs de l'association LBFA (6 personnes max), suite à appel à candidatures
Type de contrat proposé aux artistes	Convention de mise à disposition
Durée d'attribution des espaces	1 an
Montant (TTC en euros) des espaces en location	entre 8 et 12€ du m ² par mois
Autres contreparties financières demandées	
Autres types de contreparties demandées	Participation à la vie du lieu
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	

Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	Nous proposons également un espace mutualisé pour de grosses production ponctuelles

Type d'espace de travail	Résidence
Type de résidence	Production artistique en atelier
Commune(s)	Pantin, 93500
Nom de la structure	The Community
Adresse du siège social de la structure	9 et 13 rue Méhul, Pantin 93500
Site Internet de la structure (URL)	http://thecomunity.io
Courriel de contact	info@thecomunity.io
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2016
Présentation de la structure	The Community est une association qui se consacre au soutien, la promotion et la diffusion de la création contemporaine française et internationale aussi bien émergente que plus installée au moyen d'une programmation pluridisciplinaire. Après 2 ans dans un espace indépendant situé rue du Château d'Eau et des projets hors-le-murs, telles que les deux éditions d'un salon artistique organisé pendant la semaine de la FIAC, le Salon de Normandie, l'association ouvre son centre culturel, The Community Centre, à Pantin au printemps 2021.
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	Moins de 150 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Âge ; Lieu de résidence ; Pratique et technique artistique
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Sans contrat
Durée d'attribution des espaces	Selon la disponibilité des espaces et le nombre d'artistes en résidence
Montant (TTC en euros) des espaces en location	Gratuit
Autres contreparties financières demandées	
Autres types de contreparties demandées	Production d'une œuvre pour l'espace ; Participation à une exposition ; Participation éventuelle à l'aménagement des espaces ateliers/expositions
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	

Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Espace d'exposition : 250 m2
Pour les résidences, type(s) de moyen(s) et d'accompagnement	Espace de travail ; Rencontre et collaboration avec le réseau de l'association ; Eventuelles commissions d'entreprise de marque en lien avec l'association
Autres observations	Les espaces d'ateliers (2 à 5 de 15m2 chacun) seront proposés à partir de 2022

Type d'espace de travail	Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel
Commune(s)	Saint-Denis, 93200
Nom de la structure	Treize fontaines
Adresse du siège social de la structure	13 rue Fontaine, Saint-Denis 93200
Site Internet de la structure (URL)	
Courriel de contact	treize.fontaine@gmail.com
Forme juridique de la structure	Association loi 1901
Année de création de la structure	2021
Présentation de la structure	Ensemble d'ateliers individuels et collectifs regroupant une vingtaine d'artistes
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	8
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 151 à 500 m ²
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Aucun
Durée d'attribution des espaces	9 ans
Montant (TTC en euros) des espaces en location	9€/m ² location au mois avec 1 mois de préavis.
Autres contreparties financières demandées	Cotisation annuelle d'adhésion ; contribution aux charges
Autres types de contreparties demandées	Présence en réunion
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Matériel électroportatif
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier individuel dans un espace partagé
Commune(s)	93200, Saint-Denis
Nom de la structure	Treize fontaines
Adresse du siège social de la structure	13 rue fontaine, Saint-Denis 93200
Site Internet de la structure (URL)	
Courriel de contact	treize.fontaine@gmail.com
Forme juridique de la structure	Association loi de 1901
Année de création de la structure	2021
Présentation de la structure	Ateliers regroupant une vingtaine d'artistes-plasticiens (sculpture, peinture, multimédia...)
Principaux domaines d'activité de la structure	Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	23 artistes présent.es, donc autant d'ateliers individuels
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 501 à 100 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Cooptation
Type de contrat proposé aux artistes	Bail commercial jusqu'à 2030 pour l'ensemble de la structure
Durée d'attribution des espaces	
Montant (TTC en euros) des espaces en location	9€ / m2
Autres contreparties financières demandées	1 mois de caution, 1 mois de préavis, paiement par prélèvement automatique
Autres types de contreparties demandées	Aucune
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Création de décors événementiels, graphisme, fresque, ateliers pédagogiques...
Autres observations	

Type d'espace de travail	Atelier individuel et atelier technique partagés
Commune(s)	Paris, 75020
Nom de la structure	Curry Vavart
Adresse du siège social de la structure	MVAC - 20-18 rue Ramus, Paris 75020
Site Internet de la structure (URL)	www.villabelleville.org ; www.curry-vavart.com
Courriel de contact	contact@villabelleville.org
Forme juridique de la structure	Association
Année de création de la structure	2011
Présentation de la structure	La Villa Belleville est un établissement culturel de la Ville de Paris dédié aux arts visuels et inscrit dans la vie de quartier. Espace ressource pour la création, la Villa Belleville développe un programme qui se décline sur trois axes : des résidence d'artistes de 3 à 6 mois sur appel à projet ; des ateliers partagés ouverts à tous ; de nombreux projets d'actions culturelles et sociales à destination des jeunes et des habitants, à la Villa Belleville et hors les murs. Le shakirail et le Tzara sont des espaces de travail partagés avec un programme d'ateliers temporaires, des actions culturelles dans et hors-les-murs à l'échelle de l'arrondissement.
Principaux domaines d'activité de la structure	
Nombre d'espaces individuels, au 1er trimestre 2021	20
Surface totale couverte par des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, au 1er trimestre 2021	De 10 à 100 m2
Conditions générales d'obtention des espaces	Aucune
Critères de sélection	Sélection selon parcours artistique ; Sélection selon projet artistique ; Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
Modalités de sélection	Commission de sélection
Type de contrat proposé aux artistes	Convention de résidence
Durée d'attribution des espaces	3 ou 6 mois
Montant (TTC en euros) des espaces en location	20€ par jour
Autres contreparties financières demandées	Aucune
Autres types de contreparties demandées	Visite d'atelier dans le cadre du programme d'actions culturelles
Outils, machines, mobiliers, etc., mis à disposition des artistes	Atelier bois ; Atelier de sérigraphie et de gravure ; Atelier volume ; Atelier céramique ; Atelier édition ; Atelier polyvalent ; Atelier cuisine
Prestations, services techniques et autres possibilités, proposés aux artistes	Soutien à la professionnalisation ; Diffusion et droit de représentation ; Suivi en production ; Conseil en production
Autres observations	

QUESTIONNAIRES



Bonjour,

Et bienvenue dans ce questionnaire.

Celui-ci s'adresse à l'ensemble des acteur·rice·s et représentant·e·s de lieux ressources, en lien avec le secteur des arts visuels. Toute structure située en France est concernée, dans la mesure où ses ressources intéressent les artistes de la région Île-de-France.

La notion de ressources recouvre ici à la fois les multiples informations relatives au secteur et les différents services proposés par un tel centre. Les ressources documentaires rassemblent toute information nécessaire à l'exercice de la pratique professionnelle des artistes et autres professionnel·le·s du secteur des arts visuels. Elles concernent les aspects administratifs, juridiques, fiscaux, économiques et sociaux de la pratique et peuvent être, à titre d'exemple, un agenda des dispositifs d'aides à la création, un répertoire des lieux de production, un annuaire des interlocuteur·rice·s essentiels du secteur, un répertoire des fournisseurs de matériel, etc. Informations construites selon un champ d'expertise spécifique, ces données doivent être fiables, précises et régulièrement actualisées. En parallèle de l'identification, la centralisation et la diffusion des précédentes ressources documentaires, les services ressources d'un tel centre relèvent essentiellement d'un accompagnement et d'une orientation de ses usager·ère·s vers les interlocuteur·rice·s compétent·e·s, par le biais de la mise en réseaux des différents lieux-relais.

Les informations recueillies viendront nourrir la modélisation en cours d'un centre de ressources régional pour le secteur des arts visuels en Île-de-France. Dans cette perspective, ce questionnaire souhaite :

- identifier les lieux et acteur·rice·s productrices de ressources ;**
- identifier les lieux et acteur·rice·s pouvant assurer l'accueil physique des artistes et autres professionnel·le·s des arts visuels en leurs locaux et les orienter dans leurs recherches.**

Une équipe pilote pourrait, à moyen terme, avoir pour missions :

- L'identification, la centralisation, la certification et la diffusion des ressources relatives au secteur des arts visuels**
- La constitution et l'animation d'un réseau de lieux et/ou d'acteur·rice·s qualifié·e·s en matière de ressources dans le domaine des arts visuels, étant en capacité d'accueillir physiquement les artistes et les autres professionnel·le·s des arts visuels en Île-de-France et de les orienter dans leurs recherches.**



Partie A: I- Le profil de votre structure

L'archipel francilien de ressources en arts visuels, en cours de modélisation s'adosserait, pour partie, aux structures existantes. Il est donc essentiel pour nous de mieux vous connaître. Nous rappelons que la notion de ressources recouvre ici à la fois les multiples informations relatives au secteur et les différents services qui seraient proposés par le centre régional en cours de modélisation.

A1. Quel est le nom de votre structure ?

Merci d'indiquer celui-ci le plus précisément possible (par son nom d'usage ou sa raison sociale ou absence de nom le cas échéant)

A2. Dans quelle commune se trouve votre structure ?

Merci d'indiquer le nom de la commune et le code postal de la commune en chiffres, ex. 93300

A3. Quels secteurs d'activité sont majoritaires au sein de votre structure ?

- Arts visuels exclusivement
- Arts visuels majoritairement et autres champs et/ou professions de la création
- Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) d'activité non artistique(s)
- Arts (dont arts visuels) et autres domaines d'activité non artistique
- Autres domaines d'activité non artistiques

A4. Quelle est l'année de création de votre structure ?

Merci d'indiquer votre réponse en chiffres, ex. 1998



A5. Quelle est la forme juridique de votre structure ?

Par exemple : association loi 1901, coopérative, fondation privée, etc.

A6. À quelle convention collective se rattache votre structure ?

A7. Aujourd'hui, de quel(s) espace(s) en ligne votre structure dispose-t-elle ?

Vous pouvez sélectionner une ou plusieurs réponses

D'un site Internet

D'un compte Facebook

D'un compte Twitter

D'un compte Instagram

Aucun espace en ligne

Autre

Autre

Partie B: II- Votre contribution à l'offre en informations et ressources du réseau francilien

La première mission de l'équipe pilote en charge de la structuration et de la coordination de l'archipel serait de collecter et de centraliser les ressources relatives au secteur des arts visuels. Cette seconde partie du questionnaire vise à préciser quelle pourrait être la contribution de votre structure dans cette perspective. Nous rappelons que la notion de ressources recouvre ici à la fois les multiples informations relatives au secteur et les différents services qui seraient proposés par le centre régional en cours de modélisation.

B1. Si votre structure assure une activité de production originale de ressources pour le secteur des arts visuels : de quel type de ressources s'agit-il ?

Vous pouvez sélectionner une ou plusieurs réponses

Réglementation de l'activité, information juridique, fiscale et sociale



Études et rapports

Guides et vademecum

Outils de recherche bibliographique et répertoires documentaires

Cartographies, répertoires et listes de contacts

Aides, bourses, soutiens et résidences

Appels à candidature, appels d'offre et offres d'emploi

Aucune production originale de ressources

Autre

Autre

B2. Pouvez-vous préciser à qui sont principalement destinées les ressources que vous produisez ?

Vous pouvez sélectionner une ou plusieurs réponses

Artistes des arts visuels (graphistes, plasticien-ne-s, designer-euse-s, photographes, illustrateur-riche-s)

Artistes d'autres secteurs culturels

Professionnel-le-s des arts visuels

Professionnel-le-s d'autres secteurs culturels

Professionnel-le-s d'autres secteurs que le secteur culturel

Aucune production originale de ressources



B3. Diriez-vous que votre structure est spécialisée dans la production d'un/de type(s) de ressources ? Si oui, pouvez-vous préciser lequel/lesquels ?

Nous vous invitons à indiquer ces ressources de façon exhaustive et à préciser le support (numérique ou papier).

B4. Votre structure serait-elle à même de fournir cette ou ces ressources à l'équipe pilote en vue de leur mise en partage ?

Oui, une fois par an

Oui, deux à trois fois par an

Non

Autre

Autre

Partie C: III- Votre contribution à l'accueil physique des artistes en Île-de-France

La seconde mission de l'équipe pilote serait d'animer un réseau de lieux et/ou d'acteur·rice·s qualifié·e·s en matière de ressources du secteur des arts visuels, habilité·e·s à accueillir physiquement les artistes et les professionnel·le·s francilien·ne·s des arts visuels en leurs locaux et à les orienter dans leurs recherches. Cette troisième partie du questionnaire vise à préciser quelle pourrait être la contribution de votre structure dans cette perspective. Nous rappelons que la notion de ressources recouvre ici à la fois les multiples informations relatives au secteur et les différents services qui seraient proposés par le centre régional en cours de modélisation.

C1. En 2022, votre structure serait-elle à même d'allouer ponctuellement un espace afin d'accueillir l'équipe pilote pour organiser des rencontres professionnelles ?

Oui

Non



C2. Si oui, quel type d'espace pourriez-vous mettre à disposition pour l'accueil de l'équipe pilote afin d'organiser des rencontres professionnelles ?

Merci de préciser la taille du local, son accessibilité et sa capacité d'accueil (en nombre de personnes hors crise sanitaire), sa nature et ses éléments matériels.

C3. En 2022, votre structure serait-elle à même d'allouer un espace et au moins une personne dédiée à des permanences d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation des artistes et des autres professionnel-le-s des arts visuels ?

Oui

Non

C4. Si oui, qui assurerait cette mission de permanence d'accueil, d'information, d'accompagnement et d'orientation au sein de votre structure ?

Merci de préciser le nombre de personnes, leurs profils professionnels et le type de contrat

C5. Sous quelles conditions cet accueil physique pourrait-il être proposé ?

Par exemple : une plage horaire spécifique, une prise de rendez-vous préalable, etc.

C6. En termes de coût, cette contribution de votre structure pour 2022 au centre de ressources régional vous paraît-elle ?...

Envisageable sans soutien financier

Pas envisageable sans soutien financier

Difficile sans soutien financier mais possible pour une durée probatoire d'un an



C7. Si cette contribution est envisageable avec un soutien financier, pouvez-vous préciser le montant en euros (correspondant aux frais en ressources matérielles et humaines engagés par votre structure) ?

Merci d'indiquer le montant en chiffres, en euros

C8. La dénomination du réseau reste à confirmer. « Les îlots de l'Île-de-France », « L'archipel francilien des arts visuels », « L'archipel, centre francilien des arts visuels » sont quelques-unes des pistes à l'étude. Qu'en pensez-vous ? Auriez-vous un ou d'autre(s) nom(s) à proposer ?

C9. Avez-vous d'autres observations que vous souhaiteriez porter à notre connaissance ?



C10. À vous qui venez de répondre à ce questionnaire, ce dont nous vous remercions, consentez-vous à nous fournir des données dites personnelles (vos nom, prénom, courriel et la fonction que vous occupez dans la structure que vous représentez ici) qui vous seront demandées dans la question suivante ?

Les informations recueillies dans le cadre de cette enquête par questionnaire font l'objet d'un traitement analytique réalisé dans le cadre du SODAVI IDF – phase 3 (Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels), initié par le ministère de la Culture, qui vise à structurer le secteur des arts visuels à l'échelle de l'Île-de-France. Émeline Jaret et Isabelle Mayaud sont destinataires de ces données. Si vous consentez à fournir ces données personnelles, nous les conserverons durant deux ans, période à l'issue de laquelle l'ensemble des données concernées sera anonymisé.

Informations complémentaires relatives à la protection des données personnelles : le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD : règlement général sur la protection des données) et la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles encadrent le droit des personnes physiques relativement au traitement de leurs données à caractère personnel, c'est-à-dire rattachables à une personne. Conformément à la législation en vigueur, vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'oubli, d'opposition, de portabilité, de suppression et de retrait de votre consentement sur vos données personnelles en nous sollicitant à ces adresses : emeline.jaret.ext@culture.gouv.fr et isabelle.mayaud.ext@culture.gouv.fr

Oui, je consens à la délivrance et au traitement de mes données personnelles dans ce cadre

Non, je ne consens pas à la délivrance et au traitement de mes données personnelles

C11. Vous consentez à la délivrance de ces données et à leur traitement dans ce cadre, merci de préciser vos nom, prénom, courriel et préciser la fonction que vous occupez au sein de la structure que vous représentez ici :

Merci beaucoup de votre participation !



Bonjour,

Et bienvenue dans ce questionnaire.

Celui-ci s'adresse à l'ensemble des président·e·s, directeur·rice·s, représentant·e·s des structures et collectifs, qui proposent aujourd'hui des espaces de travail pour des artistes des arts visuels en Île-de-France.

Les informations recueillies permettront de constituer un répertoire initial de l'offre francilienne en espaces de travail destiné aux artistes en quête d'un lieu permanent ou temporaire.

L'un des objectifs de ce projet est de mettre en lumière la diversité des espaces de travail existant, en prenant en compte l'ensemble de l'offre du territoire francilien, émanant tant des institutions publiques (communes, établissements, écoles, etc.) que des initiatives privées (collectifs, fondations, etc.) : espaces individuels ou collectifs, temporaires ou pérennes, en location ou en résidence, etc.

Le répertoire s'organisera par type d'offre. Si votre structure propose plusieurs types d'espaces, nous vous invitons à renseigner le questionnaire à plusieurs reprises. Par exemple, si vous proposez des ateliers individuels et des ateliers collectifs dans un espace partagé, nous vous invitons à renseigner le questionnaire à deux reprises.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la conduite du SODAVI IDF – phase 3 (Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels), initié par la DRAC Île-de-France/ministère de la Culture, qui vise à structurer le secteur des arts visuels à l'échelle de l'Île-de-France. Votre contribution dans cette perspective est essentielle.

Nous vous invitons à renseigner le questionnaire, d'ici le 15 avril 2021.

Émeline Jaret et Isabelle Mayaud

Chargées de mission SODAVI IDF – Phase 3

Contact : sodavi.idf@gmail.com

***Le SODAVI IDF - phase 3 est une démarche initiée par la DRAC Île-de-France /
ministère de la Culture.***



Partie A: I-Votre structure

A1. Quel type d'espace de travail proposez-vous aux artistes ?

Le répertoire s'organisera par type d'offre. Si votre structure propose plusieurs types d'espaces, nous vous invitons à renseigner le questionnaire à plusieurs reprises. Par exemple, si vous proposez des ateliers individuels et des ateliers individuels dans un espace partagé, nous vous invitons à renseigner le questionnaire à deux reprises.

Atelier-logement

Atelier individuel

Atelier individuel dans un espace partagé

Atelier collectif sans attribution d'un emplacement individuel

Résidence

Espace de coworking avec attribution d'un emplacement individuel temporaire

Autre

Autre

A2. S'il s'agit d'une résidence, pouvez-vous en préciser le type ?

Par exemple : résidence de création, résidence de recherche, résidence de commissariat, etc.

A3. Dans quelle(s) commune(s) se trouvent les espaces de travail que vous proposez ?

Merci d'indiquer le nom de la ou les commune(s) et le code postal

S'il s'agit d'occupations temporaires, merci de préciser la date prévisionnelle de fin d'occupation pour chaque commune



A4. Quel est le nom de votre structure ?

Merci d'indiquer celui-ci le plus précisément possible (nom d'usage, raison sociale, absence de nom le cas échéant, etc.)

A5.

Pouvez-vous préciser l'adresse du siège social de votre structure (n°, rue, code postal et ville) ?

A6. Si vous disposez d'un site internet, merci d'indiquer son adresse (URL) :

A7. Pouvez-vous indiquer un courriel afin que les artistes en recherche d'un espace de travail puissent vous contacter ?



A8. Quelle est votre forme juridique ?

Par exemple : association loi 1901, coopérative, fondation privée, etc.

A9. Depuis quelle année existez-vous sous cette forme juridique ou en tant que groupe ?

Merci d'indiquer votre réponse en chiffre, par exemple : 1998

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

A10. Pouvez-vous présenter votre structure (en cinq phrases maximum) ?

A11. Quels sont les principaux domaines d'activité de votre structure ?

Arts visuels exclusivement

Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) artistique(s)

Arts visuels majoritairement et autre(s) domaine(s) d'activité(s) non artistique(s)

Arts (dont arts visuels) et autre(s) domaine(s) d'activité non artististique(s)

Autres domaines d'activité non artistiques

Partie B: II-Votre offre en espace de travail

B1. Si vous proposez des espaces individuels, pouvez-vous préciser le nombre d'ateliers dont vous disposez au 1er trimestre 2021 ?

Merci d'indiquer votre réponse en chiffre, par exemple : 12



B2. Si vous proposez des espaces collectifs, sans attribution d'un emplacement individuel, merci de préciser la surface totale couverte par ce type d'espace au 1er trimestre 2021 ?

- Moins de 150 m²
- De 151 à 500 m²
- De 501 à 1000 m²
- De 3001 à 5000 m²
- De 5001 à 10 000 m²
- Plus de 10 001 m²

B3. Quelles sont les conditions générales d'obtention de vos espaces de travail ?

Vous pouvez sélectionner toutes les réponses qui conviennent

- Aucune condition
- Age
- Lieu de résidence
- Autre

Autre

B4. Quels sont les critères de sélection ?

Vous pouvez sélectionner toutes les réponses qui conviennent

- Aucun critère de sélection
- Sélection selon critères socio-économiques
- Sélection selon parcours artistique
- Sélection selon projet artistique
- Sélection selon adéquation entre le projet de l'artiste et les missions de la structure
- Autre

Autre



B5. Quelles sont les modalités de sélection ?

Vous pouvez sélectionner toutes les réponses qui conviennent

Commission de sélection

Parrainage

Cooptation

Autre

Autre

B6. Quel type de contrat lie votre structure aux artistes ?

Sans contrat

Bail d'habitation

Bail mixte

Bail commercial

Bail précaire

Bail professionnel

Bail saisonnier

Contrat ou convention de résidence

Convention d'occupation précaire

Autre

Autre

B7. Quelle est la durée d'attribution de ces espaces de travail ?

Merci d'indiquer celle-ci en chiffre et en mois ou en année, par exemple : 6 mois, 2 ans, aucune limitation de durée



B8. Si vous proposez des espaces en location, pouvez-vous en préciser le montant, au tarif plein, au m2, par heure, jour, mois, etc. (TTC en euros) ?

Merci d'indiquer votre réponse en chiffre, par exemple : 10

B9. Demandez-vous d'autres types de contreparties financières ?

Par exemple : contribution aux charges, cotisation annuelle d'adhésion, abonnement annuel autorisant pour l'accès aux outils, abonnement annuel autorisant pour l'accès aux services, règlement ponctuel au service ou à l'usage des outils, etc.

Merci d'indiquer pour chaque type le montant TTC en euros, au tarif plein.

B10. Quels autres types de contreparties demandez-vous ?

Par exemple : permanences dans le lieu, présence en réunion, aucun, etc.



B11. Si des outils, machines, mobiliers, etc., sont à disposition des artistes au sein de votre espace, pouvez-vous préciser lesquels/lesquelles (en quelques phrases) ?

B12. Si votre structure offre des prestations, services techniques et autres possibilités (par ex. édition, espace d'exposition, aide juridique/comptable, etc.) pouvez-vous préciser lesquels/lesquelles (en quelques phrases) ?



B13. Dans le cadre d'une résidence, quel(s) type(s) de moyen(s) (financier ou autre) et d'accompagnement proposez-vous aux artistes (en quelques phrases) ?

B14. Avez-vous d'autres observations que vous souhaiteriez porter à notre connaissance ?



B15. À vous qui venez de répondre à ce questionnaire, ce dont nous vous remercions, consentez-vous à nous fournir des données dites personnelles (vos nom, prénom, courriel et la fonction que vous occupez dans le structure que vous représentez ici) qui vous seront demandées dans la question suivante, afin que nous puissions vous communiquer pour relecture et validation la version finale du texte concernant votre structure vous en vue d'une publication de vos réponses dans le répertoire ?

Les informations recueillies dans le cadre de cette enquête par questionnaire font l'objet d'un traitement analytique réalisé dans le cadre du SODAVI IDF – phase 3 (Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels), initié par le ministère de la Culture, qui vise à structurer le secteur des arts visuels à l'échelle de l'Île-de-France. Émeline Jaret et Isabelle Mayaud sont destinataires de ces données. Si vous consentez à fournir ces données personnelles, nous les conserverons durant deux ans, période à l'issue de laquelle l'ensemble des données concernées sera anonymisé.

Informations complémentaires relatives à la protection des données personnelles : le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit RGPD : règlement général sur la protection des données) et la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles encadrent le droit des personnes physiques relativement au traitement de leurs données à caractère dit personnel, c'est-à-dire rattachables à une personne. Conformément à la législation en vigueur, vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de rectification, à l'oubli, d'opposition, de portabilité, de suppression et de retrait de votre consentement sur vos données personnelles en nous sollicitant à cette adresse : sodavi.idf@gmail.com

Oui, je consens à la délivrance et au traitement de mes données personnelles dans ce cadre

Non, je ne consens pas à la délivrance et au traitement de mes données personnelles

B16. Vous consentez à la délivrance de ces données et à leur traitement dans ce cadre, merci de préciser vos nom, prénom, courriel et préciser la fonction que vous occupez au sein de la structure que vous représentez ici :

Merci beaucoup de votre participation !

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADAGP : Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques

AGESSA : Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs

AICA : Association internationale des critiques d'art

ANDÉA : Association nationale des écoles supérieures d'art

CAAP : Comité des artistes auteurs plasticiens

C-E-A : Commissaires d'exposition associés

CIPAC : Fédération des professionnels de l'art contemporain

CNAP : Centre national des arts plastiques

CPGA : Comité professionnel des galeries d'art

DGCA : Direction générale de la création artistique

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles

FRAAP : Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens

FRAC : Fonds régional d'art contemporain

MDA : Maison des artistes

SODAVI : Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels

URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

GÉNÉRIQUE

L'équipe de la DRAC Île-de-France

Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;
Didier Cormier, chef du service régional de la création à la DRAC Île-de-France ;
Emmanuel Michaud, chef du département des arts visuels à la DRAC Île-de-France ;

Le référent puis la référente SODAVI IDF – phase 3 :

Jean-Baptiste Gabbero, conseiller pour les arts visuels à la DRAC Île-de-France ;

Remplacé à partir du 1^{er} mai 2021 par Isabelle Boulord, conseillère pour les arts visuels à la DRAC Île-de-France.

Ainsi que :

Stéphanie Brivois, chargée de la professionnalisation des artistes à la DRAC Île-de-France ;

Dominique Libessart, chargé de mission au service de la création de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Justin Vancappel, stagiaire au département des arts visuels de la DRAC Île-de-France.

Les membres du comité de pilotage, leurs représentants et représentantes

Laurent Roturier, directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Yasmina Benabderrahmane, artiste ;

Adeline Blanchard, cheffe de projet Arts visuels de l'Institut français ;

Isabelle Boulord, cheffe du bureau arts visuels et cinéma du conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Remplacée à partir du 1^{er} mai 2021 par Géraldine Darot, cheffe du bureau arts visuels et cinéma du conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Marie-Cécile Burnichon, directrice adjointe du département développement et coopération artistiques de l'Institut français ;

Aude Cartier, co-présidente de TRAM Réseau art contemporain Paris / Île-de-France ;

Juliette Courthillier, responsable du suivi des jeunes diplômés de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, Paris ;

Géraldine Doger de Spéville, déléguée Générale du Comité professionnel des galeries d'art (CPGA) ;

Laurence Dupouy-Veyrier, directrice des affaires culturelles de la Ville de Nanterre, vice-présidente de l'Association des directrices et directeurs des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Marie-Anne Ferry-Fall, directrice générale de l'ADAGP ;

Xavier Franceschi, directeur du FRAC Île-de-France ;

Jean-Baptiste Gabbero, conseiller pour les arts visuels à la DRAC Île-de-France ; *remplacée à partir du 1^{er} mai 2021 par Isabelle Boulord, conseillère pour les arts visuels à la DRAC Île-de-France ;*

Marie Gayet, membre de C-E-A / Association française des commissaires d'exposition ;

Johanna Hagege, responsable de service action culturelle de l'ADAGP ;

Héloïse Maille-Bunel, chargée de mission à la Direction de la culture / Service arts visuels éducation artistique et culturelle jeune création, Région Île-de-France ;

Guslagie Malanda, coordinatrice générale de C-E-A / Association française des commissaires d'exposition ;

Isabelle Mallez, responsable des relations internationales à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris ;

Lucie Marinier, chargée de mission à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris ;

Laurence Maynier, directrice de la Fondation des artistes ;

Émilie Moutsis, artiste ;

Claire Nénert, cheffe du bureau des arts visuels à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris ;

Catherine Oh, chargée du soutien individuel aux artistes à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris ;

Alpar Ok, directeur de la culture / service arts visuels éducation artistique et culturelle jeune création de la Région Île-de-France ;

Erol Ok, directeur général délégué de l'Institut français ;

Marion Papillon, présidente du Comité professionnelle des galeries d'art (CPGA) ;

David Raynal, directeur des affaires culturelles du conseil départemental de Seine Saint Denis ;

Sophie Robnard, cheffe de projet Photographie / Image de l'Institut français ;

Fanny Rolland, responsable du Pôle Résidences de l'Institut français ;

Estelle Sicard, directrice adjointe à la Direction des affaires culturelles de la Ville de Paris ;

Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, Paris ;

Raphaël Tiberghien, artiste ;

Sami Trabelsi, artiste ;

Agnès Thurnauer, artiste ;

Amélie Verley, secrétaire générale de TRAM Réseau art contemporain Paris / Île-de-France.

Les personnes ressources sollicitées dans le cadre de la mission

Simon André-Deconchat, chef du département du soutien à la création à la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture ;

Nadia Alsalti-Baldellou, étudiante en Master 2 à l'Institut d'études européennes/Université Paris 8 ;

Atelier W (Ana Braça, Judith Espinas et Céline Notheaux), Pantin ;

Marc Bembekoff, directeur de La Galerie – centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec ;

Marianne Berger, adjointe à la cheffe du service des arts plastiques à la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture ;

Pauline Brémond, étudiante en Master 2 à l'Institut d'études européennes/Université Paris 8 ;

Caroline Cournède, directrice de la MABA, centre d'art de la Fondation des Artistes ;

Anne-Sophie de Bellegarde, secrétaire générale du Centre national des arts plastiques ;

Julie Desmidt, déléguée générale de la Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens ;

Jean-Denis Frater, administrateur du centre d'art contemporain d'Ivry-sur-Seine – le Credac ;

Karen Ganilsy, membre du Conseil économique, social et environnemental de la région Île-de-France ;

Marc Ganilsy, avocat ;

Antinea Garnier, directrice de la Maison des artistes ;

Ibai Hernandorena, artiste ;

Le Houloc, Aubervilliers ;

Rémi Jacquot, administrateur du 6b ;

Laurent Jeanpierre, professeur de science politique à l'Université Paris 1 ;

Grégory Jérôme, chargé de la formation continue à l'Haute École des Arts du Rhin (HEAR) et membre d'Économie Solidaire de l'Art ;

Elise Jouvancy, coordinatrice d'Arts en résidence ;

Marie Lalevée, directrice de Plan d'Est ;

Gabrielle Lebayon, artiste ;

Nicolas Ledoux, artiste et membre d'Économie Solidaire de l'Art ;

Christophe Le François, président du Comité des Artistes-Auteurs Plasticiens ;

Maud Le Garzic Vieira Contim, coordinatrice de l'Association nationale des écoles supérieures d'art ;

Flavie L.T., artiste ;

Cristina Marchi, cheffe du Pôle de la commande publique et du 1% artistique à la Direction générale de la création artistique ;

Pascal Murgier, chef du département des artistes et des professions, *puis à compter du 1^{er} janvier 2021*, chargé de mission à la sous-direction des enseignements spécialisés, supérieurs et de la recherche, à la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture ;

Estelle Moy, chargée des soutiens aux artistes et restaurateurs d'œuvres d'art contemporain au Centre national des arts plastiques ;

Myrtille Picaud, sociologue, Labex Futurs Urbains / Latts ;
Céline Poulin, directrice du CAC Brétigny - centre d'art contemporain d'intérêt national ;
François Quintin, délégué aux arts visuels à la Direction générale de la création artistique – ministère de la Culture ;
Sébastien Rémy, artiste ;
Morten Salling, chargé de mission en arts visuels au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;
Béatrice Salmon, directrice du Centre national des arts plastiques ;
Luc Sigalo Santos, maître de conférences en science politique à Aix-Marseille Université ;
Lamprini-Manto Sotiriou, étudiante en Master 2 à l'Institut d'études européennes/Université Paris 8 ;
Ann Stouvenel, présidente d'Arts en résidence ;
Camille Triquet, chargée de l'information-ressources de la Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens ;
Marc Vaudey, chef du département de la création artistique du Centre national des arts plastiques ;
Charlotte Vicari, étudiante en Master 2 à l'Institut d'études européennes/Université Paris 8.

L'ensemble des répondants et des répondantes aux questionnaires

*Duuu Radio

50° nord

Abbaye de Maubuisson - centre d'art contemporain

ADAGP

AICA France (Association Internationale des Critiques d'Art, section France)

Air de midi, réseau art contemporain en Occitanie

Amac

ARJ (Association des Riverains de la Juine) - section Céramique/Poterie

Art Contre Culture

Artagon

Arts en résidence - Réseau national

Association AGETA / collectif Curry Vavart

Association La Chapelle de Clairefontaine

Association Le Cyclop

Astre - réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine

Atelier Braque

Atelier des artistes en exil

Atelier W

Ateliers d'Arts Plastiques Niki de Saint Phalle

Au lieu - éditions extensibles

Bagnoler

Bétonsalon – centre d’art et de recherche

BOTOX(S), réseau d’art contemporain Alpes & Riviera

CAAP, Comité pluridisciplinaire des artistes-auteurs et artistes-autrices

CAC Brétigny, centre d’art contemporain d’intérêt national

CAC La Traverse, centre d’art contemporain d’Alfortville

C-E-A

Central Vapeur

Centre artistique municipal Abel Lauvray

Centre d’art contemporain d’Ivry - le Crédac

ChezKit

CNEAI

Confort Mental

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Pantin

Coordination nationale des enseignants d’écoles d’art - CNEEA

CPGA - Comité professionnel des galeries d’art

Direction des Affaires culturelles de la ville de Paris

DOC!

DRAC Île-de-France

École et Espace d’art contemporain Camille Lambert

École municipale d’arts plastiques de la Ville de Limay

École municipale d’arts plastiques - Centre d’expositions les Réservoirs

École nationale supérieure des Arts Décoratifs

Économie Solidaire de l’Art

EPCC du Château de La Roche-Guyon

Espace Grané Galerie

êtrecontemporain? (association)

Fédération de l’Art Urbain

Fondation des artistes

Fonds d’art contemporain - Paris Collections

FOREST

FRAAP - Fédération des Réseaux et Associations d’Artistes Plasticiens

Frac Île-de-France

Galerie Arnaud Lefebvre

Galerie Fernand Léger - Galerie d’art contemporain de la ville d’Ivry-sur-Seine

Galerie Les filles du calvaire

Galerie Michel Journiac - université de Paris 1

Grap’s, groupe de recherche des artistes plasticiens et plasticiennes

Hyper, l'atelier
in.plano
Info Conseil Culture
Institut français
Julio artist-run space - Space in Progress
LaGaleru - Vitrine Municipale d'Art Contemporain
La Commanderie - Saint-Quentin-en-Yvelines
La Crypte d'Orsay
La Fabrique artistique et numérique
La Galerie - centre d'art contemporain de Noisy-le-Sec
La Générale Nord-Est
La Graineterie - centre d'art de la Ville de Houilles
La MABA - Maison d'Art Bernard Anthonioz, Centre d'art de la Fondation des Artistes
La Maison d'art Pluralium
La Maison des Artistes
La Maison des Arts d'Antony
La Maison des arts plastiques Claude Poli de Champigny-sur-Marne
La Maison populaire de Montreuil
La Maréchalerie - centre d'art contemporain de l'ENSA Versailles La Terrasse espace d'art
L'Abominable
L'Astrophore
Le 100 ECS - Établissement Culturel et Solidaire
Le 6b
LE BAL
Le Centre des arts (Cda)
Le Houloc
LE K.A.B
Le Laboratoire de la Création
le Silo / association Farine de Froment
Le Wonder
Les Ateliers d'Argenteuil
Les Églises - centre d'art de la ville de Chelles
Les Laboratoires d'Aubervilliers
Maze
Micro-Onde - Centre d'art de l'Onde (L'Onde Théâtre et Centre d'Art)
Ne Rougissez Pas !
On the Move - réseau d'information sur la mobilité culturelle
ON-OFF Studio
Plateau Urbain

Plateforme

Pôle arts visuels Grand Est

Poly—

Réseau documents d'artistes

RN13bis - art contemporain en Normandie

Rotolux

Sample

Service Arts Visuels, Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

SNSP, syndicat national sculpteur plasticien

Société internationale des Nouveaux commanditaires

Syndicat National des Artistes Plasticien·nes de la Confédération Générale du Travail

The Community

TK-21 LaRevue

TRAM Réseau art contemporain Paris / Île-de-France

Treize Fontaines

Villa Belleville

Les auteures du rapport

L'élaboration du plan d'action pour la structuration de l'espace des arts visuels en Île-de-France a été confiée à une équipe composée de deux chercheuses en sciences humaines et sociales – Émeline Jaret et Isabelle Mayaud – qui ont co-dirigé et réalisé cette mission de recherche et sont les auteures du présent rapport.

Émeline Jaret est historienne et théoricienne de l'art.

Émeline Jaret est Maîtresse de conférences au département d'arts plastiques de l'université Rennes 2, rattachée au PTAC – Pratiques et Théories de l'Art Contemporain (EA 7472 – Rennes 2). Elle a coordonné, au sein de TRAM et en collaboration avec Amac, agence d'art contemporain, le SODAVI IDF – phase 2 (concertation) et la rédaction de son rapport [en ligne : https://tram-idf.fr/pdf/SODAVI_2019_Livret.pdf]. Elle a été en charge, jusqu'en septembre 2020, des projets hors-murs et de la supérette (résidence pour collectif d'artistes) pour le centre d'art contemporain de Malakoff. Elle a publié plusieurs travaux sur le processus créatif et les notions d'auteur et d'artiste (figure, statut, posture), des années 1970 à aujourd'hui. Ses recherches portent sur les conditions du travail artistique et l'histoire de la figure de l'artiste en travailleur et travailleuse, à partir d'une critique génétique enrichie de l'apport des sciences sociales et des sciences du langage. Émeline Jaret poursuit actuellement un projet de recherche sur les collectifs d'artistes – *Le Onze rue Clavel (Paris) en project-space, une communauté éphémère* –, qui bénéficie du Soutien à la recherche en théorie et critique d'art du CNAP. Elle est également chercheuse associée du centre d'art contemporain de Malakoff, au sein duquel elle mène une recherche sur les modes d'accompagnement des artistes [<https://maisondesarts.malakoff.fr/7-217/fiche/emeline-jaret-chercheuse-associee.htm>].

Isabelle Mayaud est sociologue.

Titulaire d'un doctorat de sociologie et spécialisée en sociologie des sciences et des arts, Isabelle Mayaud est rattachée au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (CRESPPA – UMR 7217 – Paris 8 / Paris 10 / CNRS). Elle a mené différentes enquêtes portant sur les professionnels du travail artistique à l'époque contemporaine : les commissaires d'exposition, les critiques d'art, les artistes en région et les espaces de production mutualisés. Plusieurs publications sont issues de ces recherches : Isabelle Mayaud, avec Laurent Jeanpierre, *L'offre et la demande d'arts visuels en Grand Est. Un diagnostic sociologique*, Rapport de recherche commanditée par la DRAC Région Grand Est – ministère de la Culture et les trois réseaux d'art contemporain du Grand Est (SODAVI), 2019, 254 p. [<https://versantest.org/les-arts-visuels-en-grand-est-une-enquete-sectorielle/>]; Isabelle Mayaud, *Lieux en commun. Des outils et des espaces de travail pour les arts visuels*, Rapport de recherche commanditée par la Direction générale de la Création Artistique – ministère de la Culture, 2019, 118 p. [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02150096>] ;

Isabelle Mayaud et Laurent Jeanpierre, *Destinies of artistic activity: visual artists' plural forms of employment and trade-offs in a French region*, in Pierre Bataille, Sonia Bertolini, Clementina Casula, Marc Perrenoud (coord.) "From atypical to paradigmatic? Artistic work in contemporary capitalist societies", *Sociologia del lavoro*, n° 157, p. 125-144.

Les auteures remercient celles et ceux qui ont pris part au SODAVI IDF – phase 3 : l'équipe de la DRAC, les membres du comité de pilotage, les personnes ressources sollicitées dans le cadre de cette mission et l'ensemble des répondants et des répondantes aux questionnaires.

Ce document utilise la typographie « Dauphine regular et italic (et Dingbats, ...) » dessinée par Coline Sunier, Stéphanie Vilayphiou, Alexandre Leray et Charles Mazé. Elle est libre de droits et mise à disposition sur le site : <https://www.design-research.be/by-womxn/>.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du
SODAVI IDF initié par la DRAC Île-de-France.

© Émeline Jaret & Isabelle Mayaud

